



RÈGLEMENT

-Volaille-

Version 1.0

15/05/2017

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| TABLE DES MATIERES | 2 |
| I. INTRODUCTION | 4 |
| II. PRINCIPES DE BASE..... | 5 |
| 1. Principes générales..... | 5 |
| 2. Couplage à Sanitel-Med..... | 6 |
| III. FIL CONDUCTEUR PRODUCTEURS | 8 |
| 1. Introduction..... | 8 |
| 2. Inscription | 8 |
| 3. Tâches des producteurs..... | 9 |
| 4. Portail des producteurs | 10 |
| 4.1 Procédure de lancement..... | 10 |
| 4.2 Fonctionnalités | 15 |
| 4.3 Enregistrements..... | 16 |
| 4.4 Rapports d'exploitation | 21 |
| 4.5 Procurations..... | 22 |
| 4.6 Données relatives à l'exploitation | 23 |
| 4.6 Paramètres | 26 |
| IV. FIL CONDUCTEUR FOURNISSEURS..... | 27 |
| 1. Introduction..... | 27 |
| 2. Tâches des fournisseurs | 27 |
| 3. Portail des fournisseurs | 29 |
| 3.1 Procédure d'identification..... | 29 |
| 3.2 Fonctionnalités | 36 |
| 3.3 Données enregistrées..... | 37 |
| 3.3.1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement | 37 |
| 3.3.2 Enregistrement de la médication via Excel | 41 |
| 3.3.3 Enregistrement de la médication via les services en ligne | 44 |
| 3.3.4 Modification d'un enregistrement | 47 |
| 3.3.5 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med | 49 |
| 3.4 Mapping..... | 52 |
| 3.5 Mes prescriptions..... | 56 |
| 3.6 Mes producteurs..... | 59 |
| 3.7 Mes rapports..... | 61 |
| 3.8 Liste des médicaments | 62 |
| 3.9 Mon cabinet/ Mon exploitation | 63 |
| 3.10 Paramètres..... | 64 |

| | |
|---|-----|
| IV. FIL CONDUCTEUR COUVOIRS | 65 |
| 3.1 Fonctionnalités | 66 |
| 3.2 Enregistrement de lots uniques..... | 66 |
| 3.2.1 Enregistrement d'un lot unique via le formulaire d'enregistrement..... | 67 |
| 3.2.2 Enregistrement de lots uniques via Excel..... | 68 |
| 3.2.3 Enregistrement de lots uniques via webservice..... | 72 |
| 3.2.4 Modification des données du lot | 74 |
| 3.3 Mappings | 76 |
| 3.4 Mon exploitation..... | 79 |
| 3.5 Paramètres | 81 |
| V. CONDITIONS D'UTILISATION..... | 82 |
| 1. Conditions d'utilisation du site internet www.registreab.be | 82 |
| 2. Conditions d'utilisation de l'application en ligne | 84 |
| 3. Conditions d'utilisation du logo..... | 85 |
| VI. POLITIQUE EN MATIERE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE..... | 86 |
| VII. HELPDESK..... | 88 |
| VIII. ANNEXES..... | 89 |
| Annexe 1A : Explication des champs des enregistrements | 90 |
| Annexe 1B : Explication des champs d'enregistrement pour les couvoirs | 97 |
| Annexe 2 : Définitions..... | 100 |
| Annexe 3 : Formulaire de demande d'adhésion producteur de volaille – participation volontaire..... | 103 |

I. INTRODUCTION

Le 'Registre AB' (voir liste des définitions en annexe 2), développé à l'initiative de Belpork asbl (voir liste des définitions en annexe 2), a pour objectif principal de faire l'inventaire de l'usage d'antibiotiques dans les élevages porcins. Le secteur avicole a suivi la même démarche sous l'impulsion de Belplume asbl (voir liste des définitions en annexe 2). Le 'Registre AB' est dès lors utilisé pour la collecte des données des secteurs avicole et porcin.

Les données récoltées sont analysées à intervalles réguliers et intégrées dans un rapport d'exploitation individuel (voir liste des définitions en annexe 2) pour chaque participant (voir liste des définitions en annexe 2). Ce rapport d'exploitation permet aux exploitations participantes de se comparer aux autres participants, le but ultime du projet étant de développer une politique judicieuse et durable en matière d'antibiotiques.

Depuis le 27.02.2017, la loi impose l'enregistrement des antimicrobiens et des antidiarrhéiques à base d'oxyde de zinc dans le système de collecte des données des autorités fédérales belges dénommé Sanitel-Med (voir liste des définitions en annexe 2). Les enregistrements relatifs aux participants au Registre AB seront couplés au système Sanitel-Med depuis le Registre AB. Des informations détaillées relatives à ce couplage sont présentées au chapitre II.2. Afin de permettre un couplage optimal, le logiciel du Registre AB a été adapté afin d'en assurer la compatibilité avec Sanitel-Med.

Le présent règlement explique les conditions et règles par rapport à l'utilisation du 'Registre AB'. Le présent règlement annule et remplace tous règlements précédents relatifs au 'Registre AB' ainsi que le fil conducteur pour les fournisseurs (version 2.0 – 01/01/2016) et les producteurs (version 2.0 – 01/01/2016). Tout participant est tenu de reconnaître l'autorité du Conseil d'Administration de Belplume asbl. En cas de contentieux éventuels, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont compétents. Tout contentieux est soumis au droit belge.

II. PRINCIPES DE BASE

1. Principes générales

- Le 'Registre AB est un logiciel en ligne permettant l'enregistrement et la surveillance de l'usage d'antibiotiques dans les élevages porcins et avicoles.

Le 'Registre AB' pour les volailles comprend un portail pour les couvoirs, un portail pour les fournisseurs et un portail pour les producteurs (voir liste des définitions en annexe 2), chacun disposant de droits et de fonctionnalités spécifiques. Le fil conducteur pour les couvoirs (voir liste des définitions en annexe 2), explique l'utilisation du portail des couvoirs (voir 'fil conducteur couvoirs'). Le fil conducteur pour les producteurs et les fournisseurs (voir liste des définitions en annexe 2) explique l'utilisation du portail des producteurs et les fournisseurs (voir 'fil conducteur fournisseurs' et 'fil conducteur fournisseurs'). Ces différents manuels sont repris dans le présent règlement.
- Tous les produits antibactériens (PAB) et les prémélanges médicamenteux contenant des antibiotiques) doivent être enregistrés dans le 'Registre AB'. Par souci de simplification, tous ces produits sont désignés comme 'médication'.
- L'enregistrement de la médication est effectué par les fournisseurs selon la procédure prévue à cet effet (reprise dans le règlement sous 'Fil conducteur fournisseurs') et à la demande du producteur. Ce dernier est le responsable final de l'enregistrement des antibiotiques.
- Le producteur vérifie chaque mois dans le 'Registre AB' si toute la médication fournie à son exploitation a été dûment enregistrée. En outre sont prévues 4 dates de verrouillage des données (voir la liste des définitions à l'annexe 2) : les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier. Les fournisseurs ne pourront plus modifier les enregistrements une fois ces dates de verrouillage des données passées. Le contrôle définitif de tous les enregistrements dans le Registre AB doit par conséquent être effectué par le producteur avant ces dates.
- Sur la base des données collectées, un rapport d'exploitation individuel est rédigé à intervalles réguliers. Ce rapport peut être consulté en ligne par le producteur. Celui-ci en discute ensuite avec son vétérinaire de guidance d'exploitation (voir listes des définitions en annexe 2).
- Par le biais d'une procuration automatique (voir listes des définitions en annexe 2), le cabinet vétérinaire (= CV) auquel appartient le vétérinaire de guidance d'exploitation du producteur a accès au dossier de celui-ci. Ceci permet au CV ainsi qu'au vétérinaire de guidance de consulter la version électronique du rapport d'exploitation de ses producteurs à l'aide du programme en ligne.

- En cas de changement de vétérinaire de guidance, le CV auquel appartient le nouveau vétérinaire obtient automatiquement une procuration tandis que la procuration du vétérinaire précédent est retirée. Le producteur peut apporter des modifications par rapport à son vétérinaire de guidance dans le portail qui lui est réservé.
Le producteur peut également accorder une procuration à d'autres fournisseurs via le portail des producteurs.

2. Couplage à Sanitel-Med

- L'enregistrement obligatoire des volailles dans Sanitel-Med s'applique uniquement aux poules pondeuses et aux poulets de chair. Seuls les enregistrements relatifs à ces animaux cibles seront transmis à Sanitel-Med.
- A partir de l'entrée en vigueur de l'obligation légale d'enregistrement dans Sanitel-Med, un couplage avec Sanitel-Med sera effectué quatre fois par an. Ce couplage interviendra chaque fois aux dates de verrouillage des données suivantes : les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier. Avant ces échéances, des modifications pourront être apportées aux enregistrements relatifs au trimestre en cours en utilisant l'AB *Register tool*. À chaque date de verrouillage des données, les enregistrements effectués durant le trimestre écoulé seront clôturés et transmis à Sanitel-Med. À partir de ce moment, plus aucune modification ne pourra être apportée. À titre d'exemple, tous les enregistrements relatifs aux mois de janvier, février et mars pourront faire l'objet de modifications jusqu'au 14 avril inclus. À partir du 15 avril, ces données seront couplées et plus aucun changement ne pourra être apporté.
- L'ensemble des enregistrements repris dans le Registre AB et portant le même numéro de document (soit le numéro du document d'administration et de fourniture, de la prescription, de la prescription d'aliments médicamenteux ou de la prescription électronique d'aliments médicamenteux) sont, en tant que "notifications" différentes, regroupés dans Sanitel-Med sous un seul "document" auquel est attribué un numéro de document déterminé.
- Sur la base de l'unicité du numéro de document, il sera vérifié si certains enregistrements afférents à un document déterminé figurent déjà ou non dans Sanitel-Med. L'objectif est d'éviter des enregistrements doubles dans Sanitel-Med.
- Les enregistrements sont communiqués à Sanitel-Med au nom du vétérinaire fournisseur ou prescripteur. Le numéro d'identification utilisé à cette fin est le 'numéro Sanitel' du vétérinaire. Si aucun 'numéro Sanitel' n'est disponible dans le Registre AB, aucun couplage ne peut être effectué.
- Les enregistrements introduits dans le Registre AB par le fabricant d'aliments composés ou par le pharmacien sur la base d'une prescription sont transmis à Sanitel-Med sur la base du 'numéro Sanitel' du vétérinaire prescripteur.

- Le couplage s'effectue uniquement depuis le Registre AB vers Sanitel-Med et pas dans l'autre sens. Si des modifications sont apportées à des enregistrements repris dans Sanitel-Med, elles ne se retrouveront PAS automatiquement dans le Registre AB. Dès lors, continuer à enregistrer correctement toutes les données dans le Registre AB reste d'une importance cruciale.
- Par le biais du présent règlement, chaque fournisseur et producteur donne son autorisation pour échanger des données avec Sanitel-Med. Il s'agit de l'ensemble des données qui figurent à l'article 70/1 de l'AR du 31 janvier 2017 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif aux conditions d'utilisation des médicaments par les vétérinaires et par les responsables des animaux. Vous trouverez de plus amples détails à ce sujet au chapitre VI 'Politique en matière de protection de la vie privée'.
- Belpork ne peut être tenu responsable pour l'exactitude des données ni pour leur transfert dans les délais à Sanitel-Med. La responsabilité finale en la matière incombe encore et toujours aux vétérinaires et éleveurs.

III. FIL CONDUCTEUR PRODUCTEURS

1. Introduction

Les producteurs de volaille peuvent participer au 'Registre AB' par le biais du système de qualité participant, Belplume. Les producteurs qui ne disposent pas d'une licence pour le présent cahier des charges peuvent s'y inscrire sur base volontaire (voir III.2. Inscription).

L'enregistrement de toute la médication fournie doit être effectué par le(s) fournisseur(s) des produits. Il existe trois types de fournisseurs, à savoir :

- le cabinet vétérinaire (CV) ;
- le fabricant d'aliments composés (FAC) ;
- le pharmacien (PHA).

En tant que producteur, vous êtes tenu de demander à tous vos fournisseurs d'enregistrer la médication fournie par le biais du portail des fournisseurs afin de permettre d'établir un inventaire complet et correct de l'utilisation d'antibiotiques.

Dans le cadre de Belplume, le couvoir sera tenu d'enregistrer dans le 'Registre AB' toutes les données concernant les animaux qu'il a mis en place dans votre exploitation. Ces données serviront de base d'identification pour les enregistrements relatifs à votre exploitation réalisés par votre fournisseur.

Le portail des producteurs permet de consulter et de vérifier toutes les données enregistrées. Vous trouverez ci-dessous les explications permettant d'accéder aisément au portail des producteurs, les fonctionnalités qu'il comporte ainsi que les tâches qui vous incombent.

2. Inscription

Les producteurs qui disposent d'une licence pour Belplume sont automatiquement affiliés au 'Registre AB'. Ils ne doivent pas suivre de procédure d'adhésion spécifique étant donné qu'ils sont automatiquement intégrés dans le système dès leur obtention d'une licence.

Les producteurs qui ne disposent pas d'une licence pour Belplume, peuvent s'affilier au 'Registre AB' sur base volontaire à l'aide du formulaire de demande d'adhésion (voir annexe 3). Appliquez la procédure suivante à cet effet :

- Complétez et signez le formulaire de demande d'adhésion et renvoyez-le au secrétariat de Belplume asbl par fax, courriel ou courrier postal.
- Dès la réception du formulaire de demande d'adhésion dûment complété et signé, Belplume communique par courrier les données de connexion personnelles à l'éleveur pour l'exploitation en question.
- Après avoir parcouru la procédure de lancement telle que décrite dans le présent règlement, il pourra utiliser le logiciel et les services adjoints.
- Pour les participants Belplume, la cotisation annuelle pour l'utilisation du Registre AB est intégrée dans leur cotisation Belplume et facturée par l'organisme de contrôle et de certification au moment de la facturation des frais d'audit. La cotisation annuelle des participants qui ne sont pas affiliés à un système de qualité et qui participent au Registre AB sur base volontaire sera perçue au début de chaque année calendrier. Les cotisations versées ne seront pas remboursées en cas d'arrêt d'utilisation du Registre AB.

Belplume asbl se réserve le droit d'annuler la participation au 'Registre AB' en cas de manque de paiement de la cotisation annuelle dans les délais. Le montant peut être revu chaque année. Le cas échéant, les participants en seront informés.

L'éleveur peut mettre fin à sa participation à tout moment par notification écrite. Belplume asbl en confirmera la réception par écrit. Les cotisations versées ne sont pas remboursées en cas d'arrêt d'utilisation du 'Registre AB'.

3. Tâches des producteurs

- Procédure de lancement : Le producteur ne doit activer son compte qu'une seule fois en suivant la procédure de lancement. Il utilisera pour ce faire les données d'identification qui lui ont été envoyées par courrier. Lors de la procédure de lancement, les coordonnées de l'entreprises sont vérifiées et éventuellement complétées.
- Enregistrements : Le producteur contrôle mensuellement, et assurément avant chaque date de verrouillage des données, la correction et la complétude des données enregistrées. Les erreurs sont signalées au(x) fournisseur(s) concerné(s). Le producteur n'est pas habilité à les corriger lui-même.

- Rapports d'exploitation : Le producteur reçoit à intervalles réguliers un rapport d'exploitation comprenant une analyse de l'utilisation d'antibiotiques dans son exploitation. Le producteur en discute ensuite avec son vétérinaire de guidance d'exploitation.
- Mes données : Le producteur assure la mise à jour des données relatives à son exploitation et signale les éventuelles modifications au helpdesk.
- Procurations : Le CV dont relève le vétérinaire de guidance d'exploitation peut consulter le dossier de ses producteurs via la procuration automatique attribuée à son vétérinaire de guidance d'exploitation. Le producteur peut en outre permettre à d'autres fournisseurs de consulter son dossier, en leur donnant une procuration.

4. Portail des producteurs

4.1 Procédure de lancement

Pour avoir accès au 'Registre AB', vous devrez préalablement passer par la page de lancement (procédure non-récurrente) afin d'activer votre compte. Voici la démarche à suivre :

1. Surfez vers www.registreab.be. Nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Google Chrome afin d'assurer un confort d'utilisation optimal.
2. Cliquez sur le bouton 'connexion producteur' sous l'onglet 'producteur' pour accéder au portail des producteurs. La page d'accueil apparaît automatiquement.

Bienvenue

Développé à l'initiative de Belpork asbl, le "Registre AB" doit permettre l'établissement d'un inventaire de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage porcin afin d'aboutir à une politique durable en matière d'antibiotiques. Les données relatives à l'utilisation des AB sont collectées et analysées par le biais du Registre AB. Le Registre AB offre une meilleure vue sur l'utilisation d'antibiotiques par exploitation tout en offrant la possibilité de faire une comparaison entre les exploitations.

FOURNISSEURS

Le Registre AB est accessible à trois types de fournisseurs : [les vétérinaires](#), [les fabricants d'aliments composés pour animaux](#) et [les pharmaciens](#). Le fournisseur est tenu de registrer tous les antibiotiques fournis aux éleveurs porcins participants et peut, moyennant l'autorisation du producteur, consulter les rapports d'exploitation.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous. Enregistrez-vous en tant que fournisseur pour obtenir l'accès au logiciel en ligne.

[PLUS D'INFO](#) [CONNEXION FOURNISSEUR](#)

PRODUCTEURS

Le Registre AB est accessible aux éleveurs porcins affiliés à l'un des [systèmes de qualité](#) participants. Par le biais du Registre AB, le producteur peut consulter tous les enregistrements relatifs à son exploitation ainsi que les rapports d'exploitation. Il peut également donner son autorisation numérique aux fournisseurs leur permettant de consulter les rapports d'exploitation.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous. Enregistrez-vous en tant que producteur pour obtenir l'accès au logiciel en ligne.

[PLUS D'INFO](#) [CONNEXION PRODUCTEUR](#)

3. Connectez-vous à l'aide des données d'identification que vous avez reçues par courrier. Si vous ne les avez obtenues, contactez le helpdesk.

CONNECTEZ-VOUS À AB REGISTER

 **AB Register**

Numéro d'établissement

Mot de passe

S'IDENTIFIER

[Mot de passe oublié?](#)

[NL](#) | [FR](#)

4. Effectuez la procédure de lancement en contrôlant les coordonnées de base (adresse et données relatives à l'exploitation) de votre entreprise, et en les complétant éventuellement. Vous serez également invité à choisir un nouveau mot de passe.

 AB Register
Home Quitter

Vérifiez et complétez vos informations

Vérifiez les informations ci-dessous et complétez-les si nécessaire avant de travailler avec le Registre AB.

Données de correspondance

Attention, ces coordonnées seront utilisées pour la correspondance

Numéro d'établissement 11112222

Langue Français

Nom d'entreprise* Het kuiken

Nom Peeters

Adresse de correspondance* Meir 15

2000 Antwerpen

Pays Belgique

Tél

Fax

Adresse électronique* laurien.vanheupen@vlam.be

Cette adresse électronique sera utilisée par le Registre AB pour vous envoyer les courriels standardisés. Ces courriels peuvent contenir des informations confidentielles et strictement personnelles concernant l'utilisation d'antibiotiques dans votre exploitation. Choisissez donc cette adresse électronique avec prudence.

Données d'identification

Nom d'utilisateur 11112222

Mot de passe* password1 Min. 6 caractères, chiffres et de lettres

Répéter le mot de passe* password1

Choisissez un nouveau mot de passe pour votre connexion au Registre AB. Le mot de passe qui vous a été envoyé par courrier sera désactivé et ne sera plus valide.

Je confirme avoir pris connaissance du Règlement 'Registre AB' sur lequel je marque mon accord. Je marque également mon accord par rapport aux éventuelles modifications apportées à ce document suite aux décisions prises par le Conseil d'Administration de Belpork asbl. Je déclare avoir pris connaissance du fait que toute modification me sera communiquée à l'adresse e-mail susmentionnée.

CONTINUER

Avez-vous besoin d'aide ? Envoyez un courriel à abregister@belpork.be ou appelez le helpdesk : 02/552 81 44.



Vérifiez et complétez vos informations

Veillez compléter ci-dessous les données relatives à votre troupeau de volailles. Veillez toutefois à communiquer le nombre correct de poulaillers par troupeau !

Données du troupeau

| | | |
|----------------------|---|-----------|
| Numéro de troupeau* | BE11112222-0301  | |
| Adresse du troupeau* | Meir | 20 |
| | 2000 | Antwerpen |
| Pays* | Belgique  | |
| Numéro de TVA* | 7777888899 | |
| Numéro Belplume* | 120 | |

Veillez préciser qui est votre vétérinaire d'établissement.

| | |
|-------------|--|
| Vétérinaire | Jansen Jef  |
|-------------|--|

CONTINUER

Avez-vous besoin d'aide ? Envoyez un courriel à abregister@belpork.be ou appelez le helpdesk : 02/552 81 44.

AB Register > Numérotage poulailler

Home Quitter

! Veuillez définir le numérotage de vos poulaillers

Attention: Chaque numéro ne peut être utilisé qu'une seule fois. Les lettres ne sont pas autorisés.

Numéro de troupeau: BE1112222-0301
Adresse: Meir 20 - 2000 Antwerpen

| Numéro de poulailler | Supprimer |
|----------------------|-----------|
| 1 | |
| 2 | |
| 3 | |

Sélectionner. [Ajouter un poulailler +](#)

Contrôlez soigneusement l'adresse e-mail fournie. Cette adresse sera utilisée pour la correspondance ultérieure et l'envoi des rapports d'exploitation. Belplume asbl ne peut être tenue pour responsable de la perte d'informations si l'adresse e-mail fournie par le producteur n'était pas correcte.

- Appuyez sur le bouton '**Démarrer Registre AB**'.

Vous recevrez par courrier électronique la confirmation que vous avez parcouru avec succès la procédure de lancement et que vous avez désormais accès au Registre AB.

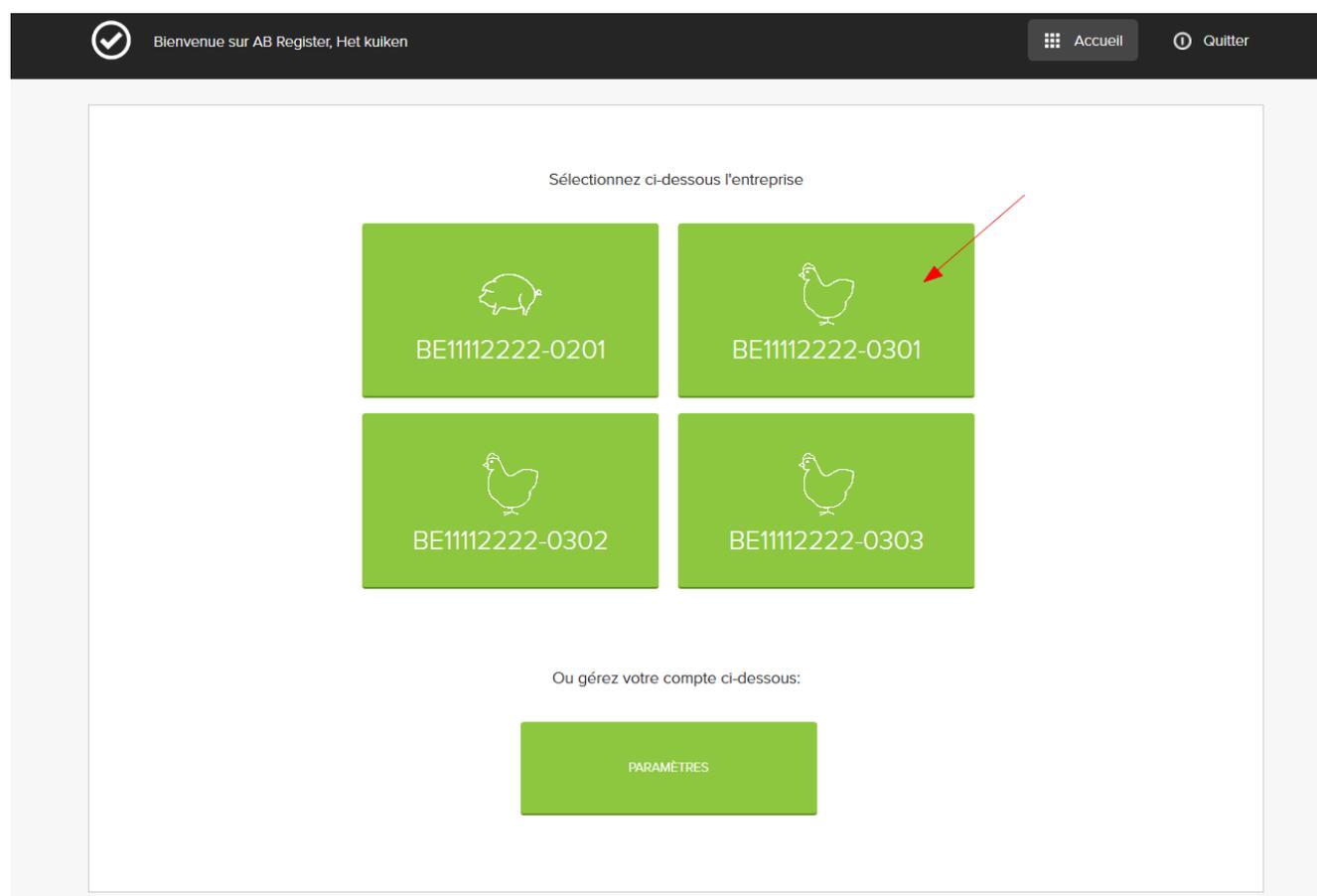
4.2 Fonctionnalités

Lorsque vous vous connectez au portail des producteurs, la page d'accueil s'ouvre. Dans cette page d'accueil, vous pouvez cliquer sur le troupeau dont vous voulez consulter les informations. Dans le bas de la page, vous trouverez un bouton vous permettant d'accéder aux paramètres (voir 4.6).

Le Registre AB est utilisé pour plusieurs espèces animales.

Les producteurs de volaille verront seulement apparaître le bouton donnant accès au troupeau de volaille dans leur portail.

En cliquant sur le troupeau, vous pouvez consulter les fonctionnalités suivantes :



Enregistrements: Compte rendu de toutes les données enregistrées pour votre exploitation. Vous pouvez les consulter, les contrôler et signaler les erreurs éventuelles.

Rapports d'exploitation: Compte rendu des rapports d'exploitation établis après analyse des données pour votre entreprise.

Procurations: Compte rendu des procurations automatiques et accordées. C'est également ici que vous pouvez accorder et supprimer des procurations.

Données de l'exploitation: Compte rendu des données de l'exploitation. Veillez à ce qu'elles soient à jour.

Résumé: Affichage des enregistrements les plus récents introduits par votre ou vos fournisseurs, ainsi qu'un aperçu des rapports d'exploitation non lus.

| Ref | Médicament | Quant. | Cabinet/Société | Espèce cible | Livraison |
|---------|---|---------|---------------------|--------------|------------|
| 5767-PI | TILMOVET 100 mg/g gran. po 1 kg | 1 emb. | CV Beipork VZW | PC | 01-12-2016 |
| 5768-PI | SELECTAN 300 mg/ml HIPRA opt. inj. 100 ml | 1 emb. | CV Beipork VZW | PC | 30-11-2016 |
| 5769-PI | FLOXADIL 100 mg/ml opt. inj. 100 ml | 3 emb. | CV Beipork VZW | PS | 29-11-2016 |
| 5770-PI | DUPHAPEN opt. inj. 100 ml | 2 emb. | CV Beipork VZW | PNS | 27-11-2016 |
| 5760-PI | PROMYCINE 400 IE/mg premix 25 kg | 15 emb. | FAC Varkensvoer vzw | PNS | 14-11-2016 |

Les différentes fonctionnalités sont expliquées en détail dans le présent manuel.

4.3 Enregistrements

Afin d'avoir la certitude que tous les médicaments fournis ont été effectivement enregistrés pour votre exploitation, vous êtes tenu de vérifier les enregistrements pour votre exploitation chaque fois, et assurément avant chaque date de verrouillage des données, via l'onglet « Données enregistrées ».

Vous pouvez effectuer des recherches à l'aide de plusieurs critères spécifiques.

AB Register > Volaille (BE1112222-0301) Home Quitter

Résumé Enregistrements Rapports d'exploitation Procurations Données relatives à l'exploitation

Enregistrements

Mot clé:

Médicament:

Fournisseur:

Livraison de: jusqu'à:

Code couleur AMCRA:

Réf. Sanitel:

Ref.:

Espèce cible:

Numéro de lot unique:

Etable:

Statut Sanitel:

RECHERCHE

7 résultats trouvés

| Ref. | Médicament | Quant. | Cabinet/Société | Numéro de lot unique | Espèce cible | Livraison |
|-----------|-------------------------------------|----------------|-----------------|---------------------------|--------------|------------|
| 420287-PO | Floxamax 100mg/ml opl po 1L | 1 kg | FAC Imengine | BE1112222-0302/2017_05_01 | | 04-05-2017 |
| 420286-PO | Methoxasol 20/100 mg/ml 1L | 1 kg | FAC Imengine | BE1112222-0302/2017_05_02 | PP | 04-05-2017 |
| 420289-PO | Doxilyn 50 % WSP 1000g | 2 emballage(s) | CV Belpork vzw | BE1112222-0303/2017_04_01 | | 02-05-2017 |
| 420284-PO | Enroveto 100mg/ml 1L | 3 emballage(s) | CV Belpork vzw | be1112222-0301/2017_04_01 | DIN | 01-05-2017 |
| 420283-PO | Cosumix Plus Pdr Veter 500g | 1 emballage(s) | CV Belpork vzw | BE1112222-0303/2017_04_19 | | 30-04-2017 |
| 420282-PO | Baytril orale oplos 100ml 10% Veter | 2 emballage(s) | CV Belpork vzw | BE1112222-0302/2017_04_02 | | 21-04-2017 |
| 420288-PO | Aivlosin 625mg/g gran kippen 400g | 2 emballage(s) | CV Belpork vzw | BE1112222-0301/2017_04_01 | PP | 19-04-2017 |

En cliquant sur le numéro de référence d'un enregistrement, vous voyez apparaître les détails de l'enregistrement.

Les données suivantes sont reprises en détail : la date de livraison, le type de médicament (produit livré) ainsi que le code couleur AMCRA et le code spécifique du médicament (le code cti-ext pour les médicaments belges ou le code CIP pour les médicaments français), la quantité livrée, le cabinet, le vétérinaire, le numéro de lot unique ainsi que les données y correspondant (nombre d'animaux, animal cible, poulailler et date de mise en place), l'animal cible, l'indication d'utilisation, le type de document, le numéro du document et les coordonnées du fournisseur.

'Indication d'utilisation' n'est pas un champ obligatoire. Il est parfaitement possible que votre fournisseur ne l'ait pas rempli. Ceci ne constitue aucun problème.

AB Register > Volaille (BE1112222-0301) Home Quitter

Résumé Enregistrements Rapports d'exploitation Procurations Données relatives à l'exploitation

Retour à l'aperçu des enregistrements

Détail de l'information enregistrée (ref. 420288-PO)

| | |
|--------------------------|---|
| Cabinet | CV Belpork vzw |
| Vétérinaire | Jef Jansen (F5276) |
| Livraison le | 19-04-2017 |
| Numéro de lot unique | BE1112222-0301/2017_04_01 |
| Espèce cible | Poule pondeuse |
| Médicament | ● Aivosin 625mg/g gran kippen 400g (cti-ext. 338642-01) |
| Quantité | 2 conditionnement(s) |
| Indication d'utilisation | Colibacillose |
| Type de document | Document d'administration et de fourniture |
| Numéro de document | 20172017 |

L'enregistrement est-il erroné ? [Signalez-le nous.](#)

Importé automatiquement le 04-05-2017

Si vous constatez que l'enregistrement n'est pas correct, vous pouvez le signaler au fournisseur en cliquant sur le bouton 'Signaler une erreur'. À l'écran apparaît alors une fenêtre présentant un champ où vous pourrez indiquer l'erreur constatée (par exemple, le nombre de conditionnements enregistrés est erroné, vous n'avez pas réceptionné ce produit, mauvaise catégorie d'animal, ...).

Détail de l'information enregistrée (ref. 420288-PO)

Signalez un enregistrement erroné

Vous pouvez indiquer dans le champ texte ci-dessous de quel type d'erreur il s'agit (p.ex. le nombre d'emballages enregistrés est incorrect, vous n'avez pas reçu ce produit, ...)

Madame, Monsieur,

Enregistrement 420288-PO est incorrect. Veuillez vérifier.

Ce courriel sera envoyé au fournisseur Belpork vzw.

ENVOYER LA NOTIFICATION ou [Annuler](#)

Dès la réception de votre remarque, le fournisseur recevra un courriel l'invitant à corriger l'erreur. Une copie de ce courriel vous sera adressée mais vous-même n'avez plus d'autre démarche à entreprendre. Après avoir signalé l'erreur, il est préférable de vérifier qu'elle a été corrigée.

Dans l'écran de détail de l'enregistrement, vous pouvez également consulter l'historique du couplage à Sanitel-Med.

Vous pouvez ainsi vérifier quels enregistrements ont déjà fait l'objet d'un couplage à Sanitel-Med, à quel moment le couplage est intervenu et quel 'numéro de référence Sanitel' (= 'Notification ID' et 'Document ID' dans Sanitel-Med) leur a été attribué lors du couplage.

Certains enregistrements peuvent être bloqués par Sanitel-Med (parce que le vétérinaire prescripteur n'est par exemple pas connu dans le Registre AB). Un point d'exclamation apparaîtra alors en regard de ces enregistrements. En consultant l'écran de détail de ces enregistrements, vous pourrez alors prendre connaissance des raisons qui ont entraîné l'échec du couplage. Votre vétérinaire en sera également informé dans son portail. Il importe que ces enregistrements soient adaptés par votre vétérinaire de telle sorte qu'ils puissent par la suite être effectivement couplés à Sanitel-Med.

[Résumé](#)
[Enregistrements](#)
[Rapports d'exploitation](#)
[Procurations](#)
[Données relatives à l'exploitation](#)

Enregistrements

Mot clé: Ref.:
 Médicament: Espèce cible:
 Fournisseur: Code couleur AMCRA:
 Livraison de: jusqu'à:

RECHERCHE

3 résultats trouvés

| Ref. | Médicament | Quant. | Cabinet/Société | Espèce cible | Livraison |
|--------------------------|-------------------------------------|----------------|-----------------|--------------|---|
| 93744-PI | DRAXXIN 25 mg/ml opl. inj. 100 ml | 1 emballage(s) | CV Belpork asbl | PC | 05-12-2016 |
| 93743-PI | DOXX-SOL pdr oplosb. po 1 kg | 2 emballage(s) | CV Belpork asbl | | Cet enregistrement n'a pas pu être envoyé à Sanitel-MED. Ce numéro de document est déjà enregistré. |
| 93747-PI | LINCOCIN 100 mg/ml opl. inj. 100 ml | 1 emballage(s) | CV Belpork asbl | PC | 26-12-2016 |

[Résumé](#)
[Enregistrements](#)
[Rapports d'exploitation](#)
[Procurations](#)
[Données relatives à l'exploitation](#)

[Retour à 'Détail de l'information enregistrée'](#)

Détail de l'information enregistrée (ref. 91234-PI) > Historique des modifications

Historique

Le 22 Mars, 2017 par [Connexion automatique Sanitel-MED] à 16h43

| | | |
|-------------------------------|---|------------|
| Sanitel-MED 'Document ID' | > | 6587 |
| Sanitel-MED 'Notification ID' | > | 1396523558 |
| Sanitel-Med status | > | Envoyé |

Le 16 Février, 2017 par Jan Janssens à 16:53

| | | | |
|--------------------|------------|---|--|
| Livraison le | 29-12-2016 | > | 14-12-2016 |
| Type de document | | > | Document d'administration et de fourniture |
| Numéro de document | | > | 201653241 |

Une Initiative de Belpork asbl NL | FR

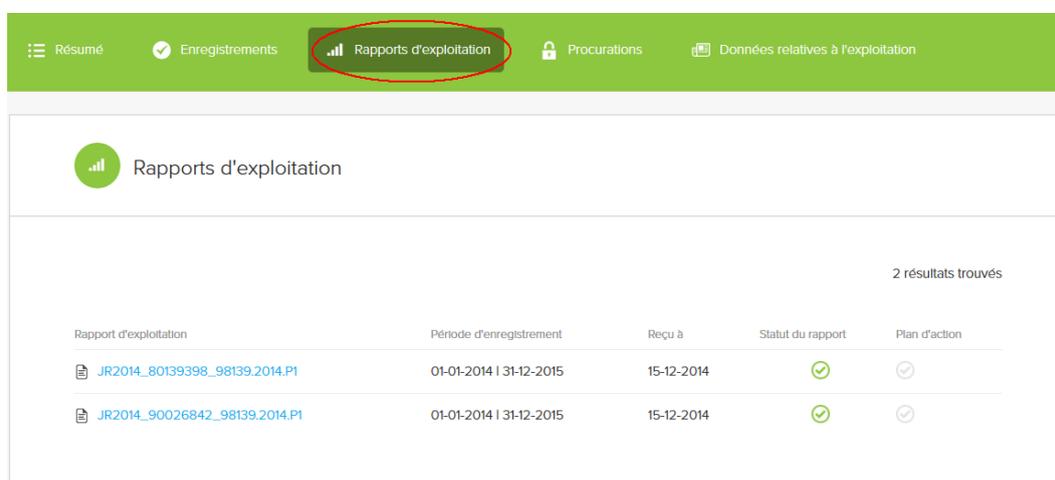
4.4 Rapports d'exploitation

Tous les enregistrements collectés sont transmis par Belplume asbl de manière codée (et anonymisée) à l'unité scientifique au sein d'AMCRA asbl. Les données sont analysées par numéro de troupeau et un rapport d'exploitation individuel est rédigé à des intervalles fréquents. Ce rapport vise à améliorer la guidance ultérieure de l'exploitation. Examinez ce rapport avec votre vétérinaire de guidance, celui-ci étant le mieux placé pour vous conseiller concernant l'utilisation justifiée et durable des médicaments dans votre exploitation.

Dès qu'un nouveau rapport d'exploitation est disponible, vous en êtes informé par courriel. Sous l'onglet 'rapports d'exploitation', vous pouvez consulter en permanence les rapports relatifs à votre exploitation.

Par rapport d'exploitation un statut de rapport vert ou rouge est attribué (voir liste des définitions en annexe 2). En fonction du cahier des charges auquel vous participez, des mesures peuvent être couplées à un statut rouge. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le cahier des charges en question.

Au moment de l'entrée en vigueur de présent Règlement, aucun rapport n'est disponible dans le 'Registre AB' pour les éleveurs de volailles. Vous serez informé de la date de publication de ces rapports.



| Rapport d'exploitation | Période d'enregistrement | Reçu à | Statut du rapport | Plan d'action |
|---|--------------------------|------------|-------------------|---------------|
| JR2014_80139398_98139.2014.P1 | 01-01-2014 31-12-2015 | 15-12-2014 | ✓ | ✓ |
| JR2014_90026842_98139.2014.P1 | 01-01-2014 31-12-2015 | 15-12-2014 | ✓ | ✓ |

Le chapitre 'Rapport périodique' du manuel d'utilisation explique comment interpréter le rapport d'exploitation. Vous pouvez télécharger le document sur le site internet www.registreab.be.

4.5 Procurations

Le portail des producteurs vous permet de gérer vos procurations. Le fournisseur qui a une procuration pour votre exploitation a ainsi accès à toutes les données enregistrées pour votre exploitation, ainsi qu'aux rapports d'exploitation. Ces informations peuvent être utiles dans le cadre de la guidance d'exploitation.

Il y a d'une part les procurations que vous pouvez accorder à certains fournisseurs (un fabricant d'aliments composés, par exemple), et d'autre part la procuration accordée automatiquement au CV de votre vétérinaire de guidance.

AB Register > Volaille (BE11112222-0301) Home Quitter

Résumé Enregistrements Rapports d'exploitation **Procurations** Données relatives à l'exploitation

Procurations accordées + AJOUTER PROCURATION

Vous avez donné procuration aux fournisseurs suivants, leur permettant de consulter tous les enregistrements ainsi que les résultats d'analyse et les conseils. Vous pouvez retirer une procuration en supprimant le fournisseur de la liste.

| Cabinet/Société | Responsable | Adresse | Supprimer |
|-----------------|---------------|--------------------------------|-----------|
| FAC Imengine | Donvil Slemon | Tiensevest 43 - 3001 Kessel-Lo | ✕ |

Vétérinaire de guidance d'exploitation avec un procuration automatique MODIFIER

| Nom | Numéro d'ordre | Cabinet | Adresse |
|------------|----------------|-------------|---|
| Jansen Jef | F5276 | Belpork vzw | Koning Albert II laan 35 - 1030 Brussel |

- Procurations accordées :

Vous pouvez ajouter des procurations ici, en cliquant sur le bouton 'Ajouter procuration'. Sur la base du nom ou du numéro d'identification du cabinet vétérinaire ou de l'entreprise, ou sur la base du numéro d'ordre du vétérinaire, vous pouvez indiquer un fournisseur dans le système.

The screenshot shows the 'AB Register' interface for a user named 'Volaille (BE1112222-0301)'. The navigation bar includes 'Résumé', 'Enregistrements', 'Rapports d'exploitation', 'Procurations', and 'Données relatives à l'exploitation'. The 'Procurations' tab is active. The main content area is titled 'Ajouter procuration' and contains a search field for 'Cabinet/Société' with the placeholder text 'Recherche par nom ou par numéro d'identification...'. At the bottom of the form, there are two buttons: 'SAUVEGARDER' (Save) and 'Annuler' (Cancel).

Vous pouvez retirer une procuration en supprimant le fournisseur de la liste. Pour ce faire, cliquez sur « Supprimer » à droite dans la fenêtre, au niveau du fournisseur concerné.

- Vétérinaire de guidance d'exploitation avec procuration automatique

Vous trouverez ici le nom du vétérinaire agréé avec lequel vous avez conclu un contrat pour la guidance d'exploitation.

. Ces données sont demandées lors de la procédure de lancement. Ce vétérinaire et le CV pour lequel il travaille reçoivent une procuration automatique pour votre exploitation.

Lorsqu'un autre vétérinaire de guidance d'exploitation est désigné, vous devez enregistrer ce changement en cliquant sur le bouton « Modifier ». Vous pouvez alors sélectionner un autre vétérinaire par le biais de son nom ou de son numéro d'ordre. Votre nouveau vétérinaire de guidance d'exploitation et son CV reçoivent alors automatiquement une procuration, et la procuration du vétérinaire de guidance d'exploitation précédent est retirée.

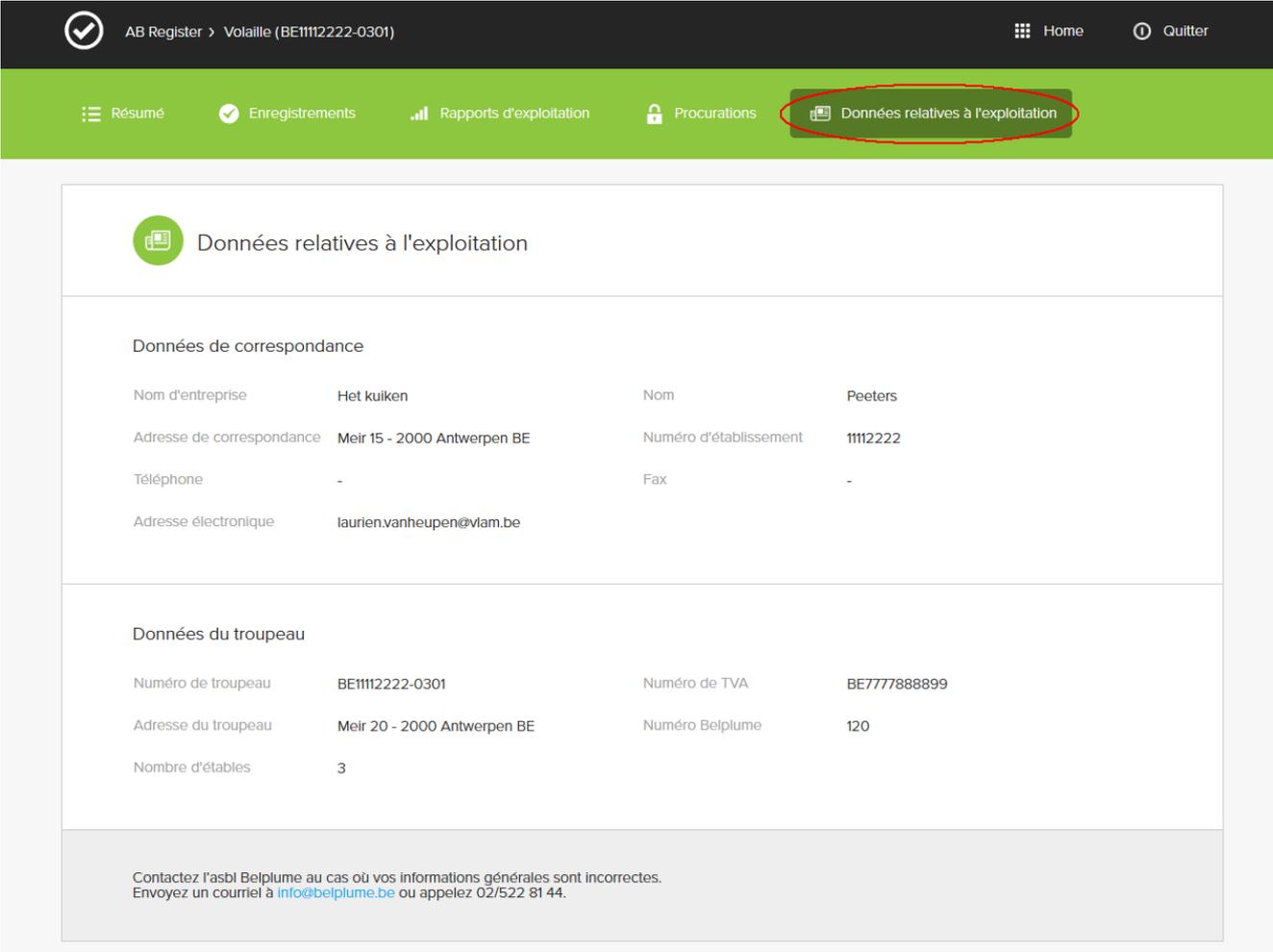
4.6 Données relatives à l'exploitation

L'onglet 'Données relatives à l'exploitation' vous permet de vérifier l'exactitude des données de base concernant votre exploitation.

Au cas où vous constateriez des erreurs, vous pouvez communiquer les corrections par téléphone ou par courriel au helpdesk, après quoi ces adaptations seront intégrées dans la base de données.

L'onglet 'Données relatives à l'exploitation' comprend trois volets, à savoir :

- Coordonnées (nom, raison sociale, numéro d'établissement, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone, numéro de fax) et informations relatives au troupeau (numéro de troupeau, adresse du troupeau, numéro de TVA, numéro Belplume, nombre de poulaillers).
- Veillez à ce que votre adresse électronique soit toujours correcte. Elle constitue le canal de communication principal entre le gestionnaire du 'Registre AB' et vous-même.



AB Register > Volaille (BE11112222-0301) Home Quitter

Résumé Enregistrements Rapports d'exploitation Procurations **Données relatives à l'exploitation**

Données relatives à l'exploitation

Données de correspondance

| | | | |
|---------------------------|-----------------------------|------------------------|----------|
| Nom d'entreprise | Het kuiken | Nom | Peeters |
| Adresse de correspondance | Meir 15 - 2000 Antwerpen BE | Numéro d'établissement | 11112222 |
| Téléphone | - | Fax | - |
| Adresse électronique | laurien.vanheupen@vlam.be | | |

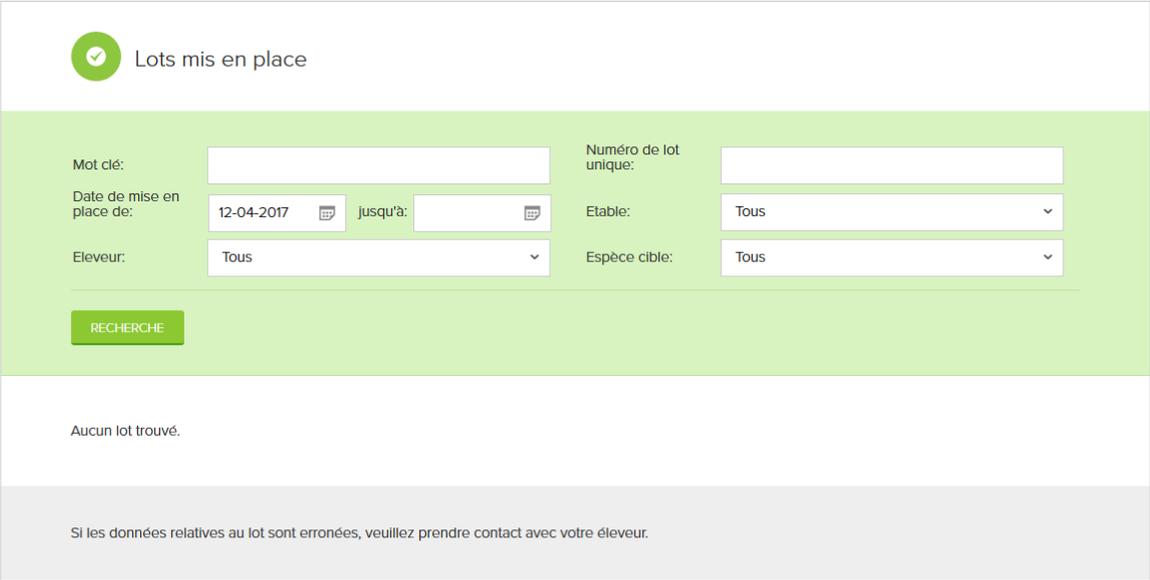
Données du troupeau

| | | | |
|---------------------|-----------------------------|-----------------|--------------|
| Numéro de troupeau | BE11112222-0301 | Numéro de TVA | BE7777888899 |
| Adresse du troupeau | Meir 20 - 2000 Antwerpen BE | Numéro Belplume | 120 |
| Nombre d'étables | 3 | | |

Contactez l'asbl Belplume au cas où vos informations générales sont incorrectes.
Envoyez un courriel à info@belplume.be ou appelez 02/522 81 44.

- Lots mis en place :

Votre couvoir pourra introduire, via son portail, toutes les données des lots mis en place dans votre exploitation. Par lot, il joindra toutes les données relatives à ce lot : numéro de lot unique, nombre d'animaux mis en place, date de mise en place, poulailler, animal cible mis en place. Dans votre portail, vous pouvez consulter ces données dans la rubrique données de l'exploitation.



Mot clé:

Date de mise en place de: 12-04-2017  jusqu'à: 

Eleveur: Tous

Numéro de lot unique:

Etable: Tous

Espèce cible: Tous

RECHERCHE

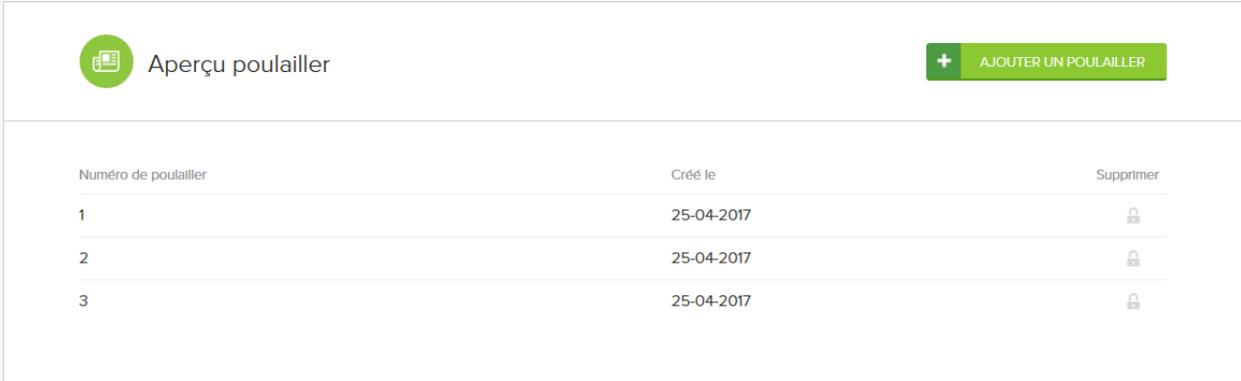
Aucun lot trouvé.

Si les données relatives au lot sont erronées, veuillez prendre contact avec votre éleveur.

- Compte rendu des poulaillers :

Dans cette partie des données de l'exploitation, vous devez identifier tous les poulaillers d'un troupeau donné. Il est primordial que cela se fasse par TROUPEAU. Vous pouvez ajouter ou supprimer des poulaillers.

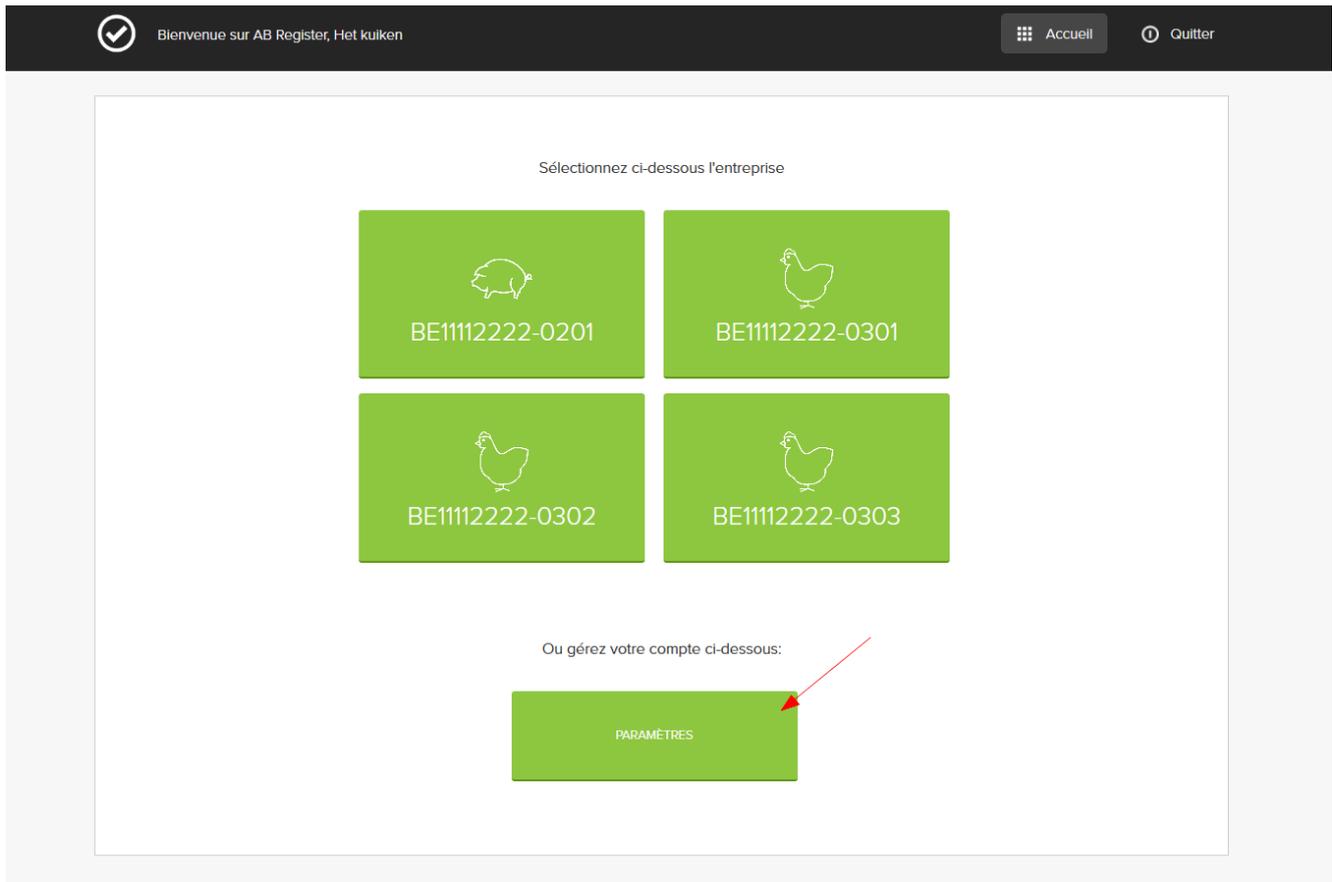
Il est crucial, pour une traçabilité correcte de la médication, que le compte rendu des poulaillers corresponde à tout moment avec la situation dans l'exploitation.



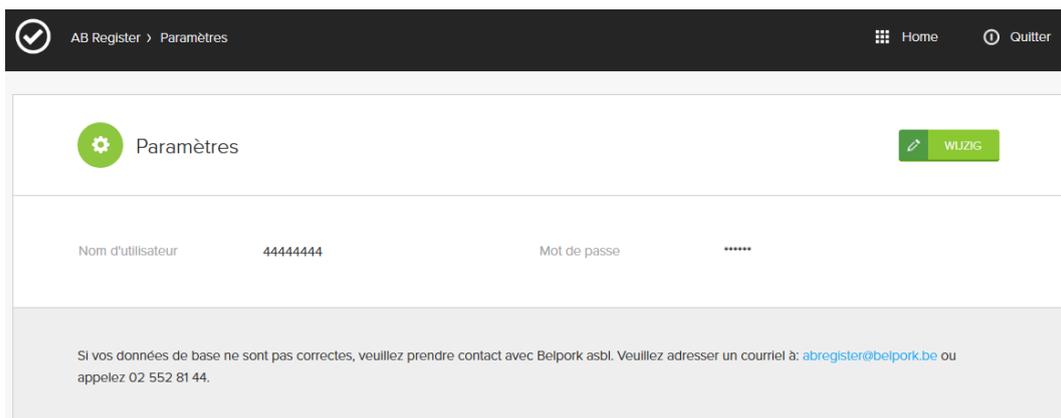
+ AJOUTER UN POULAILLER

| Numéro de poulailler | Créé le | Supprimer |
|----------------------|------------|---|
| 1 | 25-04-2017 |  |
| 2 | 25-04-2017 |  |
| 3 | 25-04-2017 |  |

4.6 Paramètres



Via le bouton 'paramètres', il est possible de modifier le mot de passe. Cliquez pour ce faire sur « Modifier ». Seul le mot de passe peut être modifié. Le nom d'utilisateur est toujours le numéro d'établissement de votre exploitation.



IV. FIL CONDUCTEUR FOURNISSEURS

1. Introduction

Le 'Registre AB' Volaille comprend un portail pour les fournisseurs, un portail pour les producteurs et un portail pour les couvoirs, chacun prévoyant des droits et des fonctionnalités spécifiques. Le fil conducteur pour les fournisseurs explique l'utilisation du portail des fournisseurs. Pour les producteurs et les couvoirs, un manuel distinct est prévu.

L'enregistrement en ligne de toute médication fournie doit être effectué par le(s) fournisseur(s) à la demande des producteurs. Il existe trois types de fournisseurs, à savoir :

- le cabinet vétérinaire (CV) ;
- le fabricant d'aliments composés (FAC) ;
- le pharmacien (PHA).

Les vétérinaires prescripteurs doivent eux aussi s'enregistrer dans le Registre AB.

Le manuel vous explique ci-dessous comment accéder aisément au portail des fournisseurs et décrit les fonctionnalités qu'il comporte ainsi que les tâches qui vous incombent.

2. Tâches des fournisseurs

- Procédure d'identification : en tant que fournisseur, vous devez préalablement vous identifier dans le 'Registre AB' en parcourant la procédure d'identification. Cela vaut tant pour les cabinets vétérinaires et les fabricants d'aliments composés que pour les pharmaciens. En outre, les vétérinaires qui prescrivent des médicaments sans les fournir doivent également s'enregistrer dans le Registre AB. Ce sont les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens qui enregistrent les médicaments prescrits dans le Registre AB, mais ces enregistrements ne sont complets et corrects que si nous disposons également de toutes les données du vétérinaire prescripteur.
Attention : les vétérinaires travaillant au sein d'un cabinet vétérinaire ne doivent pas s'enregistrer individuellement car ils relèvent du cabinet vétérinaire. Les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens s'enregistrent sous le nom de leur société.
- Enregistrement des données : à la demande du producteur, le fournisseur enregistre toute médication fournie par exploitation. L'enregistrement des données peut se faire de trois manières : au moyen du formulaire d'enregistrement en ligne, de l'import du document Excel ou des services en ligne.

Le fournisseur est tenu de respecter les principes suivants :

- Toutes les médications font l'objet d'un enregistrement au plus tard le 7 du mois suivant la fourniture.
 - Les enregistrements introduits sont clôturés après chaque trimestre. Cette clôture intervient à 4 dates fixes, chaque fois 15 jours après la fin du trimestre : les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier. Une fois les données clôturées, le fournisseur ne pourra plus apporter de modification. Ces dates de verrouillage des données ont été choisies car elles correspondent aux dates fixes de couplages avec Sanitel-Med.
 - La reprise d'un médicament (enregistrement négatif) n'est pas acceptée dans le registre AB, parce que cela est établi par la loi, et va à l'encontre des bonnes pratiques de distribution. Le fournisseur peut toutefois apporter des modifications à son enregistrement via son portail.
 - Les enregistrements effectués sont clôturés après chaque trimestre. Cela se fait à 4 moments fixes, toujours un mois après le trimestre : 1^e mai, 1^e août, 1^e novembre et 1^e février. Une fois les dates clôturées, il n'est plus possible pour le fournisseur d'apporter des modifications.
 - Dès qu'une erreur est signalée par le producteur, le fournisseur corrigera les données au plus vite ou contactera le helpdesk du 'Registre AB'.
 - Point d'attention : un produit peut figurer plusieurs fois dans la liste des médicaments en différents conditionnements. Veillez à sélectionner le conditionnement correct en tout temps.
- Mes producteurs : Le CV du vétérinaire de guidance d'exploitation d'un producteur peut, par le biais de la procuration automatique attribué au vétérinaire de guidance d'exploitation, consulter le dossier du producteur, les rapports d'exploitation et tous les enregistrements de l'exploitation. Le producteur peut également permettre la consultation de son dossier par d'autres fournisseurs via une procuration.
- Il est important, à cet égard, qu'une procuration pour un vétérinaire soit toujours émise au niveau du CV. Lorsqu'un vétérinaire de guidance d'exploitation reçoit automatiquement une procuration pour un producteur, elle vaut toujours pour le CV au complet.
- Mes prescriptions : Uniquement applicable pour un CV. Chaque CV peut consulter les enregistrements sur la base des prescriptions établies par les vétérinaires du CV.

- **Mes rapports** : Dans l'onglet « Mes rapports », chaque fournisseur peut consulter les rapports des producteurs pour lesquels il a une procuration (automatique ou fournie). Ces rapports doivent être évoqués avec le producteur concerné.
- **Mon cabinet/ma société** : chaque fournisseur assure la mise à jour des coordonnées de sa société ou de son cabinet. Le responsable du CV gère les données des vétérinaires associés.

3. Portail des fournisseurs

3.1 Procédure d'identification

La procédure d'identification des fournisseurs se déroule en deux phases. Dans un premier temps, le fournisseur devra s'enregistrer. Les cabinets vétérinaires devront en outre communiquer chaque vétérinaire associé individuellement.

Enregistrement du CV, du FAC ou du PHA

1. Surfez vers www.registreab.be. Nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Google Chrome afin d'assurer un confort d'utilisation optimal
2. Cliquez sur le bouton 'connexion fournisseur' sous l'onglet 'fournisseur' pour accéder au portail des fournisseurs. La page d'accueil apparaît automatiquement.

ACCUEIL **QUI SOMMES-NOUS?** **ACTUALITES** **FOURNISSEURS** **PRODUCTEURS** **CONTACT** NL | FR

Bienvenue
Développé à l'initiative de Belpork asbl, le 'Registre AB' doit permettre l'établissement d'un inventaire de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage porcin afin d'aboutir à une politique durable en matière d'antibiotiques. Les données relatives à l'utilisation des AB sont collectées et analysées par le biais du Registre AB. Le Registre AB offre une meilleure vue sur l'utilisation d'antibiotiques par exploitation tout en offrant la possibilité de faire une comparaison entre les exploitations.

FOURNISSEURS
Le Registre AB est accessible à trois types de fournisseurs : les vétérinaires, les fabricants d'aliments composés pour animaux et les pharmaciens. Le fournisseur est tenu de déclarer tous les antibiotiques fournis aux éleveurs porcins participants et peut, moyennant l'autorisation du producteur, consulter les rapports d'exploitation.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous. Enregistrez-vous en tant que fournisseur pour obtenir l'accès au logiciel en ligne.

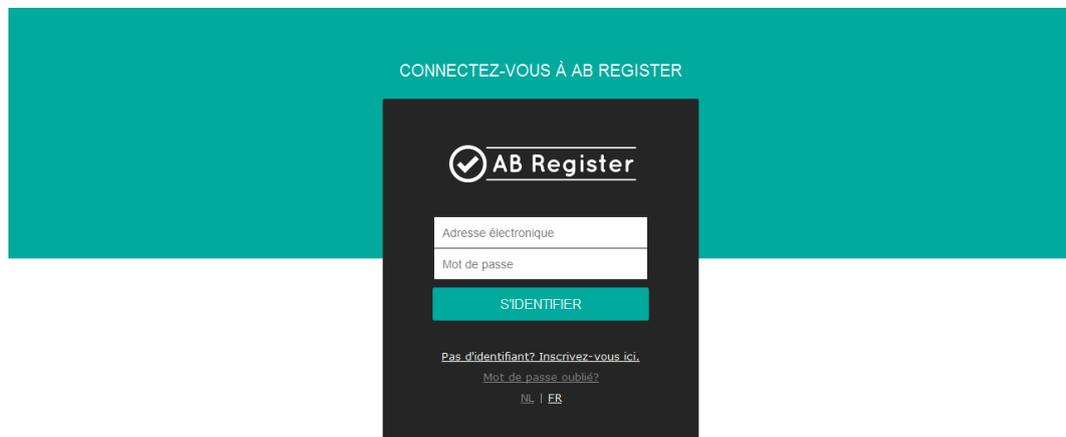
[PLUS D'INFO](#) [CONNEXION FOURNISSEUR](#)

PRODUCTEURS
Le Registre AB est accessible aux éleveurs porcins affiliés à l'un des systèmes de qualité participants. Par le biais du Registre AB, le producteur peut consulter tous les enregistrements relatifs à son exploitation ainsi que les rapports d'exploitation. Il peut également donner son autorisation numérique aux fournisseurs leur permettant de consulter les rapports d'exploitation.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous. Enregistrez-vous en tant que producteur pour obtenir l'accès au logiciel en ligne.

[PLUS D'INFO](#) [CONNEXION PRODUCTEUR](#)

3. Appuyez sur 'Pas d'identifiant ? Inscrivez-vous ici.'



CONNECTEZ-VOUS À AB REGISTER

 **AB Register**

Adresse électronique

Mot de passe

S'IDENTIFIER

[Pas d'identifiant? Inscrivez-vous ici.](#)

[Mot de passe oublié?](#)

NL | FR

4. Complétez les données, choisissez un mot de passe et cliquez sur 'enregistrer'.

 **AB Register**

Enregistrer votre cabinet/entreprise

| | | |
|-------------------------|--|--|
| Type | <input type="text" value="Cabinet de vétérinaires"/> | <input type="button" value="v"/> |
| Cabinet de vétérinaires | <input type="text"/> | |
| Numéro de TVA | BE | <input type="text" value="Ex. 325892130"/> |
| Numéro de dépôt | <input type="text"/> | |
| Adresse | <input type="text" value="Rue"/> | <input type="text" value="N°"/> |
| | <input type="text" value="Code postal"/> | <input type="text" value="Commune"/> |
| Téléphone | <input type="text"/> | |
| Fax | <input type="text"/> | (Facultatif) |

Enregistrez-vous comme responsable

| | | | |
|----------------|--------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| Numéro d'ordre | <input type="text" value="F"/> | <input type="button" value="v"/> | <input type="text"/> |
| Numéro Sanitel | <input type="text"/> | | |
| Nom | <input type="text"/> | | |
| Prénom | <input type="text"/> | | |
| GSM | <input type="text"/> | (Facultatif) | |

Données d'identification du cabinet de vétérinaires

| | |
|----------------------|----------------------|
| Adresse électronique | <input type="text"/> |
| Mot de passe | <input type="text"/> |
| Répéter Mot de passe | <input type="text"/> |

ou [Login \(Identifiant\)](#)

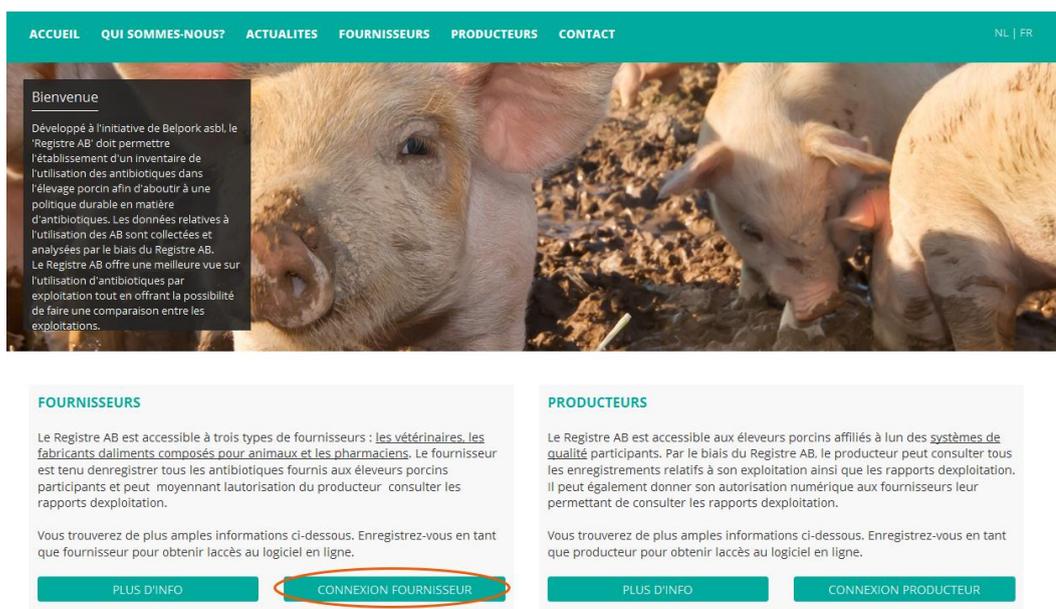
5. Vérifiez l'exactitude de votre adresse e-mail. Celle-ci fera office de nom d'utilisateur et sera utilisée pour toute correspondance ultérieure. Vous devez également indiquer le numéro Sanitel du vétérinaire responsable.
6. Vous recevrez par courriel un contrat standard rédigé entre Belpork asbl et le fournisseur. Lisez-le soigneusement, signez-le et renvoyez-le dans les 5 jours ouvrables au secrétariat de Belpork asbl par courrier, fax ou courriel.
7. Dès la réception du contrat signé, Belpork asbl vous donnera accès au 'Registre AB' et activera vos données d'identification.
8. Vous recevrez un courriel confirmant l'activation de vos données d'identification. Vous recevrez également par courriel un exemplaire contresigné du contrat standard.

Pour les pharmaciens et les fabricants d'aliments composés, la procédure d'identification s'arrête ici. Les CV devront, le cas échéant, encore communiquer les noms des différents vétérinaires.

Identification individuelle des vétérinaires

Après l'activation de vos données d'identification par Belpork, vous recevrez un courriel qui vous permettra de vous connecter au 'Registre AB'. Il ne vous restera plus qu'à introduire les coordonnées des différents vétérinaires afin de pouvoir saisir des enregistrements.

1. Surfez vers www.registreab.be et cliquez sur le bouton 'connexion fournisseur' dans la partie de l'écran destinée aux fournisseurs.



The screenshot shows the website's navigation menu at the top: ACCUEIL, QUI SOMMES-NOUS?, ACTUALITES, FOURNISSEURS, PRODUCTEURS, CONTACT. Below the menu is a banner image of pigs with a text box on the left. The main content area is divided into two columns: 'FOURNISSEURS' and 'PRODUCTEURS'. In the 'FOURNISSEURS' column, the 'CONNEXION FOURNISSEUR' button is circled in red. In the 'PRODUCTEURS' column, there is a 'CONNEXION PRODUCTEUR' button.

ACCUEIL **QUI SOMMES-NOUS?** **ACTUALITES** **FOURNISSEURS** **PRODUCTEURS** **CONTACT** NL | FR

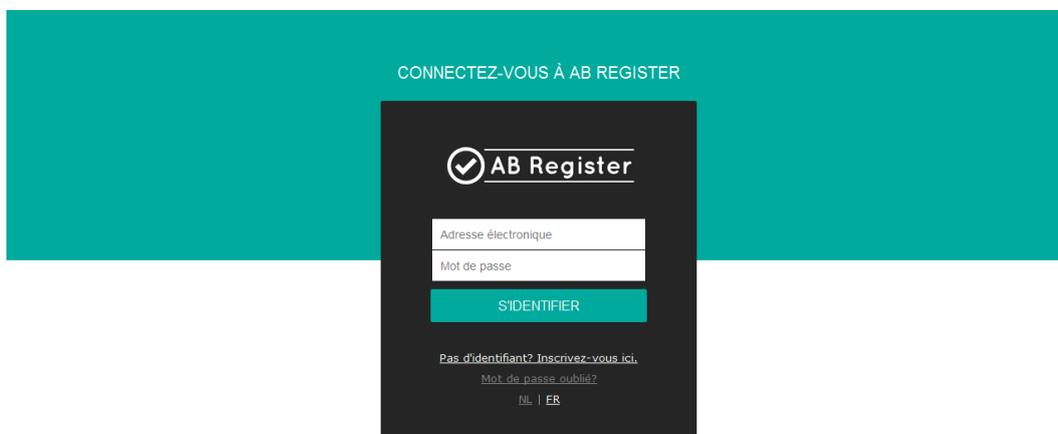
Bienvenue
 Développé à l'initiative de Belpork asbl, le 'Registre AB' doit permettre l'établissement d'un inventaire de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage porcin afin d'aboutir à une politique durable en matière d'antibiotiques. Les données relatives à l'utilisation des AB sont collectées et analysées par le biais du Registre AB. Le Registre AB offre une meilleure vue sur l'utilisation d'antibiotiques par exploitation tout en offrant la possibilité de faire une comparaison entre les exploitations.

FOURNISSEURS
 Le Registre AB est accessible à trois types de fournisseurs : [les vétérinaires](#), [les fabricants d'aliments composés pour animaux](#) et [les pharmaciens](#). Le fournisseur est tenu de enregistrer tous les antibiotiques fournis aux éleveurs porcs participants et peut, moyennant l'autorisation du producteur, consulter les rapports d'exploitation.
 Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous. Enregistrez-vous en tant que fournisseur pour obtenir l'accès au logiciel en ligne.

PRODUCTEURS
 Le Registre AB est accessible aux éleveurs porcs affiliés à l'un des [systèmes de qualité](#) participants. Par le biais du Registre AB, le producteur peut consulter tous les enregistrements relatifs à son exploitation ainsi que les rapports d'exploitation. Il peut également donner son autorisation numérique aux fournisseurs leur permettant de consulter les rapports d'exploitation.
 Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous. Enregistrez-vous en tant que producteur pour obtenir l'accès au logiciel en ligne.

PLUS D'INFO **CONNEXION FOURNISSEUR** PLUS D'INFO **CONNEXION PRODUCTEUR**

2. Introduisez votre nom d'utilisateur (adresse électronique) et votre mot de passe pour accéder au portail des fournisseurs.



CONNECTEZ-VOUS À AB REGISTER

 **AB Register**

Adresse électronique

Mot de passe

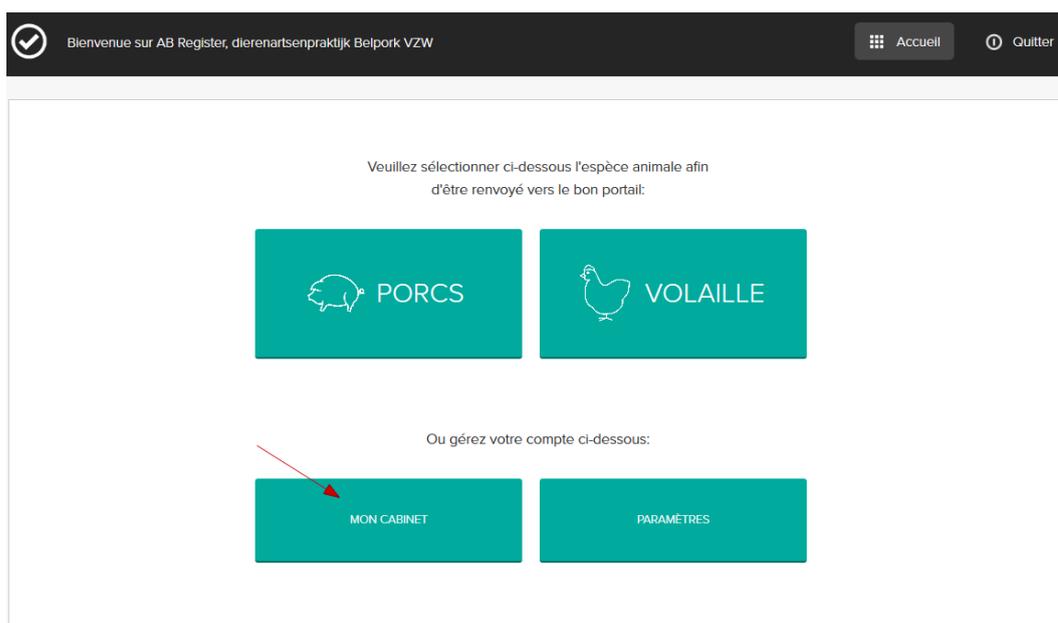
S'IDENTIFIER

[Pas d'identifiant? Inscrivez-vous ici.](#)

[Mot de passe oublié?](#)

[NL](#) | [FR](#)

3. Dans la page d'accueil, cliquez sur 'Mon cabinet'.



 Bienvenue sur AB Register, dierenartsenpraktijk Belpork VZW Accueil Quitter

Veuillez sélectionner ci-dessous l'espèce animale afin d'être renvoyé vers le bon portail:

 **PORCS**  **VOLAILLE**

Ou gérez votre compte ci-dessous:

 **MON CABINET** **PARAMÈTRES**

4. Cliquez sur le bouton 'Ajouter vétérinaire'.

The screenshot displays the 'Mon cabinet' section of the AB Register interface. At the top, there is a navigation bar with 'AB Register > Mon cabinet', 'Home', and 'Quitter' options. Below this, the 'Mon cabinet' header includes a profile icon and a 'MODIFIER' button. The main content area is divided into three sections:

- Cabinet de vétérinaires:** A table listing details for 'Belpork VZW', including the responsible person (Leenaerts Leen), deposit number (10300123), telephone (02/552.8144), electronic address (laurien.vanheupen@viam.be), address (Koning Albert II-laan 35b54 - 1030 Brussel), VAT number (BE 987 654 3210), and fax (02/552.8130).
- Vos données d'identification:** A section showing the user's electronic address (laurien.vanheupen@viam.be) and a masked password (*****).
- Vétérinaires enregistrés:** A table listing registered veterinarians. A red arrow points to a green '+ AJOUTER VÉTÉRIINAIRE' button in the top right corner of this section.

| Nom | Numéro d'ordre | Numéro Sanitel | Ajouté le | Statut |
|----------------|----------------|----------------|------------|--------|
| Leenaerts Leen | N0123 | 123 | 21-10-2016 | Actif |

Below the table, there is a link: [Voir les vétérinaires non actifs](#).

5. Introduisez les coordonnées du vétérinaire. Répétez cette action pour tous les vétérinaires actifs au sein de votre cabinet.

Veillez à indiquer le bon numéro Sanitel pour chaque vétérinaire. Si le numéro Sanitel n'a pas été indiqué correctement, aucun couplage avec Sanitel-Med ne pourra être effectué.

AB Register > Mon cabinet

Home Quitter

Retour vers 'Mon cabinet'

Ajouter vétérinaire

Numéro d'ordre: F []

Numéro Sanitel: []

Prénom: []

Nom: []

Adresse électronique: []

Téléphone: [] (Facultatif)

Statut: Actif

SALVEGARDER ou Annuler

6. Le statut du vétérinaire est par défaut 'actif'. Si un vétérinaire ne travaille plus pour ce cabinet, vous pouvez modifier son statut en 'inactif'. Pour ce faire, cliquez sur le vétérinaire concerné dans la liste, cliquez sur 'Modifier' et adaptez le statut.

AB Register > Mon cabinet

Home Quitter

Retour vers 'Mon cabinet'

Ajouter vétérinaire

Numéro d'ordre: F []

Numéro Sanitel: []

Prénom: []

Nom: []

Adresse électronique: []

Téléphone: [] (Facultatif)

Statut: Actif

SALVEGARDER ou Annuler

Attention : les antibiotiques ne peuvent pas être enregistrés correctement tant que les vétérinaires individuels n'ont pas été introduits dans le système. Les enregistrements ne seront acceptés pour autant que le statut du vétérinaire concerné soit 'actif'. Il est dès lors très important que la liste soit mise à jour en permanence par le responsable.

3.2 Fonctionnalités



Lorsque vous vous connectez au portail des fournisseurs, la page d'accueil s'ouvre. Sur cette page, vous pouvez cliquer sur l'espèce animale pour laquelle vous voulez consulter les données. Dans le bas, vous trouverez deux boutons pour accéder aux données de votre entreprise : « Mon cabinet » et « Paramètres ». Si vous n'avez que des éleveurs porcins comme clients, il n'y aura qu'un bouton « Porcs ». Si vous avez également des éleveurs de volaille parmi vos clients, il y aura également un bouton « Volaille » sur la page d'accueil.

En cliquant sur le bouton « Volaille », vous accédez aux fonctionnalités suivantes :

The screenshot shows the AB Register web application interface. The top navigation bar includes a home icon, 'Home', and 'Quitter'. The main navigation menu contains several items, each with a callout box explaining its function:

- Mes prescriptions:** Uniquement applicables aux CV. Compte rendu de tous les enregistrements, saisis par le FAC ou le PHAR, l'un des vétérinaires du CV étant le prescripteur.
- Mes producteurs:** Compte rendu des producteurs pour lesquels votre cabinet / entreprise a une procuration.
- Mes rapports:** Compte rendu de tous les rapports d'exploitation des producteurs pour lesquels votre cabinet / entreprise a une procuration.
- Liste des médicaments:** Compte rendu de tous les médicaments.
- Données enregistrées:** Compte rendu de tous les enregistrements introduits par votre cabinet / entreprise. Vous pouvez les consulter, les contrôler et corriger les erreurs éventuelles.
- Résumé:** Affichage des derniers rapports d'exploitation et des enregistrements les plus récents introduits par votre cabinet / entreprise.

The interface also shows a 'Nouvel enregistrement' section with an 'AJOUTER ENREGISTREMENT' button, a 'Rapports d'exploitation non lus' section with a search bar, and a 'Derniers enregistrements' section with a table of records.

| Ref | Médicament | Quant. | Producteur | Troupeau | Espèce cible | Inraison |
|---------|---------------------------------|--------|--------------|-----------------|--------------|------------|
| 5767-FI | TILMOVET 100 mg/g gran. po 1 kg | 1 emb. | Janssens Jan | BE44444444-0201 | PC | 01-12-2016 |

Les différentes fonctionnalités sont expliquées en détail dans le présent manuel.

3.3 Données enregistrées

Sous l'onglet 'Mes enregistrements', vous pouvez consulter toutes les données enregistrées par votre cabinet/société. L'enregistrement des données peut se faire selon les trois manières suivantes.

La possibilité pour chaque CV de vérifier quels enregistrements ont été couplés avec Sanitel-Med a en outre été prévue.

3.3.1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement

Le fournisseur peut enregistrer les données en ligne au moyen du formulaire d'enregistrement. Ce formulaire est principalement destiné aux fournisseurs qui enregistrent des données pour un nombre limité de producteurs et sur une base irrégulière.

Veuillez suivre les démarches suivantes :

1. Cliquez sur le bouton « Ajouter enregistrement ».

AB Register > Volaille

Home Quitter

Résumé **Données enregistrées** Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Données enregistrées + AJOUTER ENREGISTREMENT

Mot clé: Ref.:

Livraison de: 12-04-2017 jusqu'à:

Producteur: Numéro de troupeau:

Médicament: Rechercher sur la base du code CNK où cli-exi Code couleur AMCRA: Sélectionner...

Réf. Sanitel: Statut Sanitel: Tous

RECHERCHE

5 résultats trouvés

| Ref. | Médicament | Quant. | Producteur | Numéro de troupeau | Numéro de lot unique | Espèce cible | Livraison |
|-----------|-------------------------------------|----------------|------------|--------------------|---------------------------|--------------|------------|
| 420289-PO | Doxilyn 50 % WSP 1000g | 2 emballage(s) | Het kuiken | BE1112222-0301 | BE1112222-0303/2017_04_01 | | 02-05-2017 |
| 420284-PO | Enroveto 100mg/ml 1L | 3 emballage(s) | Het kuiken | BE1112222-0301 | be1112222-0301/2017_04_01 | DIN | 01-05-2017 |
| 420283-PO | Cosumix Plus Pdr Veter 500g | 1 emballage(s) | Het kuiken | BE1112222-0301 | BE1112222-0303/2017_04_19 | | 30-04-2017 |
| 420282-PO | Baytril orale oplos 100ml 10% Veter | 2 emballage(s) | Het kuiken | BE1112222-0301 | BE1112222-0302/2017_04_02 | | 21-04-2017 |
| 420288-PO | Aivlosin 625mg/g gran kippen 400g | 2 emballage(s) | Het kuiken | BE1112222-0301 | BE1112222-0301/2017_04_01 | PP | 19-04-2017 |

2. Complétez les neuf champs obligatoires.

AB Register > Volaille

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

< Retour vers 'Mes enregistrements'

Enregistrer un nouveau traitement

Livraison le: 12-05-2017 (jj-mm-aaaa)

Producteur: Het kuiken - BE1112222-0301 ou [Ajouter un nouveau producteur](#)

Numéro de lot unique: Sélectionner numéro de lot unique...

Espèce cible: -

Nombre d'animaux: -

Etable: -

Date de mise en place: -

Médicament: Rechercher sur la base du code CNK où cti-ext...

Quantité livrée: conditionnement(s)

Vétérinaire: Jansen Jef

Indication d'utilisation: Sélectionner... (Facultatif)

Type de document: Sélectionner...

Numéro de document:

SAUVEGARDER ou SAUVEGARDER ET COPIER ou Annuler

3. Le champ réservé à l'indication d'utilisation est facultatif. Vous n'êtes pas obligé de le remplir, mais il est conseillé de le faire.
4. Pour la saisie du numéro de lot unique des animaux traités, il existe deux options :
 - a) Soit le couvoir a **déjà introduit** les données du lot mis en place via son portail. Si vous sélectionnez le producteur chez lequel le traitement a été effectué, les numéros de lot uniques de ce producteur s'afficheront automatiquement dans le menu déroulant. Si vous désignez l'un de ces numéros de lot uniques, les données correspondantes seront complétées automatiquement : le nombre d'animaux mis en place, la date de mise en place, le poulailler où les animaux ont été mis en place, et l'animal cible mis en place.
 - b) Soit le couvoir n'a **pas encore introduit** les données du lot mis en place via son portail. En tant

que vétérinaire, vous devez alors créer le numéro de lot unique au format suivant : **numéro d'établissement (BE ou FR avec 8 chiffres) – 03 + 01 (numéro du poulailler) / date de mise en place (2017_03_14)**. Dès que le couvoir complète toutes les données du lot unique via son portail, ces données seront également couplées à l'enregistrement en question.

5. Cliquez sur le bouton 'sauvegarder' si vous ne souhaitez plus introduire d'autres données pour ce producteur.
6. Devez-vous encore introduire d'autres données pour ce producteur ? Cliquez alors sur le bouton 'sauvegarder et copier'. Cette fonctionnalité vous permet de copier la date, le nom du producteur et le nom du vétérinaire, ce qui vous évitera de devoir réintroduire à chaque fois ces mêmes données.

L'annexe 1A contient les explications concernant les différents champs à compléter.

Dès que vous aurez sauvegardé les données enregistrées, elles figureront dans l'aperçu général des enregistrements.

3.3.2 Enregistrement de la médication via Excel

Afin de faciliter la procédure susmentionnée, un système a été développé permettant d'effectuer plusieurs enregistrements simultanément à l'aide d'un fichier Excel généré de préférence par le logiciel comptable du fournisseur. Ce système permet par ailleurs d'adapter les enregistrements sur la base du numéro de référence (REFERENCE_NUMBER). Chaque modification d'un enregistrement est enregistrée dans le journal.

Attention : si le logiciel comptable utilise des codes spécifiques pour définir le médicament, l'espèce cible ou l'indication, ces codes peuvent être repris dans la base de données. Il est conseillé d'effectuer cette opération **AVANT** de procéder aux enregistrements. Le chapitre 3.4 'Mapping' explique comment définir les codes.

La structure du fichier Excel doit correspondre à celle de l'exemple ci-dessous. La base de données accepte toutes les versions d'Excel à partir de '97. Les versions antérieures ne sont pas compatibles avec le système.

Dans l'annexe 1A vous trouverez plus d'explications concernant les différents champs à compléter.

| REFERENCE_NUMBER | DELIVERY_DATE | PROVIDER | STOCK_NUMBER | MEDICINE | AMOUNT | TARGET_ANIMAL | USE | DOCUMENT_TYPE | DOCUMENT_NUMBER | LOT_NUMBER |
|------------------|---------------|----------|-----------------|-----------|--------|---------------|-----|---------------|-----------------|----------------------------|
| 20160802004 | 1/07/2016 | N0123 | BE44444444-0301 | 188702-02 | 1 | AV1 | CB | TVD | 123 | BE44444444-0301/2016_06_29 |
| 20160702005 | 20/07/2016 | N5162 | BR44444444-0301 | 188702-02 | 2 | AV2 | VC | VSP | 0 5162 123456 | BE44444444-0301/2016_07_15 |
| 20160602006 | 30/09/2016 | N0123 | BE44444444-0301 | 121186-02 | 4 | AV3 | EN | VSF | 0 0123 123456 | BE44444444-0301/2016_09_20 |
| 20160502007 | 30/07/2016 | F9000 | BE44444444-0301 | 121186-02 | 1 | AV4 | BE | EVSF | 1 9000 E123456 | BE44444444-0301/2016_07_18 |

Veillez suivre les démarches suivantes après avoir introduit les données dans le fichier Excel conformément aux règles de base convenues :

1. Envoyez le fichier Excel à l'adresse e-mail standard en précisant l'objet prédéfini. L'objet de l'e-mail correspond en effet au code attribué par le système au fournisseur. Ceci permet au système d'identifier le fournisseur. Attention : n'oubliez pas les crochets.

Ces informations pour l'envoi d'un fichier Excel peuvent être retrouvées via le bouton « Paramètres » sur la page d'accueil, et sous l'onglet « Paramètres d'importation ».

Attention : l'adresse e-mail 'info@abregistratie.be' est exclusivement utilisée pour la lecture des fichiers Excel. Veuillez utiliser l'adresse abregister@belpork.be pour toutes autres questions ou remarques.

Bienvenue sur AB Register, dierenartspraktijk Belpork VZW

Accueil Quitter

Veuillez sélectionner ci-dessous l'espèce animale afin d'être renvoyé vers le bon portail:

 PORCS  VOLAILLE

Ou gérez votre compte ci-dessous:

MON CABINET PARAMÈTRES

AB Register > Paramètres

Home Quitter

Paramètres d'importation Mapping Médicament Mapping Espèce cible Codes des Indications d'utilisation

 Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [B1BD52ECDD].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@imengine.be

Objet [B1BD52ECDD]

Envoyez les résultats du rapport **APRÈS CHAQUE TRAITEMENT** UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentication. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

Nom d'utilisateur: B1BD52ECDD

Mot de passe: 8D7911

2. Un rapport peut être envoyé à l'adresse e-mail du cabinet/de la société confirmant la réception du fichier Excel. Ce rapport indique si le fichier Excel a pu être intégré correctement dans le système ou non. Vous avez le choix entre deux types de rapports :

- soit le système envoie toujours un rapport après la lecture d'un fichier Excel, même si aucune erreur ne s'est produite lors de la lecture du fichier ;
- soit le système n'envoie un rapport qu'au cas où une erreur s'est produite lors de la lecture du fichier.

AB Register > Paramètres

Home Quitter

Paramètres d'importation Mapping Médicament Mapping Espèce cible Codes des indications d'utilisation

Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [B1BD52ECDD].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@imengine.be

Objet [B1BD52ECDD]

Envoyez les résultats du rapport

APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentication. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

Nom d'utilisateur: B1BD52ECDD

Mot de passe: 8D7911

Dans le menu 'Paramètres d'importation', le fournisseur peut indiquer ses préférences en modifiant le champ 'Envoyez les résultats du rapport' sous l'onglet 'import'.

Il est conseillé de demander l'envoi systématique d'un rapport. Celui-ci vous permet un suivi efficace de vos enregistrements. Il vous offre également la possibilité de vérifier lors de la phase de lancement si tous vos enregistrements ont effectivement été intégrés dans le système.

3. Lisez toujours attentivement les résultats du rapport et suivez les instructions au cas où des erreurs sont signalées. Des erreurs peuvent se produire au niveau du fichier Excel et au niveau des enregistrements contenus dans le fichier Excel.

I. **Erreurs au niveau du fichier Excel :**

- Erreur dans l'intitulé ou ancienne version d'Excel : dans les deux cas, le système ne sera pas en mesure de lire correctement le fichier. Le rapport vous signalera qu'une erreur s'est produite lors de la lecture du fichier.
- Champs obligatoires : lorsqu'un champ obligatoire n'a pas été rempli, le système ne pourra pas saisir l'enregistrement. Le système ignorera la ligne et un rapport sera envoyé. Le fournisseur peut ensuite compléter les champs obligatoires et renvoyer le fichier. Les données qui ont déjà été saisies correctement sont écrasées.

- II. **Erreurs au niveau des enregistrements contenus dans le fichier Excel** : veuillez suivre les instructions mentionnées dans le rapport.

Après la correction d'éventuelles erreurs, vous pouvez consulter les données enregistrées dans le 'Registre AB' sous l'onglet 'Données enregistrées'.

3.3.3 Enregistrement de la médication via les services en ligne

Il est également possible de communiquer avec la base de données antibiotiques par le biais des services en ligne, l'avantage étant que les données sont alors introduites automatiquement à partir du logiciel comptable du fournisseur. Vous ne devez intervenir qu'en cas d'erreur. A l'instar des fichiers Excel, les codes propres à l'entreprise peuvent être repris (voir 3.4. 'Mapping').

Le système contient un service SOAP, muni d'un système d'identification correspondant au standard HTTP Basic. Les identifiants sont différents pour chaque fournisseur. Ils sont mentionnés sous l'onglet 'Paramètres d'importation' de la page 'Paramètres'. Le mot de passe standard est celui qui a été choisi lors de la procédure d'identification du fournisseur.

AB Register > Paramètres Home Quitter

Paramètres d'importation Mapping Médicament Mapping Espèce cible Codes des indications d'utilisation

Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [B1BD52ECDD].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@imengine.be

Objet [B1BD52ECDD]

Envoyez les résultats du rapport APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentification. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

Nom d'utilisateur: B1BD52ECDD

Mot de passe: 8D7911

Exemple d'une requête utilisant le service en ligne SOAP

Productie WSDL: <https://api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl>

Test WSDL: <https://test-api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl>

Operation: saveRegistration of updateRegistration

```
<soapenv:Envelope xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xmlns:xsd="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
xmlns:soapenv="http://schemas.xmlsoap.org/soap/envelope/"
xmlns:v1="http://v1.verschaffer.api.shared">
  <soapenv:Header/>
  <soapenv:Body>
    <v1:saveRegistration soapenv:encodingStyle="http://schemas.xmlsoap.org/soap/encoding/">
      <registration xsi:type="v1:Registration">
        <amount xsi:type="xsd:string">12</amount>
        <deliveryDate xsi:type="xsd:string">30/01/2017</deliveryDate>
        <documentNumber xsi:type="xsd:string">11111E111111</documentNumber>
        <documentType xsi:type="xsd:string">EVSF</documentType>
        <lotNumber xsi:type="xsd:string">BE11111111-0301/2017_01_30</lotNumber>
        <medicine xsi:type="xsd:string">343987-01</medicine>
        <provider xsi:type="xsd:string">F1111</provider>
        <referenceNumber xsi:type="xsd:string">2017-00001</referenceNumber>
        <stockNumber xsi:type="xsd:string">BE11111111-0301</stockNumber>
        <targetAnimal xsi:type="xsd:string">AV1</targetAnimal>
        <use xsi:type="xsd:string">AA</use>
      </registration>
    </v1:saveRegistration>
  </soapenv:Body>
</soapenv:Envelope>
```

Il est possible d'envoyer 1 enregistrement par requête au service en ligne. Il doit être fait appel à l'opération 'saveRegistration' pour la création d'un nouvel enregistrement. Le service en ligne permet également de modifier les enregistrements à l'aide de l'opération 'updateRegistration'. L'enregistrement qui doit être modifié est reconnu sur la base du numéro de référence (referenceNumber). Chaque modification d'un

enregistrement est enregistrée dans le journal. Le système renvoie le code 200 au cas où le traitement de l'enregistrement a réussi. En cas d'erreur, un message d'erreur portant le code 400 sera renvoyé.

3.3.4 Modification d'un enregistrement

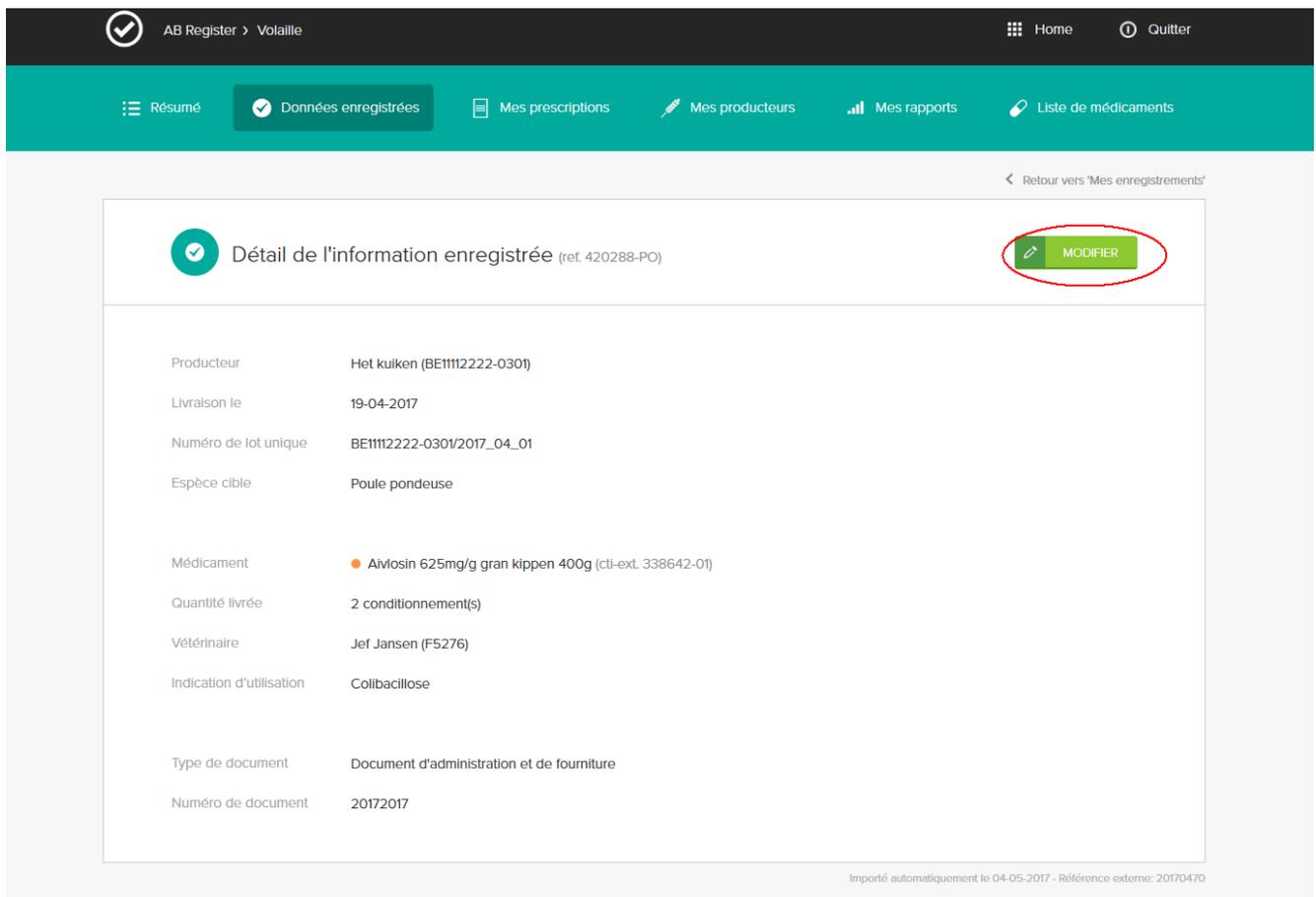
Après la saisie d'un enregistrement dans le système, le fournisseur peut modifier l'enregistrement manuellement dans l'application en ligne. Chaque élément de l'enregistrement peut être modifié. Suivez les étapes suivantes pour modifier un enregistrement :

1. Ouvrez l'onglet 'Données enregistrées'
2. Cliquez sur le numéro de référence de l'enregistrement. Les données correspondantes à l'enregistrement apparaissent à l'écran.

The screenshot displays the 'Données enregistrées' (Registered Data) section of the AB Register application. The interface includes a navigation bar with 'Résumé', 'Données enregistrées', 'Mes prescriptions', 'Mes producteurs', 'Mes rapports', and 'Liste de médicaments'. Below the navigation bar, there is a search form with fields for 'Mot clé:', 'Livraison de:', 'Producteur:', 'Médicament:', 'Réf. Sanitet:', 'Ref:', 'Numéro de troupeau:', 'Code couleur AMCRA:', and 'Statut Sanitet:'. A 'RECHERCHE' button is located below the search form. The search results show 5 results found, with the first result '420288-PO' circled in red.

| Ref. | Médicament | Quant. | Producteur | Numéro de troupeau | Numéro de lot unique | Espèce cible | Livraison |
|-----------|-------------------------------------|----------------|------------|--------------------|---------------------------|--------------|------------|
| 420289-PO | Doxylin 50 % WSP 1000g | 2 emballage(s) | Het kuiken | BE1112222-0301 | BE1112222-0303/2017_04_01 | | 02-05-2017 |
| 420284-PO | Enroveto 100mg/ml 1L | 3 emballage(s) | Het kuiken | BE1112222-0301 | be1112222-0301/2017_04_01 | DIN | 01-05-2017 |
| 420283-PO | Cosumix Plus Pdr Veter 500g | 1 emballage(s) | Het kuiken | BE1112222-0301 | BE1112222-0303/2017_04_19 | | 30-04-2017 |
| 420282-PO | Baytril orale oplos 100ml 10% Veter | 2 emballage(s) | Het kuiken | BE1112222-0301 | BE1112222-0302/2017_04_02 | | 21-04-2017 |
| 420288-PO | Aivosin 625mg/g gran kippen 400g | 2 emballage(s) | Het kuiken | BE1112222-0301 | BE1112222-0301/2017_04_01 | PP | 19-04-2017 |

3. Cliquez sur 'Modifier'.



The screenshot displays the 'AB Register > Volaille' interface. The top navigation bar includes 'Home' and 'Quitter'. Below it, a teal menu bar contains 'Résumé', 'Données enregistrées' (selected), 'Mes prescriptions', 'Mes producteurs', 'Mes rapports', and 'Liste de médicaments'. The main content area shows 'Retour vers "Mes enregistrements"' and 'Détail de l'information enregistrée (ref. 420288-PO)'. A green 'MODIFIER' button with a pencil icon is circled in red. The data table below lists details for the producer, delivery date, lot number, target species, medication, quantity, veterinarian, and indication.

| | |
|--------------------------|---|
| Producteur | Het kuiken (BE1112222-0301) |
| Livraison le | 19-04-2017 |
| Numéro de lot unique | BE1112222-0301/2017_04_01 |
| Espèce cible | Poule pondeuse |
| Médicament | ● Aivosin 625mg/g gran kippen 400g (cti-ext. 338642-01) |
| Quantité livrée | 2 conditionnement(s) |
| Vétérinaire | Jef Jansen (F5276) |
| Indication d'utilisation | Colibacillose |
| Type de document | Document d'administration et de fourniture |
| Numéro de document | 20172017 |

Importé automatiquement le 04-05-2017 - Référence externe: 20170470

4. Modifiez tous les champs souhaités, et enregistrez.

AB Register > Volaille Home Quitter

Résumé **Données enregistrées** Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Retour à Détail de l'information enregistrée

Enregistrement (ref. 420288-PO) > Modifier

Livraison le (jj-mm-aaaa)

Producteur ou [Ajouter un nouveau producteur](#)

Numéro de lot unique

Espèce cible

Nombre d'animaux -

Etable

Date de mise en place

Médicament

Quantité livrée conditionnement(s)

Vétérinaire

Indication d'utilisation (Facultatif)

Type de document

Numéro de document

SAUVEGARDER ou [Annuler](#)

5. L'enregistrement est maintenant modifié.

3.3.5 **Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med**

Tous les enregistrements relatifs au trimestre écoulé sont couplés à Sanitel-Med chaque 15 du mois suivant le trimestre écoulé. Ces enregistrements sont communiqués par le biais du vétérinaire fournisseur ou prescripteur.

Chaque CV recevra par e-mail, chaque trimestre, un rapport des résultats pour ses vétérinaires sur tous les enregistrements qui n'ont pas été couplés à Sanitel-Med au cours du trimestre écoulé.

L'évolution du statut du couplage peut également être suivie en se rendant sur le portail des fournisseurs du

CV.

- 1) Pour chaque enregistrement, il est possible de vérifier si celui-ci a déjà été couplé à Sanitel-Med ; à quel moment le couplage a été effectué et quel 'numéro de référence Sanitel' a été attribué à l'enregistrement dans le cadre du couplage.

Retour à 'Détail de l'information enregistrée'

Détail de l'information enregistrée (ref. 91234-PI) > Historique des modifications

Historique

Le 22 Mars, 2017 par [Connexion automatique Sanitel-MED] à 16h43

| | | |
|-------------------------------|---|------------|
| Sanitel-MED 'Document ID' | > | 6587 |
| Sanitel-MED 'Notification ID' | > | 1396523558 |
| Sanitel-Med status | > | Envoyé |

Le 16 Février, 2017 par Jan Janssens à 16:53

| | | | |
|--------------------|------------|---|--|
| Livraison le | 29-12-2016 | > | 14-12-2016 |
| Type de document | | > | Document d'administration et de fourniture |
| Numéro de document | | > | 201653241 |

Une initiative de Belpoik asbl NL | FR

- 2) Si un enregistrement est bloqué lors du couplage, un point d'exclamation apparaît en regard de cet enregistrement. En cliquant dans le détail de l'enregistrement, l'utilisateur peut alors voir pour quelle(s) raison(s) cet enregistrement a été bloqué. L'enregistrement pourra être adapté via l'écran de détail afin que son couplage à Sanitel-Med puisse néanmoins intervenir ultérieurement. À cet égard, il importe de veiller à ce que TOUS les enregistrements liés à un numéro de document soient adaptés avant qu'on ne puisse effectuer le couplage à Sanitel-Med. À titre d'exemple : dans le cas d'un seul document d'administration et de fourniture comprenant 3 enregistrements, le couplage à Sanitel-Med n'interviendra qu'après que les trois enregistrements aient été correctement adaptés.

[Résumé](#)
[Données enregistrées](#)
[Mes prescriptions](#)
[Mes producteurs](#)
[Mes rapports](#)
[Liste de médicaments](#)

Données enregistrées + AJOUTER ENREGISTREMENT

Mot clé: Ref:
 Livraison de: jusqu'à: Numéro de troupeau:
 Producteur: Code couleur AMCRA: Sélectionner...
 Médicament: Rechercher sur la base du code CNK où cti-ext Q Status Sanitel: Tous
 Document Sanitel: Notification Sanitel:

RECHERCHE

5 résultats trouvés

| Ref. | Médicament | Quant. | Producteur | Numéro de troupeau | Espèce cible | Livraison |
|---------|-----------------------------------|----------------|--------------|--------------------|--------------|---|
| 3769-PI | DRAXXIN 25 mg/ml opl. inj. 100 ml | 2 emballage(s) | Belpork asbl | BE1111111-0201 | PC | 26-12-2016 |
| 3761-PI | DRAXXIN 25 mg/ml opl. inj. 100 ml | 4 emballage(s) | Belpork asbl | BE1111111-0201 | | Deze registratie kon niet worden verzonden naar Sanitel-MED. Ce numéro de document est déjà enregistré |
| 3778-PI | DRAXXIN 25 mg/ml opl. inj. 100 ml | 1 emballage(s) | Belpork asbl | BE1111111-0201 | PC | 09-12-2016 ! |
| 3744-PI | DRAXXIN 25 mg/ml opl. inj. 100 ml | 1 emballage(s) | Belpork asbl | BE1111111-0201 | PC | 05-12-2016 ✓ |
| 3733-PI | DRAXXIN 25 mg/ml opl. inj. 100 ml | 1 emballage(s) | Belpork asbl | BE1111111-0201 | PC | 01-12-2016 ! |

[Résumé](#)
[Données enregistrées](#)
[Mes prescriptions](#)
[Mes producteurs](#)
[Mes rapports](#)
[Liste de médicaments](#)

[Retour vers 'Mes enregistrements'](#)

Détail de l'information enregistrée (ref. 310952-PI) MODIFIER

Cet enregistrement n'a pas pu être envoyé à Sanitel MED.
Ce numéro de document est déjà enregistré.

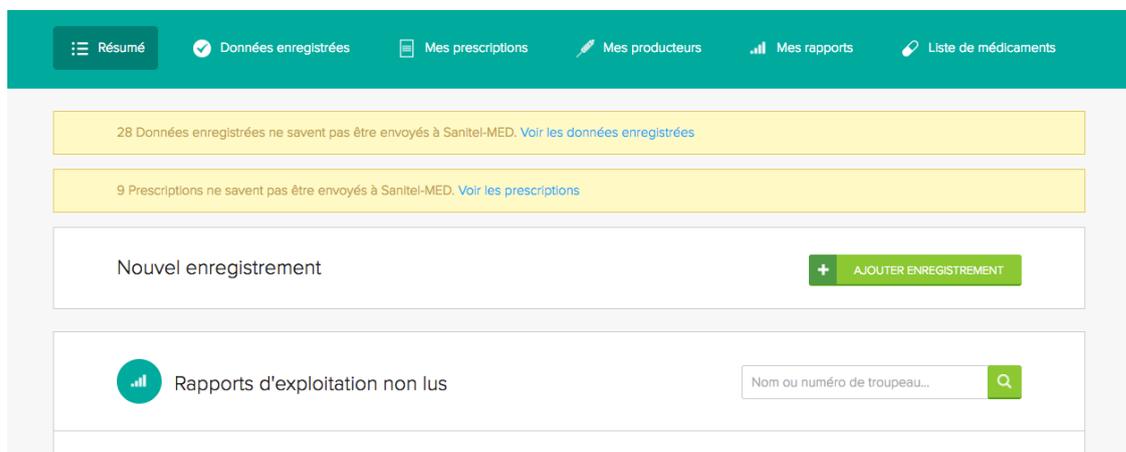
Producteur: Belpork asbl (BE1111111-0201)
 Livraison le: 26-12-2016
 Espèce cible: Porcs charcutiers

Médicament: FLORFENIKEL 300 mg/ml opl. inj. 250 ml (cti-ext. 410243-04)
 Quantité livrée: 1 conditionnement(s)
 Vétérinaire: Jan Janssens (N1111)
 Indication d'utilisation: Affections respiratoires

Type de document: Document d'administration et de fourniture
 Numéro de document: 2016923432

Enregistré le 16-02-2017 par Jan Janssens

- 3) Sur la page de démarrage du portail des fournisseurs de chaque CV est présenté un aperçu de l'ensemble des enregistrements dont le couplage à Sanitel-Med n'a pas pu intervenir à la précédente date de verrouillage des données.



Étant donné que le FAC et le PHA ne jouent aucun rôle dans le cadre de Sanitel-Med, le retour d'information concernant le couplage n'apparaîtra pas dans leur portail.

3.4 Mapping

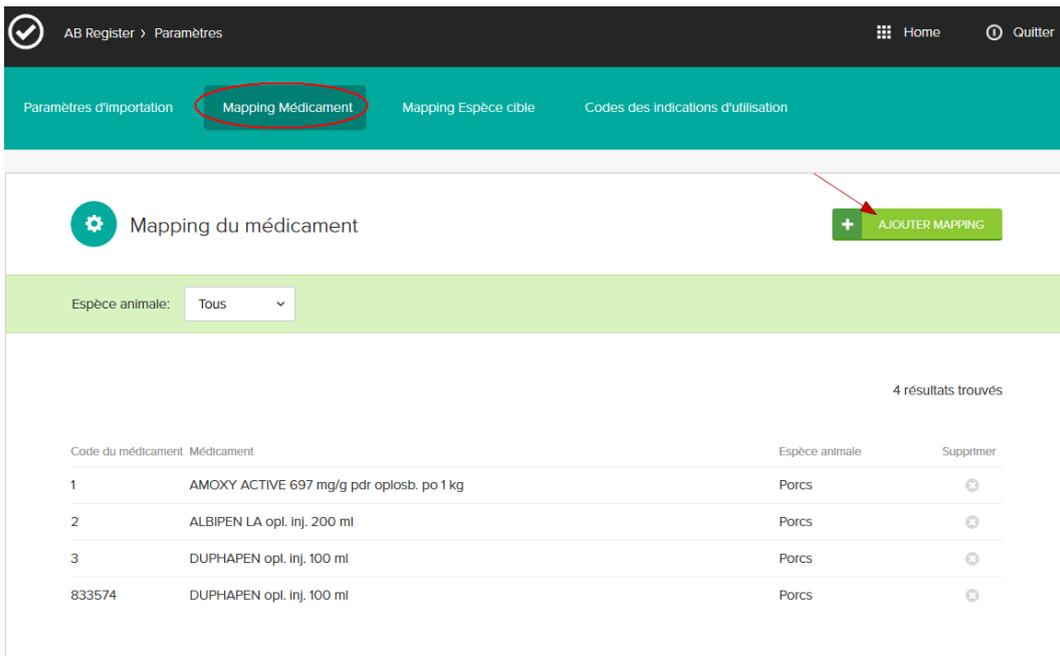
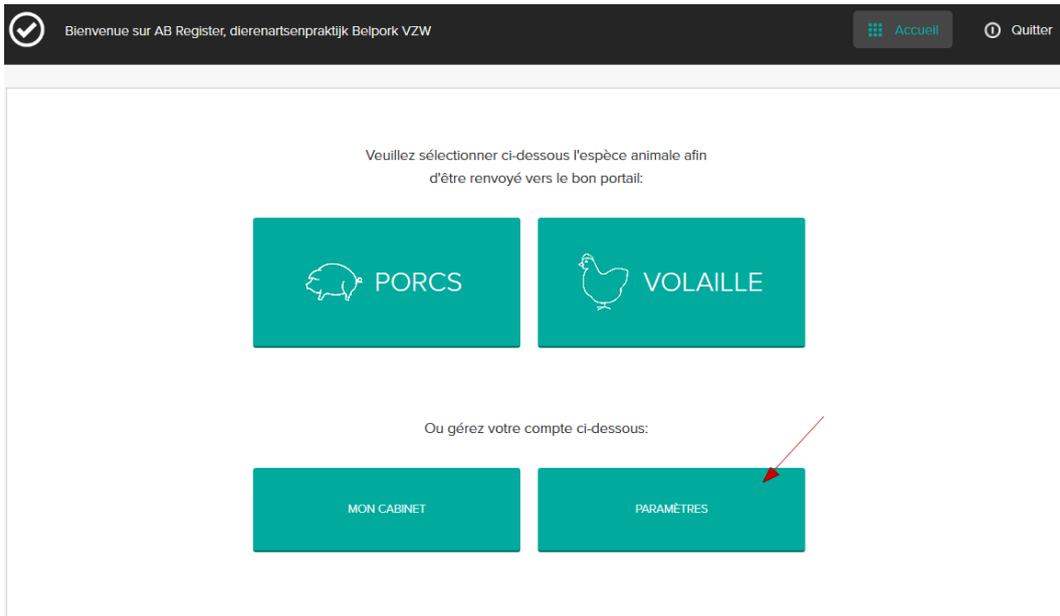
S'il a été décidé d'utiliser des fichiers Excel ou les services en ligne pour la saisie des enregistrements, il est conseillé d'utiliser les données du logiciel comptable du fournisseur. Il est toutefois possible que le logiciel comptable utilise d'autres codes que ceux proposés afin d'identifier la médication, l'espèce cible et l'indication d'utilisation. La liste des codes proposés pour les médicaments est disponible sur le site www.registreab.be et sur le portail des fournisseurs, sous l'onglet 'Liste des médicaments'. Les codes proposés pour 'espèce cible' et 'indication d'utilisation' sont repris en annexe 1A.

La base de données d'antibiotiques prévoit la possibilité d'utiliser les codes existants du logiciel comptable du fournisseur à l'aide du 'mapping'. Cela signifie que les codes spécifiques utilisés sont liés de manière unique au médicament concerné, à l'espèce concernée ou à l'indication d'utilisation concernée.

Il est conseillé d'établir le mapping **AVANT** la saisie d'un fichier Excel ou la création d'un lien par le biais des services en ligne. Les mappings peuvent être établis via le bouton 'Paramètres' de la page d'accueil. Il est possible d'établir une correspondance entre chaque code utilisé dans le logiciel comptable et un médicament, une espèce cible ou une indication d'utilisation. Cliquez sur 'ajouter mapping' pour la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services en ligne. Vous trouverez ci-dessous un exemple de l'ajout d'un mapping de médicament. Le même principe s'applique à l'ajout d'un mapping pour une espèce cible et d'un mapping pour

une indication d'utilisation.

Les mappings peuvent être supprimés en cliquant sur la croix correspondante.



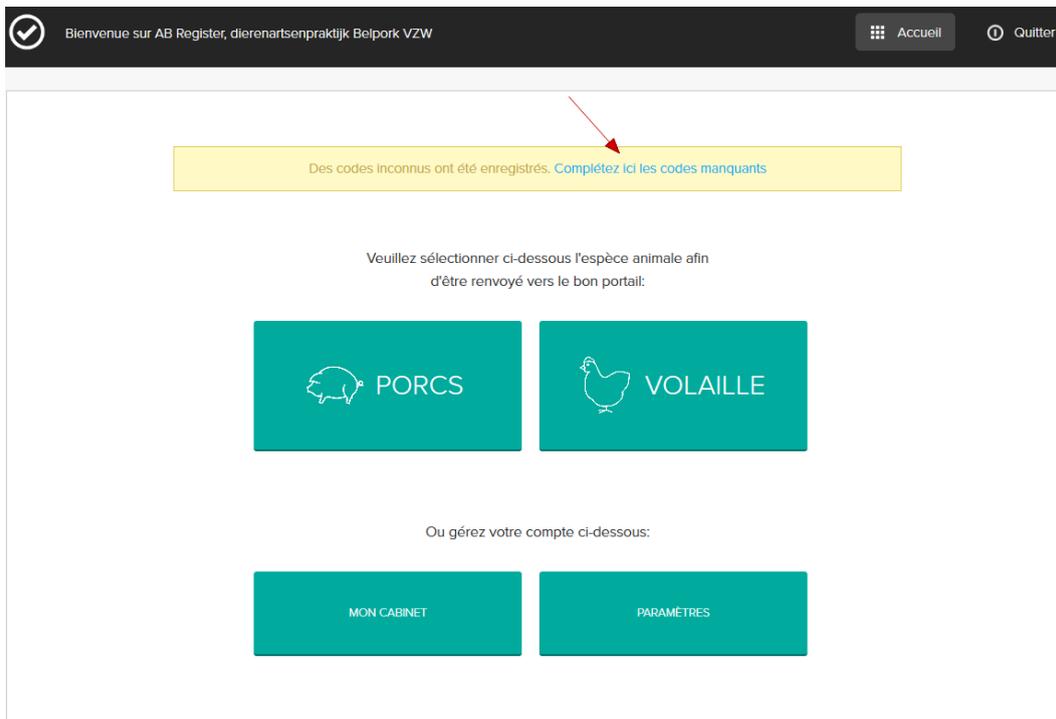
The screenshot shows the 'AB Register > Paramètres' interface. The top navigation bar includes 'Home' and 'Quitter'. Below it, a teal header contains four tabs: 'Paramètres d'importation', 'Mapping Médicament' (which is active), 'Mapping Espèce cible', and 'Codes des indications d'utilisation'. The main content area is titled 'Ajouter un nouveau code Médicament' with a gear icon. It contains three input fields: 'Code Médicament' (a text box), 'Espèce animale' (a dropdown menu with the text 'Sélectionner espèce animale...'), and 'Medicijn' (a search box with the placeholder text 'Effectuer les recherches sur la base du code CNK ou du code CTI-Ext...' and a magnifying glass icon). At the bottom, there are two buttons: a green 'SAUVEGARDER' button and a blue 'ou Annuler' link.

Cette procédure est laborieuse, principalement pour l'établissement des correspondances entre les codes des médicaments. Il est de ce fait conseillé aux fournisseurs de reprendre les codes cti-ext (pour les médicaments belges) et CIP (pour les médicaments français) dans leur logiciel comptable, afin qu'ils puissent être automatiquement reliés dans le système au médicament concerné.

La liste des codes cti-ext et CIP peut être consultée sur le site www.registreab.be. Un code arbitraire est attribué temporairement aux médicaments en attente de l'obtention d'un code CNK. L'annexe 1A contient la liste des codes correspondants aux espèces animales et aux indications d'utilisation.

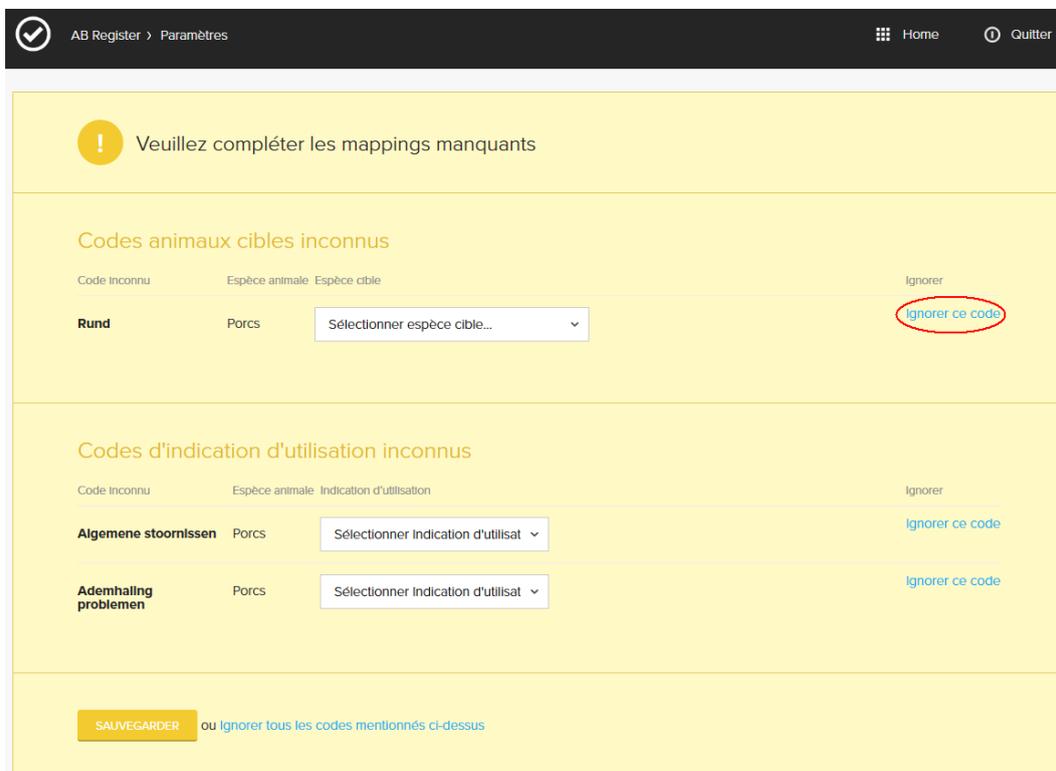
Si le mapping n'a pas été paramétré avant la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services en ligne, cela peut toujours être paramétré par la suite.

Le fournisseur en est informé par e-mail juste après la réalisation des enregistrements ou des services en ligne. Lors de la connexion sur le portail des fournisseurs, un avis s'affichera également sur la page d'accueil.



Les codes qui ne sont pas reconnus par le système sont affichés dans une fenêtre pop-up. Cela permet de relier les codes inconnus aux bons codes dans le système.

Il est également possible d'ignorer les codes non pertinents via le bouton 'Ignorer ce code'. Ces codes ne seront alors plus saisis à l'avenir.



Les enregistrements seront visibles dans le 'Registre AB' dès l'établissement des correspondances correctes aux médicaments, espèces cibles et indications d'utilisation.

3.5 Mes prescriptions

Cet onglet n'est présent que dans le portail des fournisseurs d'un CV.

Les fournitures saisies par le FAC ou le PHAR dans le Registre AB sont sur prescription d'un vétérinaire. Via l'onglet 'Mes prescriptions', le CV connecté accède à un compte rendu de tous les enregistrements effectués par le FAC ou le PHAR sur la base d'une prescription de l'un des vétérinaires du CV connecté.

Un CV qui prescrit sans fournir peut consulter ses enregistrements de prescriptions via 'Mes prescriptions'.

The screenshot shows the 'Mes prescriptions' page in the AB Register system. The page has a teal header with navigation links: 'Résumé', 'Données enregistrées', 'Mes prescriptions' (highlighted with a red circle), 'Mes producteurs', 'Mes rapports', and 'Liste de médicaments'. The main content area is light green and contains a search form with the following fields:

- Mot clé: [input field]
- Livraison de: 12-04-2017 [calendar icon] jusqu'à: [input field] [calendar icon]
- Fournisseur: Tous [dropdown menu]
- Médicament: Rechercher sur la base du code CNK ou cti-ext [input field]
- Réf. Sanitel: [input field]
- Vétérinaire: Tous [dropdown menu]
- Producteur: [input field]
- Code couleur AMCRA: Sélectionner... [dropdown menu]
- Statut Sanitel: Tous [dropdown menu]

A green 'RECHERCHE' button is located below the search form. Below the search form, the results are displayed in a table with the following data:

| Ref. | Médicament | Quant. | Fournisseur | Producteur | Numéro de troupeau | Numéro de lot unique | Espèce cible | Livraison |
|-----------|-----------------------------|--------|--------------|------------|--------------------|---------------------------|--------------|------------|
| 420287-PO | Floxamax 100mg/ml opl po 1L | 1 kg | FAC Imengine | Het kuiken | BE1112222-0301 | BE1112222-0302/2017_05_01 | | 04-05-2017 |
| 420286-PO | Methoxasol 20/100 mg/ml 1L | 1 kg | FAC Imengine | Het kuiken | BE1112222-0301 | BE1112222-0302/2017_05_02 | PP | 04-05-2017 |

AB Register > Volaille

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Retour vers 'Mes prescriptions'

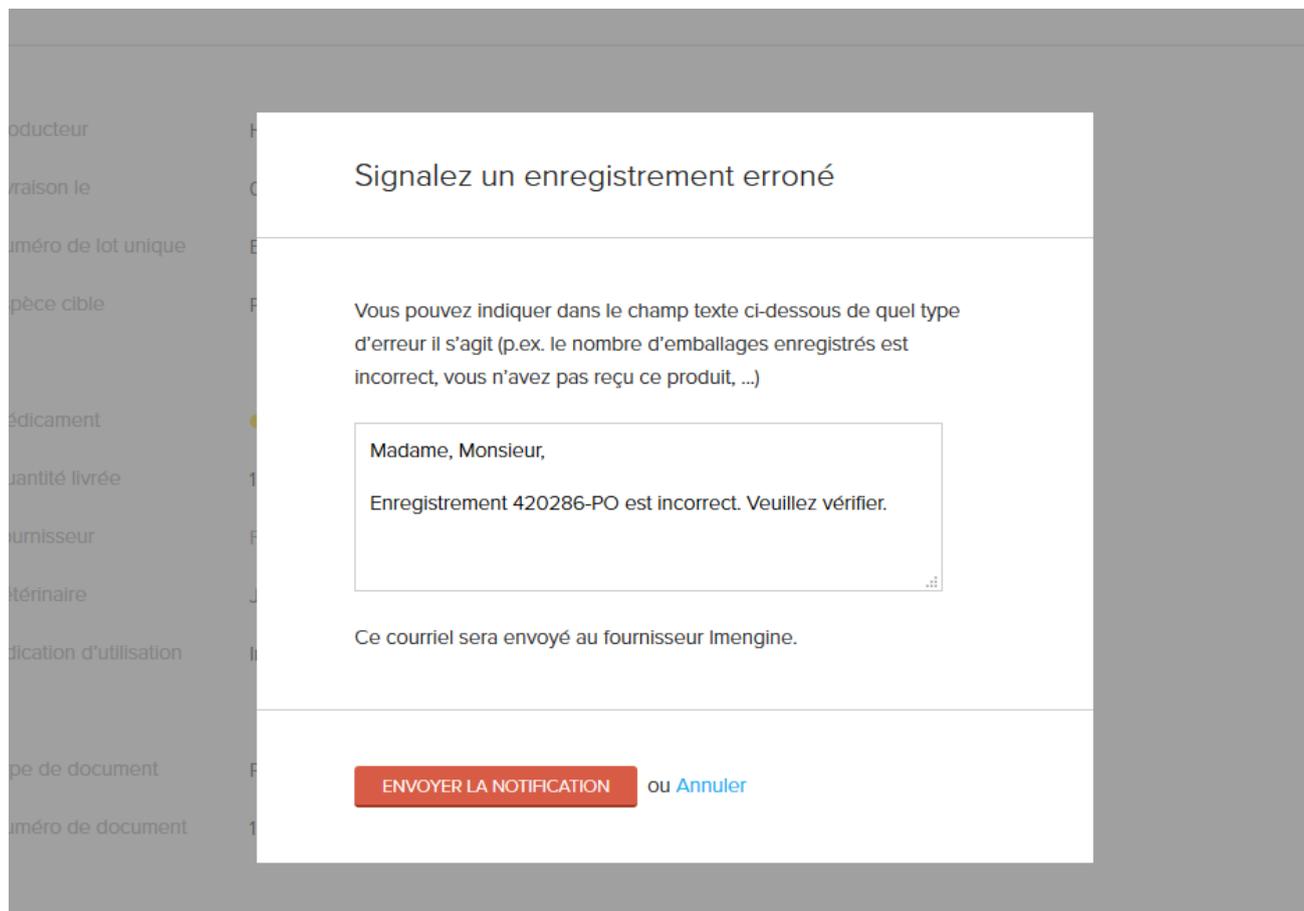
Détail de la prescription (ref. 420286-PO)

| | |
|--------------------------|---|
| Producteur | Het kuiken (BE1112222-0301) |
| Livraison le | 04-05-2017 |
| Numéro de lot unique | BE1112222-0302/2017_05_02 |
| Espèce cible | Poule pondeuse |
| Médicament | ● Methoxazol 20/100 mg/ml 1L (cti-ext. 430927-01) |
| Quantité livrée | 1 kg prémélange médicamenteux |
| Fournisseur | FAC Imengine |
| Vétérinaire | Jef Jansen (F5276) |
| Indication d'utilisation | Infection ORT |
| Type de document | Prescription d'aliments médicamenteux |
| Numéro de document | 1 5276 123123 |

L'enregistrement est-il erroné ? [Signalez-le nous.](#)

Enregistré le 04-05-2017 par Siemon Dorvil

Dans le détail de chaque enregistrement, les différents champs d'enregistrement peuvent être consultés. Si vous constatez qu'un enregistrement n'est pas correct, vous pouvez le signaler au FAC ou au PHAR via le bouton 'Signalez-le-nous'. Le champ de texte ci-dessous s'ouvre, et vous pouvez y spécifier le problème.



Produit

Raison le

Numéro de lot unique

Pièce cible

Médicament

Quantité livrée

Fournisseur

Vétérinaire

Indication d'utilisation

Type de document

Numéro de document

Signalez un enregistrement erroné

Vous pouvez indiquer dans le champ texte ci-dessous de quel type d'erreur il s'agit (p.ex. le nombre d'emballages enregistrés est incorrect, vous n'avez pas reçu ce produit, ...)

Madame, Monsieur,

Enregistrement 420286-PO est incorrect. Veuillez vérifier.

Ce courriel sera envoyé au fournisseur Imengine.

ENVOYER LA NOTIFICATION ou [Annuler](#)

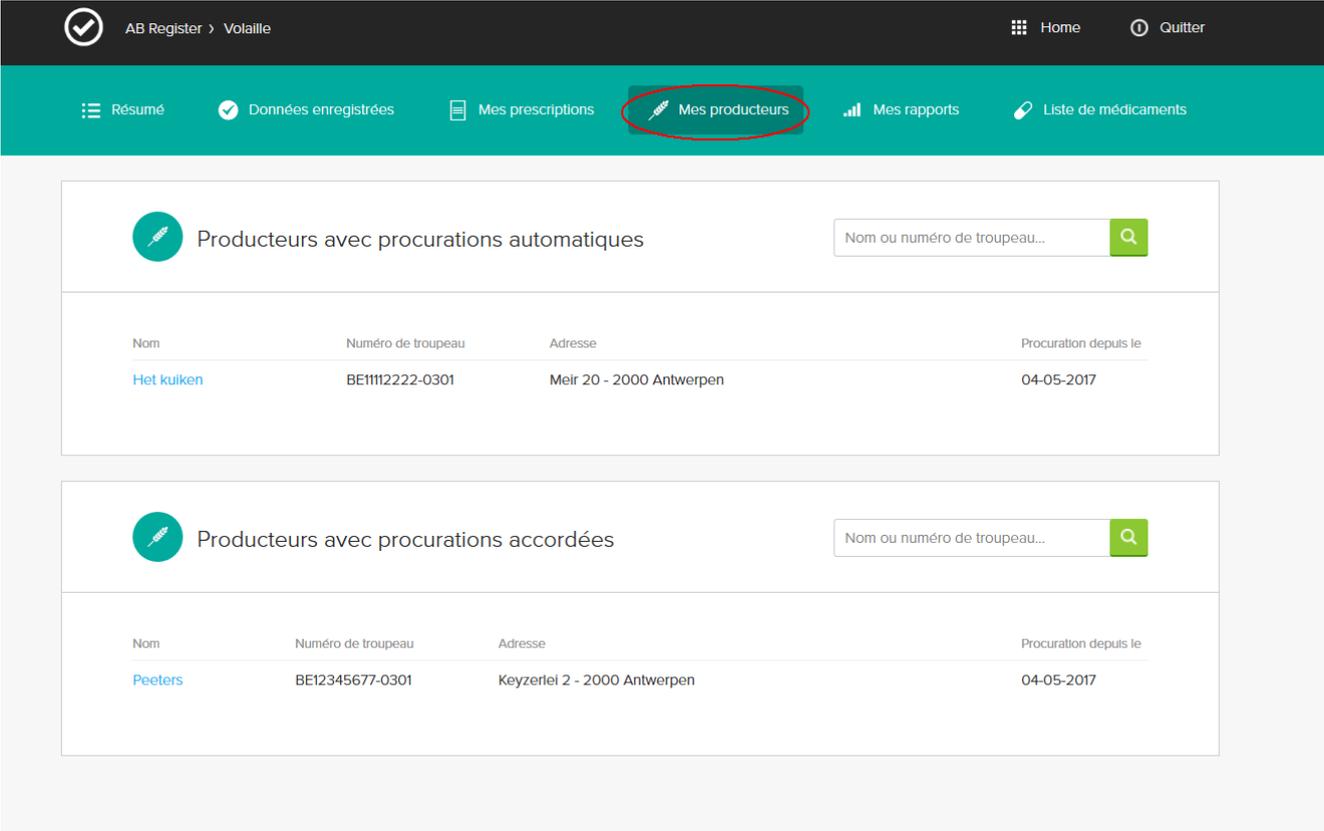
Après l'enregistrement de votre remarque, le fournisseur recevra un e-mail lui demandant de corriger l'erreur. Vous recevrez une copie de cet e-mail au titre de confirmation de l'envoi, mais vous ne devez rien faire de plus. Une fois l'erreur signalée, vérifiez que la correction a bel et bien été apportée.

Comme indiqué précédemment au point 3.3.5, l'écran de détail de chaque prescription permettra de consulter également le statut du couplage à Sanitel-Med.

3.6 Mes producteurs

Par le biais du portail destiné aux producteurs, ceux-ci disposent de la possibilité de donner procuration à leurs fournisseurs. En tant que fournisseur, vous obtenez ainsi l'accès au dossier ainsi qu'aux rapports d'exploitation de vos clients. Le CV du vétérinaire de guidance d'exploitation d'un producteur reçoit automatiquement une procuration, sans intervention du producteur.

Via l'onglet 'Mes producteurs', vous trouverez le compte rendu de vos producteurs avec une procuration automatique et fournie.



The screenshot displays the 'Mes producteurs' section of the AB Register application. The top navigation bar includes 'AB Register > Volaille', 'Home', and 'Quitter'. The main menu features 'Résumé', 'Données enregistrées', 'Mes prescriptions', 'Mes producteurs' (highlighted with a red circle), 'Mes rapports', and 'Liste de médicaments'.

There are two main sections for listing producers:

- Producteurs avec procurations automatiques:** Includes a search bar and a table with one entry:

| Nom | Numéro de troupeau | Adresse | Procuration depuis le |
|----------------------------|--------------------|--------------------------|-----------------------|
| Het kulken | BE1112222-0301 | Meir 20 - 2000 Antwerpen | 04-05-2017 |
- Producteurs avec procurations accordées:** Includes a search bar and a table with one entry:

| Nom | Numéro de troupeau | Adresse | Procuration depuis le |
|-------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------|
| Peeters | BE12345677-0301 | Keyzerlei 2 - 2000 Antwerpen | 04-05-2017 |

Si vous cliquez sur le nom du producteur, vous accédez à son dossier individuel. Vous pouvez consulter tous les enregistrements et accéder aux rapports d'exploitation de ce producteur. Vous pouvez également consulter tous les rapports via l'onglet 'Mes rapports' (voir 3.7).

AB Register > Volaille
Home Quitter

Résumé
Données enregistrées
Mes prescriptions
Mes producteurs
Mes rapports
Liste de médicaments

[Retour vers "Mes producteurs"](#)

Producteur Het kuiken

Numéro de troupeau: BE1112222-0301

Adresse: Meir 20 - 2000 Antwerpen

E-mail: laurien.vanheupen@vlam.be

Label: Belplume

ENREGISTREMENTS

RAPPORTS D'EXPLOITATION

Mot clé:

Livraison de: jusqu'à:

Producteur:

Médicament:

Réf. Sanitel:

Ref.:

Numéro de troupeau:

Code couleur AMCRA:

Statut Sanitel:

RECHERCHE

7 résultats trouvés

| Ref. | Médicament | Quant. | Cabinet/Société | Numéro de lot unique | Espèce cible | Livraison |
|---------------------------|--|----------------|-----------------|---------------------------|--------------|------------|
| 420287-PO | ● Floxamax 100mg/ml opl po 1L | 1 kg | FAC Imengine | BE1112222-0302/2017_05_01 | | 04-05-2017 |
| 420286-PO | ● Methoxasol 20/100 mg/ml 1L | 1 kg | FAC Imengine | BE1112222-0302/2017_05_02 | PP | 04-05-2017 |
| 420289-PO | ● Doxylin 50 % WSP 1000g | 2 emballage(s) | CV Belpork vzw | BE1112222-0303/2017_04_01 | | 02-05-2017 |
| 420284-PO | ● Enroveto 100mg/ml 1L | 3 emballage(s) | CV Belpork vzw | be1112222-0301/2017_04_01 | DIN | 01-05-2017 |
| 420283-PO | ● Cosumix Plus Pdr Veter 500g | 1 emballage(s) | CV Belpork vzw | BE1112222-0303/2017_04_19 | | 30-04-2017 |
| 420282-PO | ● Baytril orale oplos 100ml 10% Veter | 2 emballage(s) | CV Belpork vzw | BE1112222-0302/2017_04_02 | | 21-04-2017 |
| 420288-PO | ● Aivosin 625mg/g gran kippen 400g | 2 emballage(s) | CV Belpork vzw | BE1112222-0301/2017_04_01 | PP | 19-04-2017 |

Les nouveaux rapports d'exploitation sont toujours affichés dans l'onglet 'Compte rendu'. Cela vous permet de retrouver immédiatement les nouvelles informations pour chaque exploitation. Les rapports disparaissent de la liste dès leur consultation mais restent disponibles via l'onglet 'Mes producteurs' ou via 'Mes rapports'.

3.7 Mes rapports

L'onglet 'Mes rapports' présente un compte-rendu de tous les rapports pour lesquels vous avez une procuration. Via la fonction de recherche, il est possible de rechercher des rapports en fonction d'un fournisseur, d'une date d'envoi ou d'un statut. Via le lien du rapport, un fichier pdf s'ouvre, permettant de consulter le rapport. Pour chaque rapport d'exploitation, un statut rouge ou vert est attribué (voir liste des définitions en annexe 2). En fonction du cahier des charges auquel participe un producteur, des mesures peuvent être couplées à un statut rouge. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le cahier des charges en question.

The screenshot shows the 'Mes rapports' interface. At the top, there is a navigation bar with the following items: Résumé, Données enregistrées, Mes prescriptions, Mes producteurs, **Mes rapports** (highlighted), and Liste de médicaments. Below the navigation bar, the page title 'Mes rapports' is displayed. The search section includes the following fields:

- Mot clé: [input field]
- Numéro de troupeau: [input field]
- Reçu de: 01-01-2014 [calendar icon]
- Jusqu'à: [input field] [calendar icon]
- Statut du rapport: Tous [dropdown arrow]

A green 'RECHERCHE' button is located below the search filters. Below the search section, the results are displayed as follows:

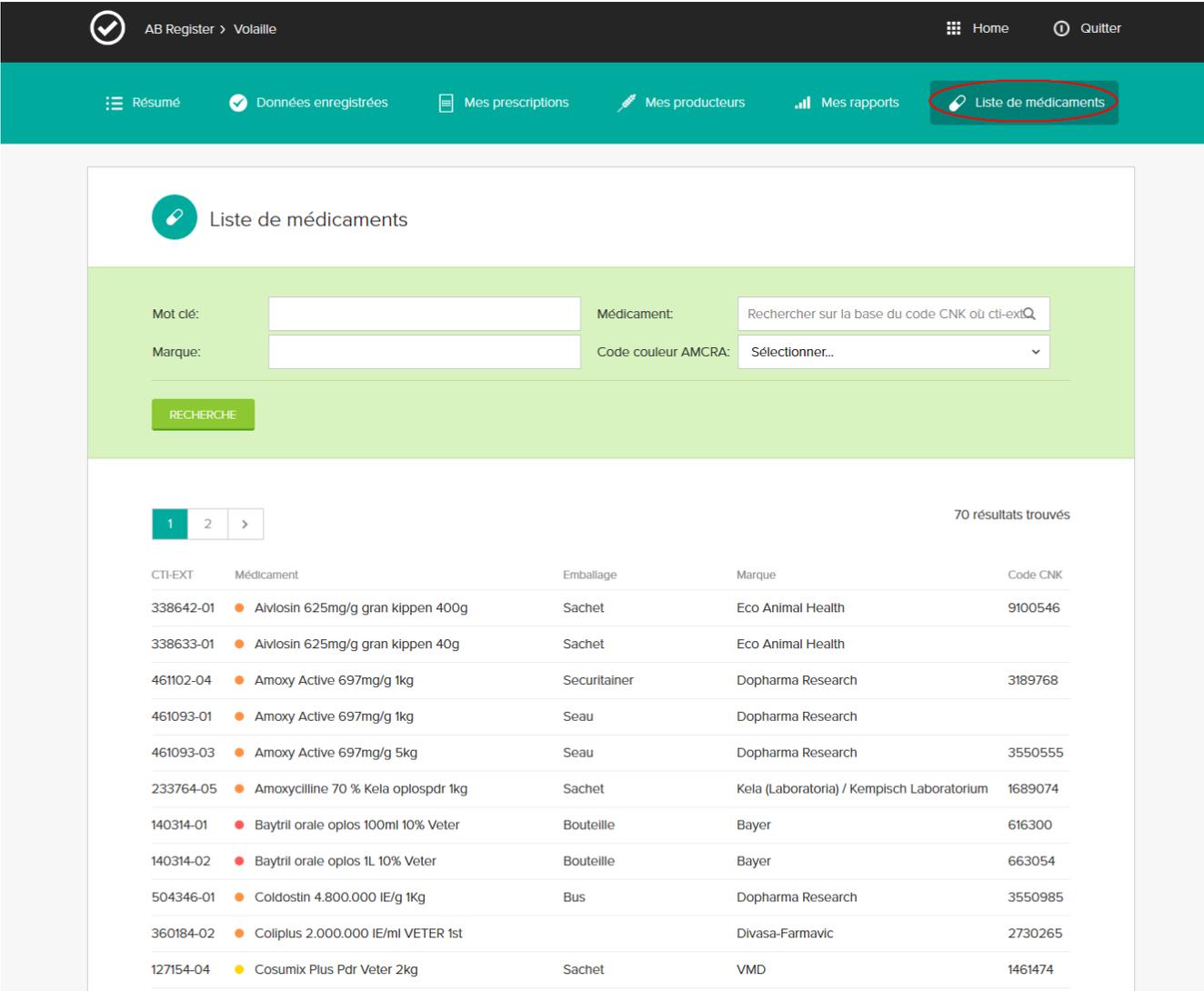
2 résultats trouvés

| Rapport d'exploitation | Producteur | Période d'enregistrement | Reçu à | Statut du rapport | Plan d'action |
|---|-------------------------------|--------------------------|------------|-------------------|---------------|
| JR2014_80139398_98139_2014.P1 | Janssens Jan (BE44444444-020) | 01-01-2014 31-12-2015 | 15-12-2014 | ✓ | ✓ |
| JR2014_90026842_98139_2014.P1 | Janssens Jan (BE44444444-020) | 01-01-2014 31-12-2015 | 15-12-2014 | ✓ | ✓ |

3.8 Liste des médicaments

Via l'onglet 'Liste des médicaments', vous pouvez consulter tous les médicaments enregistrés dans le Registre AB. Il est également possible d'en extraire une exportation Excel.

Etant donné que des exploitations avicoles belges comme françaises participent à Belplume, une liste des médicaments belges et français sera disponible. Il est primordial d'opérer une distinction entre ces deux listes. Si des enregistrements sont réalisés pour des exploitations belges, seuls des médicaments belges peuvent être utilisés. Si des enregistrements sont réalisés pour des exploitations françaises, seuls des médicaments français peuvent être utilisés. Chaque médicament a son propre code spécifique. Vous trouverez de plus amples explications au sujet de ces codes à l'annexe 1A.



AB Register > Volaille

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Liste de médicaments

Mot clé: Médicament: Rechercher sur la base du code CNK ou cti-ext

Marque: Code couleur AMCRA: Sélectionner...

RECHERCHE

70 résultats trouvés

| CTI-EXT | Médicament | Emballage | Marque | Code CNK |
|-----------|-------------------------------------|--------------|--|----------|
| 338642-01 | Aivosin 625mg/g gran kippen 400g | Sachet | Eco Animal Health | 9100546 |
| 338633-01 | Aivosin 625mg/g gran kippen 40g | Sachet | Eco Animal Health | |
| 461102-04 | Amoxy Active 697mg/g 1kg | Securitainer | Dopharma Research | 3189768 |
| 461093-01 | Amoxy Active 697mg/g 1kg | Seau | Dopharma Research | |
| 461093-03 | Amoxy Active 697mg/g 5kg | Seau | Dopharma Research | 3550555 |
| 233764-05 | Amoxicilline 70 % Kela oplospdr 1kg | Sachet | Kela (Laboratoria) / Kempisch Laboratorium | 1689074 |
| 140314-01 | Baytril orale oplos 100ml 10% Veter | Bouteille | Bayer | 616300 |
| 140314-02 | Baytril orale oplos 1L 10% Veter | Bouteille | Bayer | 663054 |
| 504346-01 | Coldostin 4.800.000 IE/g 1Kg | Bus | Dopharma Research | 3550985 |
| 360184-02 | Colplus 2.000.000 IE/ml VETER 1st | | Divasa-Farmavic | 2730265 |
| 127154-04 | Cosumix Plus Pdr Veter 2kg | Sachet | VMD | 1461474 |

3.9 Mon cabinet/ Mon exploitation

Via la page d'accueil, vous pouvez cliquer sur 'Mon cabinet / Mon exploitation'.



Vous pouvez consulter et modifier ici les données de base de votre cabinet / entreprise ainsi que les vétérinaires enregistrés (voir 3.1 procédure d'identification).

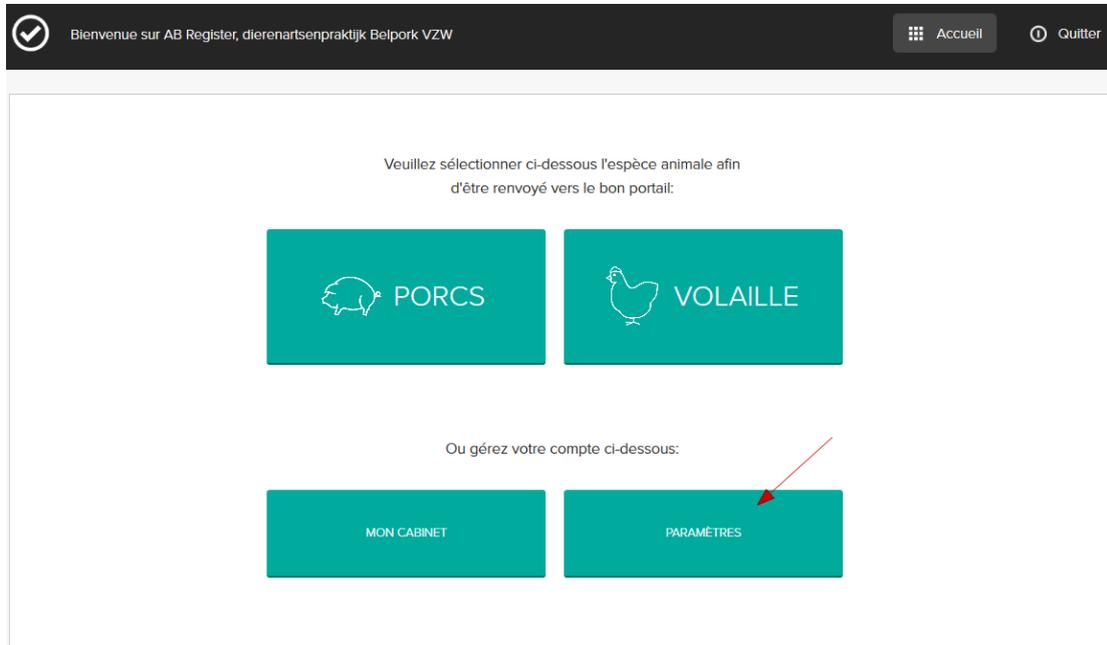
Veillez à la mise à jour de ces données.

| Nom | Numéro d'ordre | Numéro Santitel | Ajouté le | Statut |
|----------------|----------------|-----------------|------------|--------|
| Leenaerts Leen | N0123 | 123 | 21-10-2016 | Actif |

[Voir les vétérinaires non actifs](#)

3.10 Paramètres

Via le bouton 'Paramètres' dans la page d'accueil, vous pouvez accéder à tous les paramètres d'importation nécessaires pour saisir des enregistrements via Excel et des services en ligne(voir 3.3.2 et 3.3.3), ainsi qu'à tous les paramètres relatifs au 'Mapping' (voir 3.4).



IV. FIL CONDUCTEUR COUVOIRS

1. Introduction

Afin de récolter toutes les données d'un lot unique mis en place, un portail supplémentaire a été créé spécifiquement pour les couvoirs. Via ce portail, vous devez, en tant que couvoir, introduire chaque mise en place d'un lot unique avec les données correspondantes.

Dans ce qui suit, nous vous expliquons comment accéder aisément à ce portail, quelles sont ses fonctionnalités et quelles sont vos tâches.

2. Compte rendu des tâches du couvoir

- Procédure d'inscription :

- Chaque couvoir recevra, via Belplume, un formulaire d'inscription. Ce formulaire doit être remis, dûment complété, au secrétariat de Belplume.

A l'aide de ces données, un contrat de collaboration sera établi entre l'asbl Belpork (gestionnaire du registre AB) et chaque couvoir pour l'utilisation de la base de données des antibiotiques. Ce contrat doit être signé et ensuite remis au secrétariat de Belplume. Dès la réception du contrat contresigné, un compte sera créé. Le couvoir recevra ses identifiants de connexion par e-mail. Il peut dès lors se mettre au travail avec le Registre AB.

- Enregistrement des lots uniques :

Chaque couvoir enregistre les données des lots mis en place dans le Registre AB. Cela peut se faire de trois façons : via le formulaire d'enregistrement en ligne, par la lecture d'un formulaire Excel ou via les webservices.

Le couvoir doit respecter les principes suivants :

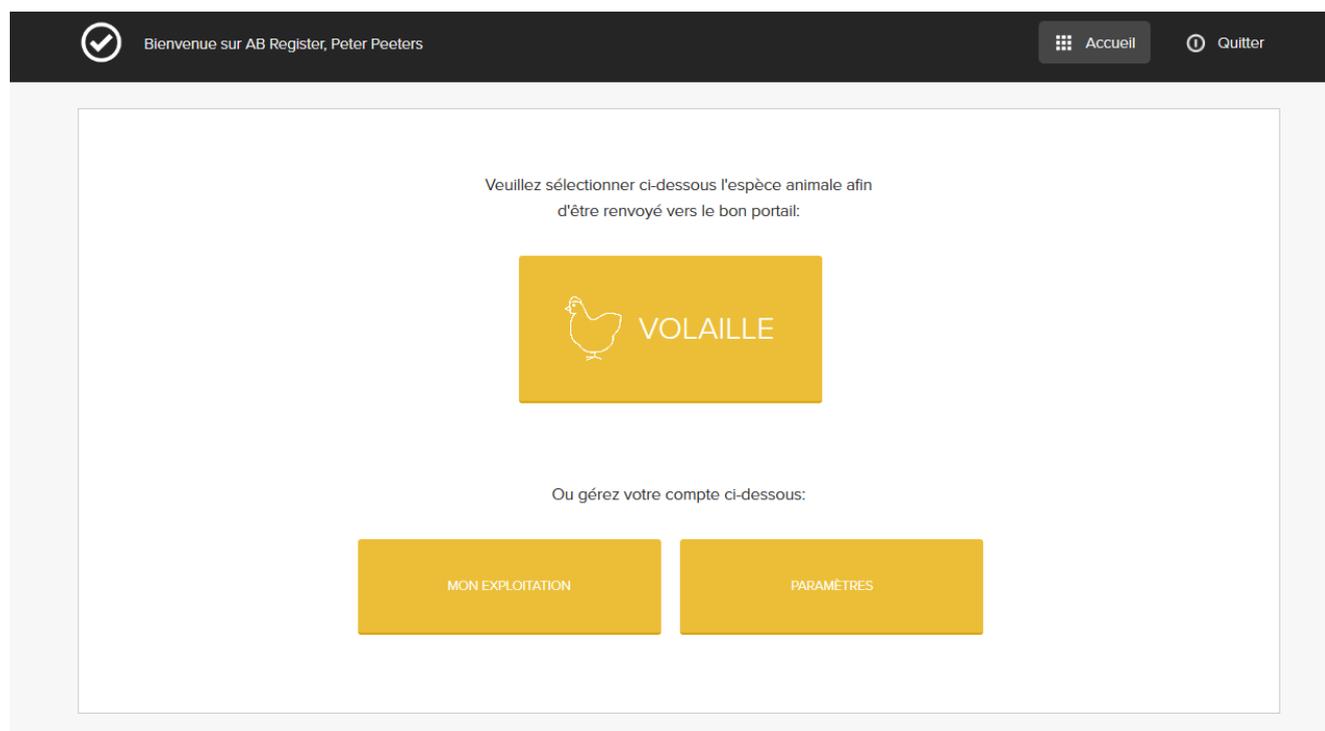
- Chaque lot unique doit être saisi **7 jours au plus tard** après la date de mise en place.
- Les modifications apportées aux données du lot doivent se faire dans les 7 jours de la mise en place. Si des modifications doivent être apportées par la suite, cela ne peut se faire que via le helpdesk.
- Si la mise en place d'un lot est répartie sur plusieurs jours (72 heures max.), le premier jour vaut comme date de mise en place.
- Si des œufs de couvoir éclosent dans le poulailler, la date de mise en place correspond au jour de dépôt des œufs dans le poulailler. Si cela se fait sur plusieurs jours, la définition ci-dessus est retenue.

- Si un lot est mis en place dans un poulailler avec plusieurs compartiments, un seul numéro de lot est attribué à tous les animaux de ce poulailler.
- Mon exploitation :
- Le couvoir veille à ce que les données de son entreprise soient actualisées via son portail. Le responsable du couvoir gère ces données.

3. Portail du couvoir

3.1 Fonctionnalités

Lorsque vous vous connectez au portail du couvoir, vous arrivez sur la page d'accueil. Sur cette page, vous pouvez cliquer sur le bouton Volaille, afin de consulter toutes les données des lots mis en place par vos soins. En bas de page, vous trouverez deux boutons pour accéder aux données de votre entreprise : 'Mon exploitation' et 'Paramètres'.



3.2 Enregistrement de lots uniques

Via l'onglet 'Mes lots uniques', vous pouvez consulter toutes les données saisies par vous en tant que couvoir. Sous l'onglet 'Résumé', vous trouverez un compte rendu des lots uniques les plus récents que vous avez introduits.

| Numéro de lot unique | Numéro de troupeau | Etable | Date de mise en place | Nombre | Type |
|--|--------------------|--------|-----------------------|--------|----------------------------|
| BE12341234-0306/2017_06_06 | BE12341234-0302 | 6 | 06-06-2017 | 250 | Poules pondeuses d'élevage |
| BE12341234-0307/2017_06_05 | BE12341234-0302 | 7 | 05-06-2017 | 100 | Poulets (à rôtir) |
| BE12341234-0308/2017_06_04 | BE12341234-0302 | 8 | 04-06-2017 | 750 | Poules pondeuses d'élevage |
| BE12341234-0305/2017_06_04 | BE12341234-0302 | 5 | 04-06-2017 | 250 | Poule pondeuse |
| BE12341234-0304/2017_06_03 | BE12341234-0302 | 4 | 03-06-2017 | 250 | Poule pondeuse |
| BE50058830-0301/2017_06_03 | BE50058830-0301 | 1 | 03-06-2017 | 90 | Poules pondeuses d'élevage |
| BE12341234-0302/2017_06_02 | BE12341234-0301 | 2 | 02-06-2017 | 250 | Poule pondeuse |
| BE12341234-0301/2017_06_01 | BE12341234-0301 | 1 | 01-06-2017 | 250 | Poule pondeuse |
| BE10179201-0301/2017_05_31 | BE10179201-0301 | 1 | 31-05-2017 | 12 | Dinde |
| BE1112222-0301/2017_05_31 | BE1112222-0301 | 1 | 31-05-2017 | 12 | Dinde |

[Afficher tous les lots enregistrés](#)

Il y a trois possibilités pour introduire des données de lot. Elles sont décrites ci-après.

3.2.1 Enregistrement d'un lot unique via le formulaire d'enregistrement

Le couvoir peut introduire les données du lot en ligne, via le formulaire d'enregistrement. Ce formulaire a principalement été développé pour les couvoirs qui enregistrent des données de lot pour un nombre limité de producteurs, et sur une base irrégulière.

Suivez les étapes suivantes pour effectuer un enregistrement :

1. Cliquez sur le bouton 'Enregistrer un nouveau lot' :

2. Complétez les 7 champs obligatoires.

The screenshot shows the 'Enregistrer un nouveau lot' form in the AB Register application. The form is titled 'Enregistrer un nouveau lot' and is located in the 'Mes lots' section. The form contains the following fields:

- Couvoir:** Sélectionner...
- Producteur:** Choisissez un producteur... ou [Ajouter un nouveau producteur](#)
- Poulailler:** [Input field]
- Numéro de lot unique:** [Input field]
- Date de mise en place:** 12-06-2017 (jj-mm-aaaa)
- Nombre d'animaux:** [Input field]
- Espèce cible:** Sélectionner le type d'animal...
- Age:** Sélectionner l'âge...

At the bottom of the form, there are two buttons: **SAUVEGARDER** and **Annuler**.

3. Le format du numéro de lot doit être le suivant : **numéro d'établissement (BE ou FR avec 8 chiffres) – 03 + 01 (numéro du poulailler) / date de mise en place (2017_03_14)**.

4. Si vous collaborez avec plusieurs couvoirs et partagez un seul portail, vous devrez également indiquer quel couvoir a mis le lot en place.

5. Cliquez sur 'Sauvegarder'.

Vous trouverez des explications spécifiques par champ d'enregistrement à l'annexe 1B.

Une fois les données du lot enregistrées, ce lot est repris dans le compte rendu général des lots uniques.

3.2.2 Enregistrement de lots uniques via Excel

Afin de simplifier la procédure qui précède, nous avons développé un système permettant d'enregistrer simultanément plusieurs lots uniques. Cela peut se faire à l'aide d'un fichier Excel idéalement généré avec la suite comptable du couvoir. Ce système permet en outre d'adapter les enregistrements sur la base du numéro de référence (REFERENCE_NUMBER). Chaque modification d'un lot unique est consignée.

Attention : si, dans la suite comptable, des codes spécifiques sont utilisés pour définir l'animal cible, ces codes peuvent être repris dans la base de données. Il est toutefois préférable de le faire **AVANT** la saisie des enregistrements. Vous trouverez comment définir les codes dans le chapitre 3.3 'Mapping'.

Le fichier Excel doit être créé conformément à l'exemple ci-dessous. La base de données accepte toutes les

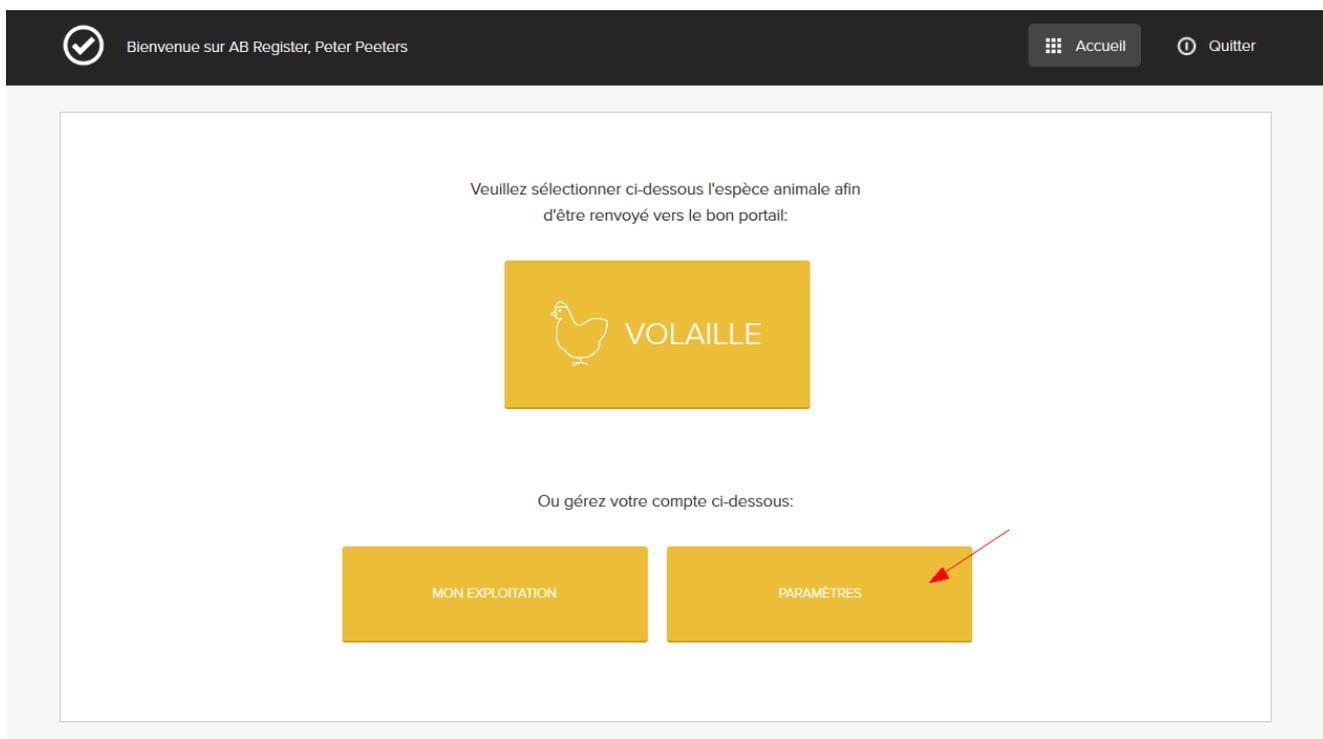
versions d'Excel à partir de 97. Les versions plus anciennes ne sont pas compatibles.

Vous trouverez des explications spécifiques par champ d'enregistrement à l'annexe 1B.

| REFERENCE_NUMBER | SET_UP_DATE | LOT_NUMBER | STOCK_NUMBER | STABLE_NUMBER | ANIMAL_AMOUNT | TARGET_ANIMAL | ANIMAL_AGE | SATELLITE_NUMBER |
|------------------|-------------|----------------------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|------------|------------------|
| 20170322 | 10/07/2016 | BE44444444-0301/2016_07_10 | BE44444444-0301 | 1 | 300 | AV1 | EGG | AB |

Une fois le fichier Excel créé conformément aux règles de base convenues, suivez les étapes suivantes :

1. Envoyez le fichier Excel par e-mail à l'adresse e-mail standard, avec un objet préalablement défini. L'objet de l'e-mail se compose du code attribué au couvoir par le système. De la sorte, le système est en mesure d'identifier les couvoirs. Attention : n'oubliez pas les crochets dans l'objet. Ces informations pour l'envoi d'un fichier Excel peuvent être retrouvées via le bouton « Paramètres » sur la page d'accueil, et sous l'onglet « Paramètres d'importation ». Attention : l'adresse e-mail 'info@abregistratie.be' est exclusivement utilisée pour la lecture des fichiers Excel. Veuillez utiliser l'adresse abregister@belpork.be pour toutes autres questions ou remarques.



AB Register > Paramètres

Home Quitter

Paramètres d'importation Mapping Espèce cible

Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [B1BCAEB3DF].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@imengine.be

Objet [B1BCAEB3DF]

Envoyez les résultats du rapport APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentification. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

WSDL: <https://test-api.abregister.be/broeier/v1/LotService.cfc?wsdl>

Nom d'utilisateur: B1BCAEB3DF

Mot de passe: BDA95E

2. Un rapport peut être envoyé à l'adresse e-mail de l'entreprise confirmant la réception du fichier Excel. Ce rapport indique si le fichier Excel a pu être intégré correctement dans le système ou non. Vous avez le choix entre deux types de rapports :
- soit le système envoie toujours un rapport après la lecture d'un fichier Excel, même si aucune erreur ne s'est produite lors de la lecture du fichier ;
 - soit le système n'envoie un rapport qu'au cas où une erreur s'est produite lors de la lecture du fichier.

AB Register > Paramètres

Home Quitter

Paramètres d'importation Mapping Espèce cible

Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [B1BCAEB3DF].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@imengine.be

Objet [B1BCAEB3DF]

Envoyez les résultats du rapport

APRES CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR

Le couvoir peut, sous 'Paramètres', spécifier sa préférence en modifiant, via l'onglet 'Paramètres d'importation', le champ 'Envoyez les résultats du rapport'.

Afin d'assurer un suivi efficace des lots que vous avez mis en place, il est conseillé de toujours demander un rapport. Cela vous permet en outre, lors de la phase de lancement, de vous assurer que tous les enregistrements ont bel et bien été lus.

3. Lisez toujours attentivement les résultats du rapport et suivez les instructions au cas où des erreurs sont signalées. Des erreurs peuvent se produire au niveau du fichier Excel et au niveau des enregistrements contenus dans le fichier Excel.

I. Erreurs au niveau du fichier Excel :

- Erreur dans l'intitulé ou ancienne version d'Excel : dans les deux cas, le système ne sera pas en mesure de lire correctement le fichier. Le rapport vous signalera qu'une erreur s'est produite lors de la lecture du fichier.
- Champs obligatoires : lorsqu'un champ obligatoire n'a pas été rempli, le système ne pourra pas saisir l'enregistrement. Le système ignorera la ligne et un rapport sera envoyé. Le couvoir peut ensuite compléter les champs obligatoires et renvoyer le fichier. Les données qui ont déjà été saisies correctement sont écrasées.

II. Erreurs au niveau des enregistrements contenus dans le fichier Excel : veuillez suivre les instructions mentionnées dans le rapport.

Après avoir corrigé les erreurs éventuelles, vous pouvez consulter les lots introduits dans le Registre AB, sous l'onglet 'Mes lots uniques'.

3.2.3 Enregistrement de lots uniques via webservice

Il est également possible de communiquer avec le Registre AB via webservice. Cela présente l'avantage que les données sont lues automatiquement depuis la suite comptable du couvoir. Il ne faut intervenir que dans le cas d'un message d'erreur.

Le système propose un soap webservice, avec une 'http Basic Authentication'. Les identifiants sont uniques pour chaque couvoir et sont disponibles dans les 'Paramètres', dans l'onglet 'Paramètres d'importation'. Le mot de passe par défaut est celui choisi lors de la procédure d'enregistrement du couvoir.

The screenshot shows the 'Paramètres d'importation' page in the AB Register system. The page has a dark header with a checkmark icon, 'AB Register > Paramètres', and 'Home' and 'Quitter' links. Below the header is a yellow navigation bar with 'Paramètres d'importation' and 'Mapping Espèce cible' buttons. The main content area is titled 'Paramètres d'importation' and contains two sections: 'Paramètres de Excel' and 'Paramètres des services web'. The 'Paramètres de Excel' section includes instructions on how to use Excel files for imports and provides fields for 'Envoyer un message électronique à' (abregister@imengine.be), 'Objet' ([B1BCAEB3DF]), and 'Envoyez les résultats du rapport' (with options 'APRÈS CHAQUE TRAITEMENT' and 'UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR'). The 'Paramètres des services web' section is circled in red and includes instructions on using the SOAP web service, along with fields for 'WSDL' (https://test-api.abregister.be/broeier/v1/LotService.cfc?wsdl), 'Nom d'utilisateur' (B1BCAEB3DF), and 'Mot de passe' (BDA95E).

Exemple de requête dans le cadre de l'utilisation du service SOAP

Productie WSDL: <https://api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl>

Test WSDL: <https://test-api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl>

Operation: *saveRegistration* of *updateRegistration*

```
<soapenv:Envelope xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xmlns:xsd="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
xmlns:soapenv="http://schemas.xmlsoap.org/soap/envelope/" xmlns:v1="http://v1.broeier">
  <soapenv:Header/>
  <soapenv:Body>
    <v1:saveLot soapenv:encodingStyle="http://schemas.xmlsoap.org/soap/encoding/">
      <Lot xsi:type="v1:Lot">
        <animalAge xsi:type="xsd:string">EGG</animalAge>
        <animalAmount xsi:type="xsd:string">800</animalAmount>
        <lotNumber xsi:type="xsd:string">BE11111111-0302/2017_04_20</lotNumber>
        <referenceNumber xsi:type="xsd:string">2017042001</referenceNumber>
        <satelliteNumber xsi:type="xsd:string">AB</satelliteNumber>
        <setUpDate xsi:type="xsd:string">20/04/2017</setUpDate>
        <stableNumber xsi:type="xsd:string">2</stableNumber>
        <stockNumber xsi:type="xsd:string">BE11111111-0301</stockNumber>
        <targetAnimal xsi:type="xsd:string">AV3</targetAnimal>
      </Lot>
    </v1:saveLot>
  </soapenv:Body>
</soapenv:Envelope>
```

Il est possible d'envoyer 1 enregistrement par requête au service en ligne. Il doit être fait appel à l'opération 'saveRegistration' pour la création d'un nouvel enregistrement. Le service en ligne permet également de modifier les enregistrements à l'aide de l'opération 'updateRegistration'. L'enregistrement qui doit être modifié est reconnu sur la base du numéro de référence (referenceNumber). Chaque modification d'un enregistrement est enregistrée dans le journal. Le système renvoie le code 200 au cas où le traitement de l'enregistrement a réussi. En cas d'erreur, un message d'erreur portant le code 400 sera renvoyé.

3.2.4 Modification des données du lot

Une fois un lot unique lu dans le système, le couvoir peut modifier manuellement le lot via l'application web.

Chaque élément peut être modifié **jusqu'à 7 jours au plus tard après la mise en place**.

Pour modifier un lot unique, procédez comme suit :

1. Rendez-vous dans 'Mes lots uniques'.
2. Cliquez sur le numéro de lot unique. Les données du lot unique sont affichées.

Mes lots

ENREGISTRER UN NOUVEAU LOT

Mot clé:

Date de mise en place de: 09-05-2017 jusqu'à:

Numéro de lot unique:

Espèce cible: Tous

RECHERCHE

27 résultats trouvés

| Numéro de lot unique | Numéro de troupeau | Etable | Date de mise en place | Nombre | Espèce cible |
|--|--------------------|--------|-----------------------|--------|----------------------------|
| BE12341234-0306/2017_06_06 | BE12341234-0302 | 6 | 06-06-2017 | 250 | Poules pondeuses d'élevage |
| BE12341234-0307/2017_06_05 | BE12341234-0302 | 7 | 05-06-2017 | 100 | Poulets (à rôtir) |
| BE12341234-0308/2017_06_04 | BE12341234-0302 | 8 | 04-06-2017 | 750 | Poules pondeuses d'élevage |
| BE12341234-0305/2017_06_04 | BE12341234-0302 | 5 | 04-06-2017 | 250 | Poule pondeuse |
| BE12341234-0304/2017_06_03 | BE12341234-0302 | 4 | 03-06-2017 | 250 | Poule pondeuse |
| BE50058830-0301/2017_06_03 | BE50058830-0301 | 1 | 03-06-2017 | 90 | Poules pondeuses d'élevage |
| BE12341234-0302/2017_06_02 | BE12341234-0301 | 2 | 02-06-2017 | 250 | Poule pondeuse |
| BE12341234-0301/2017_06_01 | BE12341234-0301 | 1 | 01-06-2017 | 250 | Poule pondeuse |
| BE10179201-0301/2017_05_31 | BE10179201-0301 | 1 | 31-05-2017 | 12 | Dinde |
| BE1112222-0301/2017_05_31 | BE1112222-0301 | 1 | 31-05-2017 | 12 | Dinde |
| BE1112222-0301/2017_05_31 | BE1112222-0301 | 1 | 31-05-2017 | 12 | Dinde |
| BE1112222-0301/2017_05_31 | BE1112222-0301 | 1 | 31-05-2017 | 12 | Dinde |
| BE1112222-0301/2017_05_31 | BE1112222-0301 | 1 | 31-05-2017 | 12 | Dinde |

3. Cliquez sur 'Modifier'.

AB Register > Unieke loten Home Afmelden

Overzicht **Mijn unieke loten**

[Terug naar 'Mijn unieke loten'](#)

 **Detail lot BE11112222-0307/2017_05_23**  **WUZIG**

| | |
|-----------------|----------------------------|
| Uniek lotnummer | BE11112222-0307/2017_05_23 |
| Producent | Peeters (BE11112222-0303) |
| Hok | 7 |
| Opzetdatum | 23-05-2017 |
| Aantal dieren | 200 |
| Type dier | Legkippen |
| Leeftijd | Eëndagskuiken |

4. Modifiez ce que vous devez modifier et enregistrez.

AB Register > Home Quitter

Résumé **Mes lots**

[Retour à "Détail du lot"](#)

 **Modifier le lot**

| | |
|-----------------------|---|
| Couvoir | <input type="text" value="Imengine1"/> |
| Producteur | <input type="text" value="Imengine TEST - BE12341234-0302"/> ou Ajouter un nouveau producteur |
| Poulailler | <input type="text" value="6"/> |
| Numéro de lot unique | <input type="text" value="BE12341234-0306/2017_06_06"/> |
| Date de mise en place | <input type="text" value="06-06-2017"/> (jj-mm-aaaa) |
| Nombre d'animaux | <input type="text" value="250"/> |
| Espèce cible | <input type="text" value="Poules pondeuses d'élevage"/> |
| Age | <input type="text"/> |

SAUVEGARDER ou [Annuler](#)

5. Les données du lot ont été modifiées.

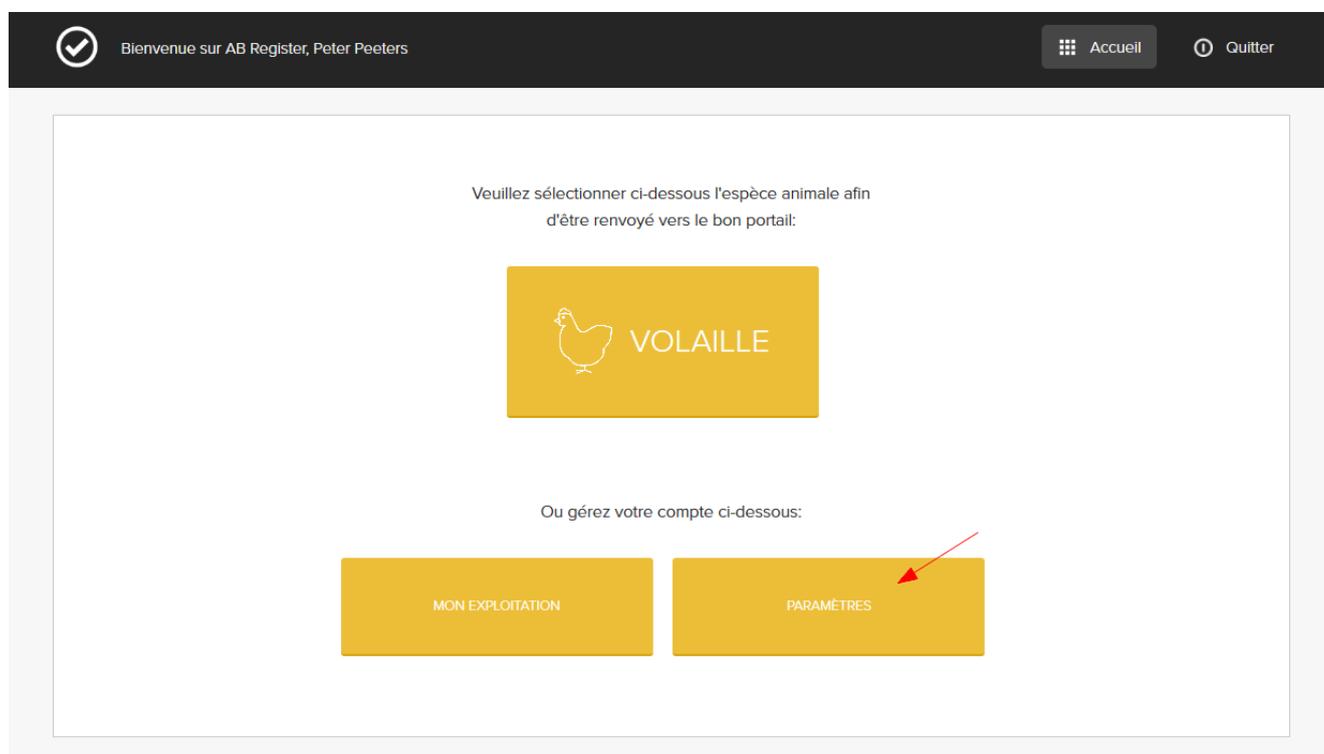
3.3 Mappings

Si vous choisissez de communiquer via fichiers Excel ou webservices, il est préférable de le faire sur la base des données de la suite comptable du couvoir. D'autres codes que ceux proposés pour définir l'animal cible peuvent toutefois être utilisés. Les codes proposés pour l'animal cible sont repris à l'annexe 1B.

La base de données des antibiotiques prévoit la possibilité de reprendre, par 'mapping', les codes existants de la suite comptable du couvoir. Cela signifie que les codes spécifiques utilisés sont couplés de manière unique avec l'animal cible concerné dans le système.

Il est conseillé d'établir le mapping **AVANT** la saisie d'un fichier Excel ou la création d'un lien par le biais des services en ligne. Les mappings peuvent être établis via le bouton 'Paramètres' de la page d'accueil. Il est possible d'établir une correspondance entre chaque code utilisé dans le logiciel comptable et une espèce cible. Cliquez sur 'ajouter mapping' pour la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services en ligne. Vous trouverez ci-dessous un exemple d'ajout de mapping.

Les mappings peuvent être supprimés en cliquant sur la croix correspondante.



AB Register > Paramètres Home Quitter

Paramètres d'importation **Mapping Espèce cible**

Mapping de l'animal cible

[+ AJOUTER MAPPING](#)

6 résultats trouvés

| Code de l'animal cible | Animal cible | Supprimer |
|------------------------|----------------------------|-----------|
| ? | Poulets (à rôtir) | ✕ |
| 1 | Poules pondeuses d'élevage | ✕ |
| 2 | Dinde | ✕ |
| aaze | Poulets (à rôtir) | ✕ |
| braadkip | Poulets (à rôtir) | ✕ |
| hen | Poule pondeuse | ✕ |

Montrez les codes des animaux cibles qui ne sont pas lus

AB Register > Paramètres Home Quitter

Paramètres d'importation **Mapping Espèce cible**

[Retour vers l'aperçu](#)

Ajouter un nouveau code Espèce cible

Code espèce cible

Espèce cible

[SAUVEGARDER](#) of [Annuler](#)

Si le mapping n'a pas été paramétré avant la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services en ligne, cela peut toujours être paramétré par la suite.

Le couvoir en est informé par e-mail juste après la réalisation des enregistrements ou des services en ligne. Lors de la connexion au portail, un avis sera affiché sur la page d'accueil.

Les codes qui ne sont pas reconnus par le système sont affichés dans une fenêtre pop-up. Cela permet de relier les codes inconnus aux bons codes dans le système.

Il est également possible d'ignorer les codes non pertinents via le bouton 'Ignorer ce code'. Ces codes ne seront alors plus saisis à l'avenir.

The screenshot shows the 'Paramètres' (Parameters) page in the AB Register application. At the top, there is a navigation bar with a checkmark icon, the text 'AB Register > Paramètres', and buttons for 'Home' and 'Quitter'. Below the navigation bar, a yellow banner contains a warning icon and the text 'Complétez les mappings manquants'. The main content area is titled 'Codes animaux cibles inconnus' and contains a table with the following structure:

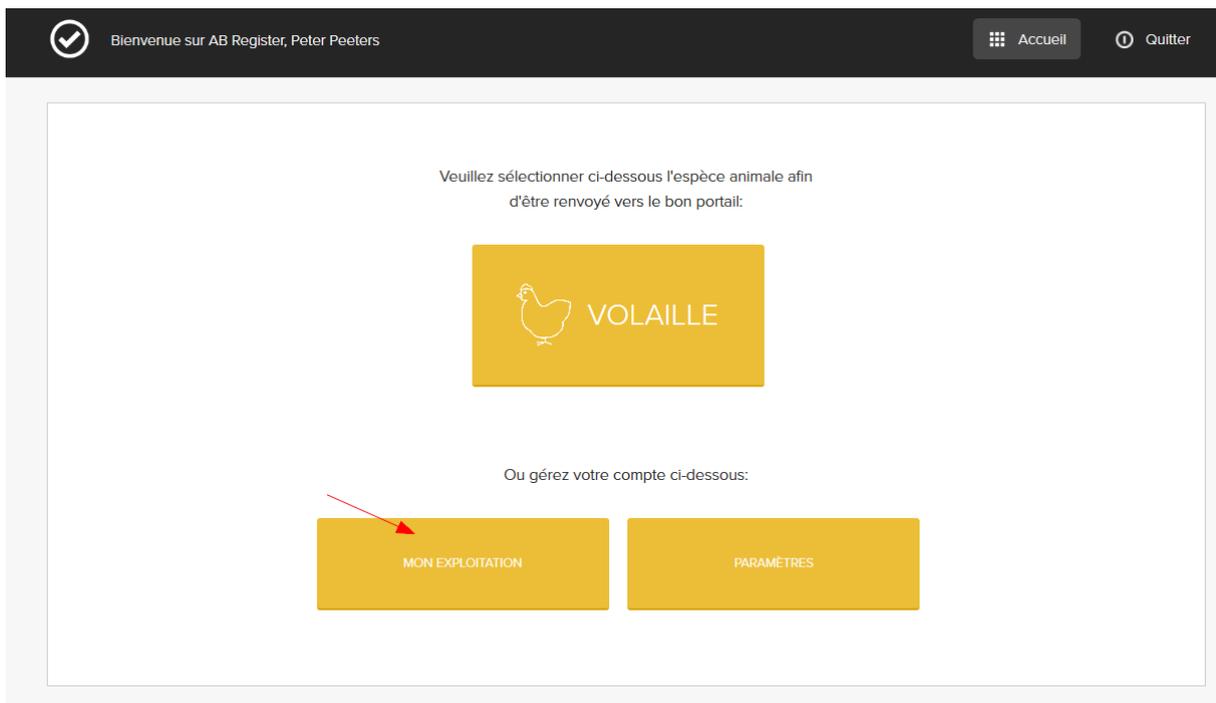
| Code inconnu | Espèce cible | Ignorer |
|--------------|------------------------------|---------------------------------|
| opfok | Sélectionner espèce cible... | Ignorer ce code |

At the bottom of the form, there is a yellow 'SAUVEGARDER' button followed by the text 'ou [ignorer tous les codes mentionnés ci-dessus](#)'.

Dès que le bon animal cible est mis en relation, les enregistrements lus seront complétés et visibles dans le Registre AB.

3.4 Mon exploitation

Via la page d'accueil, vous pouvez cliquer sur le bouton 'Mon exploitation'.



Vous pouvez y consulter les données de base de votre exploitation et les modifier si nécessaire. Veillez à ce que ces données soient toujours actualisées.

 AB Register > Mon exploitation  Home  Quitter

 **Mon exploitation**

| | | | | |
|------------------|---------------|----------------------|---------------------------|--|
| Nom d'entreprise | Peeters | Adresse électronique | laurien.vanheupen@vlam.be |  MODIFIER |
| Responsable | Peter Peeters | Adresse | Meir 12 - 2000 Antwerpen | |
| Numéro de TVA | BE6665554441 | Téléphone | 2222113 | |
| Fax | 1111223 | | | |

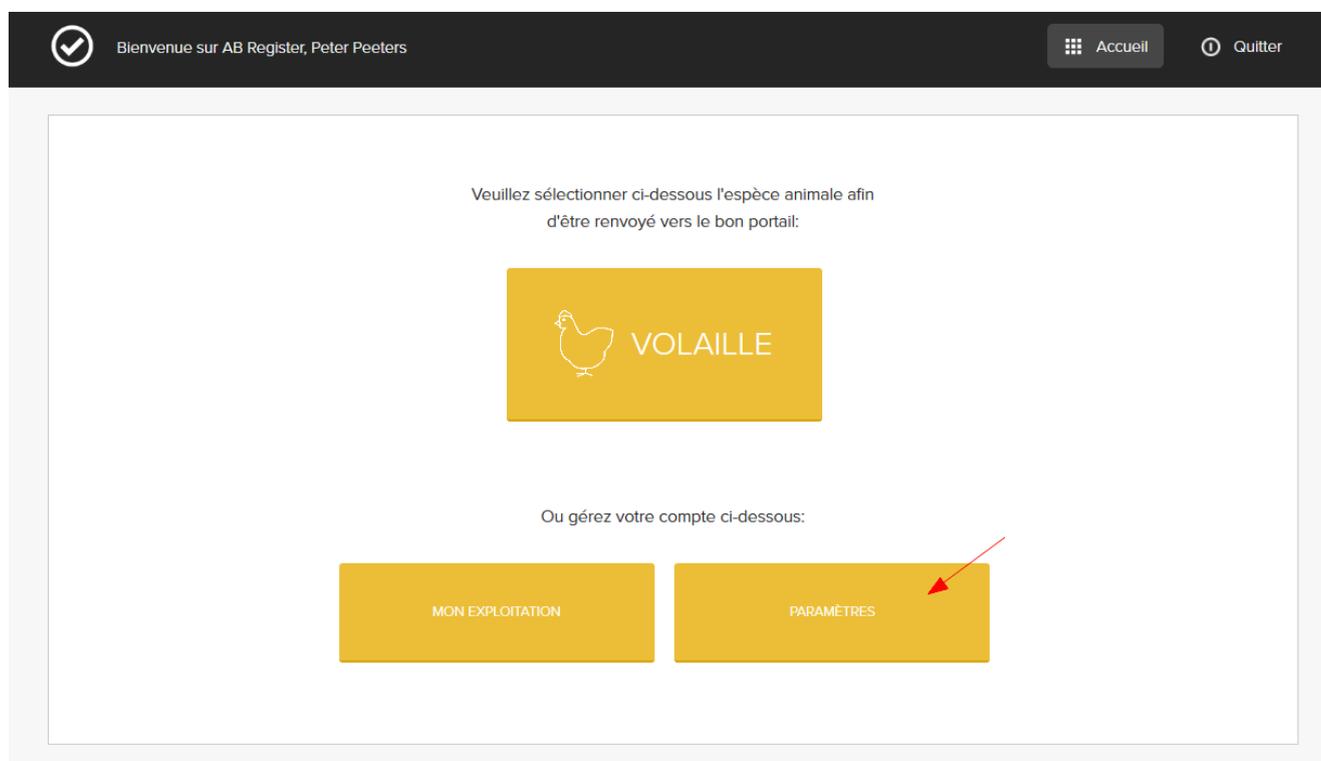
Vos données d'identification  WIJZIG

| | |
|----------------------|---------------------------|
| Adresse électronique | laurien.vanheupen@vlam.be |
| Mot de passe | ***** |

| | |
|-----------|--------------------------|
| Nom | Code de lettre satellite |
| Imengine1 | IM |
| Jansens | AB |

3.5 Paramètres

Via le bouton 'Paramètres' de la page d'accueil, vous avez accès à tous les paramètres d'importation nécessaires pour lire les enregistrements via Excel et les webservices (voir 3.2.2 et 3.2.3) et à tous les paramètres relatifs au mapping (voir 3.3).



V. CONDITIONS D'UTILISATION

1. Conditions d'utilisation du site internet www.registreab.be

- Le site internet www.registreab.be est administré par Belpork asbl, une association sans but lucratif qui vise à promouvoir la consommation et à soutenir l'image de la viande de porc et des produits à base de viande de porc par la gestion, la coordination et la certification de projets GIQ et de labels de qualité. Belpork asbl est établie Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 54, à Bruxelles.
- Le site web www.registreab.be est accessible à tout visiteur. Le visiteur prend connaissance des présentes conditions d'utilisation et marque son accord avec ces dernières. Si le visiteur ne peut marquer son accord avec ces conditions d'utilisation, il quitte maintenant le site de sa propre initiative.
- Belpork asbl a le droit de (faire) modifier ou supprimer le site internet comme elle l'entend et à tout moment qu'elle juge utile, en publiant ou non un avertissement préalable. Belpork asbl n'est en rien responsable des conséquences découlant du changement ou de la suppression du site internet.
- Belpork asbl se réserve le droit de vous refuser l'autorisation d'utiliser la page web et/ou de faire usage de certains services proposés sur le site internet. Dans le prolongement, Belpork asbl peut assurer le monitoring de l'accès au site internet.
- Les données figurant sur le site sont exclusivement mises à disposition par Belpork asbl à des fins d'information. Toute utilisation non autorisée ou impropre du site internet ou de son contenu peut constituer une infraction aux droits intellectuels, à la réglementation en matière de protection de la vie privée, de publication et/ou de communication dans le sens le plus large du terme. Toutes les informations que vous diffusez depuis la page web relèvent de votre responsabilité.
- Vous vous engagez, entre autres, à :
 - Ne pas exploiter l'information de manière illégale ;
 - Ne pas utiliser ce site web de telle sorte qu'il soit endommagé, transformé, interrompu, arrêté ou rendu moins efficace par quelque moyen que ce soit ;
 - Ne pas utiliser ce site web pour la transmission ou l'envoi de virus informatiques ou pour la transmission ou l'envoi de contenu illégal, illicite ou inapproprié (notamment, mais pas exclusivement, d'information à caractère obscène ou nuisible à l'ordre public) ;

- Ne pas utiliser ce site web dans le but d'enfreindre, de quelque manière que ce soit, les droits d'une personne physique, morale ou d'une association tels, entre autres mais pas exclusivement, que le droit à la vie privée et à la propriété intellectuelle ;
 - Ne pas utiliser le site web pour l'envoi ou la transmission de contenu à des fins promotionnelles ou publicitaires sans avoir préalablement demandé une autorisation à Belpork asbl, à l'exception toutefois des informations sollicitées par le destinataire.
- Les éventuels droits détenus par des tiers doivent toujours être respectés. L'utilisation des données figurant sur le site ne peut donner lieu à aucun recours contre Belpork asbl. Vous protégerez et préserverez Belpork asbl ainsi que ses collaborateurs de toutes mesures, condamnations judiciaires et extra-judiciaires, en ce compris les frais pour l'assistance juridique, les comptables et autres, qui sont initiés par des tiers et qui découlent ou sont liés à l'utilisation que vous avez faite du site internet ou à toute violation de quelque disposition légale qu'il soit ou des droits détenus par des tiers.
 - Belpork asbl met tout en œuvre pour que les informations communiquées sur le présent site soient en permanence correctes et actualisées et est tributaire de tiers pour ce qui est d'une partie des données de base. Pour cette raison, Belpork asbl ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'éventuelles erreurs, lacunes ou imprécisions observées, ni du fait que certaines informations seraient obsolètes.
 - Sur requête simple introduite par toute personne pouvant attester de tout intérêt légal, les corrections ou compléments d'information seront, s'il échet, apportés dans les meilleurs délais.
 - Belpork asbl ne peut pas davantage être tenue responsable des dommages, de quelque nature qu'ils soient, subis par l'utilisateur en raison de la consultation de ce site ou des liens qui y figurent. Pareils liens vers d'autres sources d'informations externes ne sont proposés qu'à titre informatif et n'impliquent aucune prise de position quant à leur contenu ou leur existence.
 - Le site web peut comporter des renvois (par exemple par le biais d'un lien hypertexte, d'un bandeau ou d'un bouton) vers d'autres sites qui traitent d'un aspect spécifique de ce site internet ou sont placés par des tiers. Cela ne signifie pas automatiquement que Belpork asbl soit liée à ces autres sites ou à leurs propriétaires. Par conséquent, le respect de la législation en matière de protection de la vie privée est une responsabilité qui incombe à ces tiers et non à Belpork asbl. En outre, Belpork asbl ne peut être tenue responsable des contributions placées par des tiers. L'utilisation de ces dernières se fait toujours à ses propres risques.

- S'agissant du traitement des litiges relatifs au présent site web et d'éventuels litiges, seul le droit belge est d'application et seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents pour en traiter.

2. Conditions d'utilisation de l'application en ligne

- Les conditions d'utilisation et la politique en matière de la protection de la vie privée qui s'appliquent au site internet valent également pour l'application en ligne. Afin d'obtenir un accès à l'application en ligne, l'utilisateur doit parcourir les procédures décrites dans le règlement Registre AB.
- Belpork asbl peut faire traiter anonymement les données rassemblées dans le Registre AB par tout établissement de recherche scientifique en vue d'obtenir des résultats de recherche pouvant contribuer au soutien de la guidance d'exploitation.
- Vous avez le droit de vous adresser à Belpork asbl et de demander quelles données vous concernant sont traitées par nos soins. Vous pouvez également nous demander de compléter, de corriger ou de supprimer les données qui vous concernent. Belpork asbl répondra à votre demande dans les quatre semaines. Vous ne disposez toutefois que de droits réduits vous permettant d'adapter ou de supprimer vous-même les informations enregistrées, tel que décrit dans le règlement du 'Registre AB'.
- L'annulation ou désactivation d'un utilisateur donne immédiatement lieu à l'interdiction de connexion au 'Registre AB' par l'utilisateur concerné.
La désactivation d'un producteur a pour conséquence que les fournisseurs ne peuvent plus effectuer d'enregistrements pour l'exploitation et que toute procuration échoit dès la désactivation.
- Belpork asbl ne peut en aucun cas être tenue responsable de la qualité et/ou de l'exactitude des données fournies. Belpork asbl n'a aucun contrôle et ne peut se porter garante de la qualité, de la sécurité ou de la légalité des informations proposées. Par ailleurs, Belpork asbl ne peut pas garantir l'accès continu ou sécurisé à ces services.
Le fonctionnement de l'application peut être affecté par l'action de différents facteurs qui échappent au contrôle de Belpork asbl. Par conséquent, Belpork asbl exclut – dans les limites légales – toutes les garanties explicites ou implicites. Dans les limites légales, Belpork asbl ne peut être tenue responsable de la perte d'argent, de clients ou de réputation, ni de tout autre dommage spécifique, direct ou indirect découlant ou lié de quelque manière que ce soit à l'utilisation que vous faites de l'application et des services connexes.

3. Conditions d'utilisation du logo

Le nom 'Registre AB' et le logo associé bénéficient d'une protection légale et sont la propriété exclusive de Belpork asbl. L'utilisation du nom et/ou du logo est interdite sans autorisation écrite de la part de Belpork asbl. Toute infraction à cette disposition peut enfreindre aux droits intellectuels de Belpork asbl et engendrer des dédommagements.

VI. POLITIQUE EN MATIERE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

- La présente déclaration relative à la protection de la vie privée précise entre autres les informations qui sont collectées par ce site, ainsi que les modalités d'utilisation et de sécurisation de ces données.
- En utilisant le Registre AB et les services connexes, vous acceptez explicitement que nous collections, utilisions, communiquions et conservions vos données personnelles, conformément aux dispositions de la présente politique en matière de protection de la vie privée, à nos conditions générales et à la convention standard applicable. Belpork asbl se réserve le droit de modifier la politique relative à la protection de la vie privée si par exemple – pour autant que cela soit légalement autorisé – des données (personnelles) autres que celles énumérées dans la présente déclaration doivent être traitées.
- Aucune information personnelle n'est récoltée concernant les visiteurs du site internet qui ne le consultent que pour des raisons d'information concernant le Registre AB et ses services connexes ou concernant des sujets qui figurent sur le site internet. Il ne vous sera demandé d'entrer certaines données personnelles (prénom, nom, adresse électronique, adresse, code postal, localité, nom d'entreprise, numéro de téléphone etc.) qu'au cas où vous désirez participer au 'Registre AB', ce qui nécessite un enregistrement dans le système. Vous garantissez que les informations communiquées à Belpork vous appartiennent ou que vous disposez des autorisations nécessaires pour les utiliser et les communiquer à Belpork asbl. Belpork asbl peut suspendre ou interdire définitivement votre accès à la totalité ou à des parties de son site internet au cas où vous utilisez des coordonnées frauduleuses ou des coordonnées appartenant à des tiers sans leur autorisation.
- Vous acceptez que Belpork asbl utilise vos données à caractère personnel pour vous permettre d'accéder à nos services et vous faire bénéficier du soutien à nos clients par courrier postal ou électronique ou par téléphone.
- Si les données vous concernant sont matériellement inexactes ou incomplètes ou qu'elles ne présentent plus de pertinence au regard des objectifs pour lesquels nous traitons vos données, vous pouvez nous demander la modification ou la suppression de ces données. Ces demandes seront traitées conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

- Nous protégeons vos données en appliquant des mesures de sécurité techniques et administratives afin de circonscrire au maximum le risque de perte, d'usage abusif, d'accès non autorisé, de publication et de modification. Citons les pare-feu, le cryptage des données, les contrôles d'accès physiques et administratifs aux données et au serveur. Si vous estimez toutefois que votre compte a été utilisé abusivement, vous pouvez contacter Belpork asbl.
Nous ne conservons pas les données au-delà des délais autorisés par la loi et supprimons les données à caractère personnel lorsque ces dernières ne présentent plus aucune utilité pour servir les objectifs décrits ci-dessus.
- Belplume asbl se réserve le droit d'offrir un droit d'accès au 'Registre AB' aux organismes d'inspection et de certification pour la consultation des informations concernant les entreprises pour lesquelles elles sont chargées de l'inspection et de la certification de standards de qualité. L'organisme d'inspection et de certification est tenu à l'obligation de confidentialité en ce qui concerne ces informations.
- Lorsque vous faites usage de nos services, nos fournisseurs de service ou nous-mêmes pouvons installer des cookies (petits fichiers installés sur le disque de votre ordinateur ou de votre mobile) ou des balises web (images électroniques qui sont placées dans le code d'une page web). Nous utilisons ces cookies pour nous aider à vous identifier en tant qu'utilisateur, pour vous offrir un meilleur confort d'utilisation de ce site web, pour mesurer l'efficacité promotionnelle et pour assurer et promouvoir la confiance et la sécurité sur notre site web.
- Belpork asbl ne vous enverra que les informations auxquelles vous avez souscrit sur nos sites internet, comme par exemple notre lettre d'information. Vous ne recevrez pas de courriels vantant des intérêts commerciaux. Nous vous assurons que votre nom et votre adresse électronique ne seront pas utilisés à des fins commerciales et qu'ils ne seront pas transmis à d'autres instances.
- Dans le cadre du couplage à Sanitel-Med, vous reconnaissez que par l'utilisation de nos services, vous autorisez sans équivoque que les données que vous avez introduites ou celles introduites et vous concernant soient éventuellement échangées entre le Registre AB et Sanitel-Med.

VII. HELPDESK

N'hésitez pas à faire appel au helpdesk au cas où il vous reste des questions auxquelles vous n'avez pas trouvé réponse.

Belplume asbl

Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 54

1030 Bruxelles

Tél : 02/ 552 80 54

info@belplume.be - abregister@belpork.be - www.abregister.be

VIII. ANNEXES

Annexe 1A : Explication des champs d'enregistrement pour les fournisseurs

Annexe 1B : Explication des champs d'enregistrement pour les couvoirs

Annexe 2 : Définitions

Annexe 3 : Formulaire de demande d'adhésion producteur porcin – participation volontaire

Annexe 1A : Explication des champs des enregistrements

| Champ pour la saisie manuelle | Champ pour la saisie via Excel | Champ pour la saisie via les services en ligne | Définition |
|-------------------------------|--------------------------------|--|---|
| / | REFERENCE_NUMBER | referenceNumber | <p>Ceci est un code unique que le fournisseur doit attribuer à l'enregistrement en cas d'utilisation de <u>fichiers Excel ou des services en ligne</u>.</p> <p>Ce code doit toujours être complété. En cas de modification d'un enregistrement, il faut impérativement utiliser à nouveau ce code et le précédent enregistrement est remplacé par l'enregistrement modifié.</p> |
| Livraison à | DELIVERY_DATE | deliveryDate | <p>Le jour de livraison de la médication. Le système refuse les dates ultérieures.</p> <p><u>Pour l'utilisation d'Excel</u> : cette date doit être saisie au format jj/mm/aaaa.</p> <p>Pour l'utilisation des <u>services en ligne</u>, le format doit être aaaa-mm-jj.</p> |

| | | | |
|------------|--------------|-------------|---|
| Producteur | STOCK_NUMBER | stockNumber | <p>Le producteur chez lequel la médication a été livrée.</p> <p>Saisie manuelle : dans ce cas, il est possible de rechercher le numéro d'établissement (par ex. 44444444). Vous pouvez ensuite indiquer le numéro de troupeau complet (par ex. BE44444444-0201).</p> <p>Avec Excel ou les services en ligne, il est uniquement possible de communiquer sur la base du numéro de troupeau complet (par ex. BE44444444-0201).</p> <p>Si un enregistrement doit être réalisé pour un producteur français, il faut indiquer le numéro d'identification français du troupeau (numéro EDE), par exemple FR44444444.</p> |
| Médicament | MEDICINE | medicine | <p>Désignation du médicament concerné.</p> <p>Une liste de médicaments est conservée de manière sous-jacente, avec le code cti-ext (pour les médicaments belges) ou CIP (pour les médicaments français) par produit. Seuls les médicaments figurant sur cette liste peuvent être enregistrés. Cette liste peut être consultée via le site www.registreab.be ou via le portail des fournisseurs.</p> <p>Pour la <u>saisie manuelle</u>, il est possible de sélectionner le produit par son nom.</p> <p>Attention : un même produit peut figurer plusieurs fois dans la liste s'il existe en</p> |

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | | <p>plusieurs conditionnements différents. Assurez-vous de choisir le conditionnement exact, ceci étant déterminant pour le calcul de la quantité totale de médicaments fournis dans l'exploitation.</p> <p>Avec Excel ou les services en ligne, le médicament peut être enregistré sur la base du code cti-ext, CIP ou le code spécifique au cabinet. Dans ce dernier cas, vous devez définir le produit par mapping.</p> <p>Il n'est possible d'enregistrer des médicaments belges que pour des exploitations belges, et des médicaments français pour les exploitations françaises.</p> |
|--|--|--|---|

| | | | |
|-----------------|---------------|--------------|---|
| Quantité livrée | AMOUNT | amount | <p><u>Pour les CV et les pharmaciens</u> : le nombre d’emballages livrés.</p> <p><u>Pour les fabricants d’aliments composés</u> : le nombre de kg de prémélange médicamenteux.</p> <p>Chaque fournisseur peut apporter des modifications aux enregistrements effectués, cela permet de corriger les erreurs.</p> |
| Espèce cible | TARGET_ANIMAL | targetAnimal | <p>Le type d’animal traité.</p> <p><u>Pour la saisie manuelle</u> : les possibilités sont proposées dans un menu déroulant.</p> <p>Pour l’utilisation d’<u>Excel ou des services en ligne</u>, le système prévoit les codes standard suivants. Il est également possible d’utiliser des codes propres au cabinet. Il suffit alors de les définir à l’aide d’un ‘mapping’.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AV1= poules pondeuses ○ AV2= poulets de chair ○ AV3= parentaux de pondeuses ○ AV4= poulets de chair parentaux ○ AV5= élevage des parentaux de pondeuses ○ AV6= élevage de poulets de chair parentaux ○ AV7= élevage de poules pondeuses ○ AV8= dinde |

| | | | |
|--------------------------|----------|----------|--|
| Indication d'utilisation | USE | use | <p>La raison pour laquelle le traitement a été prescrit. Ce champ est facultatif.</p> <p><u>Pour la saisie manuelle</u> : les possibilités sont proposées dans un menu déroulant.</p> <p>Pour l'utilisation d'<u>Excel ou des services en ligne</u>, le système prévoit les codes standard suivants. Il est également possible d'utiliser des codes propres au cabinet. Il suffit alors de les définir à l'aide d'un 'mapping'.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ CB= colibacillose ○ ORT= infections ORT ○ CO= coryza ○ VC= choléra aviaire ○ VZ= rouget ○ BE= entérite bactérienne ○ NUE= entérite nécrosante et ulcéreuse ○ EN= entérococcose ○ AN= autre |
| Vétérinaire | PROVIDER | provider | <p>Le vétérinaire ayant livré ou prescrit le médicament. Les CV ainsi que les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens doivent entrer le nom du vétérinaire.</p> <p>Pour l'utilisation d'<u>Excel ou des services en ligne</u>, le champ doit contenir le numéro d'ordre du vétérinaire (le préfixe 'F' ou 'N' inclus).</p> |

| | | | |
|------------------|---------------|--------------|--|
| Type de document | DOCUMENT_TYPE | documentType | <p>Le type de document utilisé pour le médicament fourni.</p> <p><u>Saisie manuelle</u> : les possibilités sont affichées dans un menu déroulant.</p> <p>Avec Excel ou les services en ligne, les codes suivants sont prévus par défaut dans le système.</p> <ul style="list-style-type: none">○ TVD = Document d'Administration et de Fourniture○ VSP = Prescription○ VSF = Prescription d'Aliments Médicamenteux○ EVSF = Prescription Electronique d'Aliments Médicamenteux |
|------------------|---------------|--------------|--|

| | | | |
|--------------------|-----------------|----------------|--|
| Numéro de document | DOCUMENT_NUMBER | documentNumber | <p>Le numéro du document utilisé.</p> <p>Par type de document, il y a ou non un format standard à respecter pour la numérotation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Document d'Administration et de Fourniture (TVD): pas de numérotation ni de format fixe. ○ Prescription (VSP) et Prescription d'Aliments Médicamenteux (VSF) : chiffre 0 ou 1 (0 pour les vétérinaires néerlandophones ou 1 pour les vétérinaires francophones), suivi du numéro d'ordre du vétérinaire (4 chiffres), suivi par 6 unités (numéro de suivi). Il s'agit d'un format fixe qu'il faut utiliser impérativement. ○ Prescription Electronique d'Aliments Médicamenteux (EVSF): même format que pour la prescription et la prescription d'aliments médicamenteux. Il faut ajouter un 'E' dans le numéro (son emplacement n'est pas encore défini par la loi, il peut donc être mis n'importe où dans le numéro de suivi). |
| Numéro de lot | LOT_NUMBER | lotNumber | <p>Il s'agit du numéro d'identification du groupe d'animaux pour lequel l'enregistrement est réalisé. Ce numéro est toujours composé de la même façon : numéro d'établissement (BE ou FR avec 8 chiffres) – 03 + 01 (numéro du poulailler) / date de mise en place (2017_03_14)</p> |

Annexe 1B : Explication des champs d'enregistrement pour les couvoirs

| Champ – saisie manuelle | Champ – saisie Excel | Champ - saisie webservices | Définition |
|-------------------------|----------------------|----------------------------|--|
| / | REFERENCE_NUMBER | referenceNumber | <p>Il s'agit d'un code unique que le couvoir doit attribuer à l'enregistrement d'un lot unique lors de l'utilisation de fichiers Excel et des webservices.</p> <p>Ce code doit toujours être complété. Si un lot unique doit être modifié, il est possible de retravailler avec ce code, et les anciennes données du lot unique sont écrasées par les données modifiées.</p> |
| Date de mise en place | SET_UP_DATE | setUpDate | <p>Le jour où les œufs / poussins sont mis dans le poulailler.</p> <p>Dans les sept jours de la mise en place d'un lot unique, les données du lot doivent être saisies dans le Registre AB.</p> <p><u>Avec Excel</u> : cette date doit être au format jj/mm/aaaa.</p> <p><u>Avec les webservices</u> : cette date doit être au format aaaa-mm-jj.</p> |

| | | | |
|-------------------------------|---------------|--------------|--|
| Producteur | STOCK_NUMBER | stockNumber | <p>Le producteur chez lequel le lot unique a été mis en place.</p> <p><u>Saisie manuelle</u> : il faut dans ce cas prévoir la possibilité de rechercher par numéro d'établissement (par ex. 44444444). Il faut ensuite indiquer le numéro de troupeau (par ex. BE44444444-0301).</p> <p><u>Excel ou webservices</u> : prévoir uniquement la possibilité de communiquer sur la base du numéro de troupeau complet (par ex. BE44444444-0301).</p> |
| Nombre d'animaux mis en place | ANIMAL_AMOUNT | animalAmount | Le nombre d'animaux mis en place chez le producteur. |
| Animal cible | TARGET_ANIMAL | targetAnimal | <p>Le type d'animal traité.</p> <p><u>Pour la saisie manuelle</u> : les possibilités sont proposées dans un menu déroulant.</p> <p>Pour l'utilisation d'<u>Excel ou des services en ligne</u>, le système prévoit les codes standard suivants. Il est également possible d'utiliser des codes propres au couvoir. Il suffit alors de les définir à l'aide d'un 'mapping'.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AV1= poules pondeuses ○ AV2= poulets ○ AV3= parentaux de pondeuses ○ AV4= poulets de chair parentaux ○ AV5= élevage des parentaux de pondeuses |

| | | | |
|------------------------|------------------|-----------------|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> ○ AV6= élevage de poulets de chair parentaux ○ AV7= élevage de poules pondeusesAV8= dinde |
| Numéro de lot | LOT_NUMBER | lotNumber | Il s'agit du numéro de lot unique, le numéro d'identification du groupe d'animaux mis en place. Ce numéro est toujours composé de la même façon : numéro d'établissement (BE ou FR avec 8 chiffres) – 03 + 01 (numéro du poulailler) / date de mise en place (2017_03_14) |
| Age à la mise en place | ANIMAL_AGE | animalAge | Il s'agit de l'âge du groupe d'animaux mis en place chez le producteur. <u>Saisie manuelle</u> : les possibilités sont affichées par menu déroulant. <u>Excel ou webservices</u> : les codes suivants sont prévus dans le système : <ul style="list-style-type: none"> ○ EGG = comme œuf ○ DAY OLD CHICK = comme poussin d'un jour ○ PULLET = poulette |
| Code satellite | SATELLITE_NUMBER | satelliteNumber | Il s'agit de l'identification du couvoir à l'aide de son code satellite. Ce champ ne doit être complété que par les couvoirs qui sont plusieurs à être rassemblés sous un même toit. Les couvoirs qui travaillent individuellement ne doivent pas le compléter. |
| Poulailler | STABLE_NUMBER | stableNumber | Le numéro du poulailler où les animaux sont mis en place. |

Annexe 2 : Définitions

- Participant: Un utilisateur du 'Registre AB'. Il peut s'agir tant d'un fournisseur que d'un producteur.
- Registre AB: Un logiciel en ligne permettant l'enregistrement et la surveillance de l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage porcin belge, et par extension, dans l'élevage d'autres espèces animales.
- Belpork asbl: Association sans but lucratif qui vise à promouvoir la consommation et à soutenir l'image de marque de la viande de porc et des produits à base de viande de porc par la gestion, la coordination et la certification de projets GIQ et de labels de qualité.
Le siège social et le secrétariat sont établis
Boulevard du Roi Albert II 35, boîte à 54
1030 Bruxelles
Numéro de TVA : BE 0470.805.831
NE : 0470805831
www.certus-info.be
- Belplume asbl : Association sans but lucratif dont l'objectif est de favoriser la consommation et de soutenir l'image de la viande de poulet et des œufs, par le biais de la gestion, de la coordination et de la certification de projets GIQF et de labels de qualité. Le siège social et le secrétariat sont à l'adresse suivante :
Boulevard du Roi Albert II 35 boîte 51
1030 Bruxelles
TVA BE 0478.653.527
NE : 0478.653.527
www.belplume.be
- Producteur: = responsable : personne physique, personne morale ou groupement de personnes physiques et/ou morales, responsable de la gestion et de la réalisation d'activités agricoles dans une ou plusieurs unités de production.

- Fournisseur: Un cabinet vétérinaire, un fabricant d'aliments composés ou un pharmacien qui fournit de la médication au troupeau.
- Couvoir : Entreprise qui se consacre à la ponte et à l'éclosion d'œufs couvés et à la production de poussins d'un jour.
- Vétérinaire de guidance d'exploitation : La personne physique, agréée conformément à l'article 4 de la loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire, ou la personne morale vétérinaire agréée, reconnue conformément au même article, avec laquelle le responsable conclut un contrat conformément à l'article 37 de l'AR du 17 juin 2013 relative aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers de volailles et d'œufs à couvrir et relatif aux conditions d'autorisation pour les établissements de volailles.
- Rapport d'exploitation: Un rapport d'analyse personnalisé mis à disposition des bénéficiaires par Belpork dans le 'Registre AB'. Le rapport d'analyse est le compte-rendu de l'utilisation d'antibiotiques par troupeau. L'utilisation d'antibiotiques est calculée sur la base des enregistrements introduits dans le 'Registre AB' pendant la période d'enregistrement précédente pour l'exploitation concernée.
- Portail des fournisseurs: Application en ligne pour les cabinets vétérinaires, les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens. Cette application permet aux fournisseurs d'introduire et de consulter des données.
- Portail des producteurs: Application en ligne pour les producteurs. Cette application permet aux producteurs de consulter leurs enregistrements et données, ainsi que leurs rapports d'exploitation.
- Portail des couvoirs : Application en ligne pour les couvoirs. Cette application permet au couvoir de mettre en place des lots uniques et de consulter les données des lots.

- Procuration: Une procuration donne à un fournisseur accès à tous les rapports et à tous les enregistrements d'un producteur, y compris les enregistrements de fournisseurs autres que lui. Pour le vétérinaire de guidance d'exploitation, la procuration est automatique. Il existe également une procuration que le producteur peut donner à tout autre fournisseur, lui permettant d'accéder à toutes les données enregistrées de l'exploitation, et aux rapports d'exploitation.
- Médication: Terme global couvrant tous les produits antibactériens (PAB), les prémélanges médicamenteux contenant des antibiotiques ainsi que l'(utilisation d')oxyde de zinc (ZnO).
- Date de verrouillage des données Quatre dates de verrouillage des données sont prévues : les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier. Une fois ces échéances passées, les fournisseurs n'auront plus la possibilité d'apporter des modifications aux enregistrements concernant le trimestre écoulé.
- Statut du rapport : Un rapport d'exploitation reçoit un statut vert ou rouge en fonction des médicaments utilisés dans l'exploitation. Un statut rouge est attribué aux exploitations qui se trouvent dans la zone rouge avec une ou plusieurs catégories animales. Les exploitations qui ne sont dans la zone rouge pour aucune catégorie animale bénéficient d'un statut vert. Vous trouverez de plus amples informations sur le rapport d'exploitation dans le Manuel 'Rapport périodique', qui peut être téléchargé sur le site www.registreab.be.
- Sanitel-Med : Dans Sanitel-Med sont conservés l'ensemble des antibiotiques et antidiarrhéiques à base d'oxyde de zinc à usage vétérinaire prescrits, fournis et administrés. Depuis le 27 février 2007, la loi impose l'enregistrement dans Sanitel-Med pour les volailles (poulets et poules pondeuses), les porcs et les veaux de boucherie.

Annexe 3 : Formulaire de demande d'adhésion producteur de volaille – participation volontaire



vzw Belplume asbl
 Koning Albert II-laan 35, bus 51 –
 Avenue du Roi Albert II 35, boîte 51
 1030 Brussel – Bruxelles
 Tél 02/552 80 54 – Fax 02/552 81 30

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION PRODUCTEUR DE VOLAILLE
 (toutes les informations doivent **obligatoirement** être complétées)

Nom de la société :

Nom :

Données relatives à l'exploitation :

Adresse :

Code postal + lieu :

Tél :

Fax :

N° de TVA :

Langue :

E-mail :

Toute communication relative au Registre AB sera envoyée à l'adresse e-mail susmentionnée.

Données relatives au troupeau :

Numéro de troupeau :

.....

Nombre de poulaillers :

Numéros des poulaillers :

Type de volaille*:

.....

Vétérinaire de guidance d'exploitation:

* élevage poules parentales Ponte/Chair – poules parentales Ponte/Chair – poussins de chair – élevage poules pondeuses – poules pondeuses

Le soussigné confirme avoir pris connaissance du Règlement 'Registre AB' (en vigueur au moment de la signature) qu'il déclare approuver. Par ailleurs, le participant déclare approuver d'éventuels amendements au Règlement 'Registre AB' sur décision du Conseil d'administration de Belplume asbl. Le participant en sera informé par courriel.

Le soussigné reconnaît qu'il ne pourra utiliser le logiciel du 'Registre AB' et les services adjoints qu'après avoir parcouru avec succès la procédure d'adhésion et de lancement telle que décrite dans le Règlement 'Registre AB'.

La cotisation annuelle est perçue au début de chaque année calendrier. Le montant peut être revu chaque année. Le cas échéant, les participants en sont informés. Les cotisations versées ne sont pas remboursées en cas d'arrêt d'utilisation du 'Registre AB'. Belplume asbl se réserve le droit d'annuler la participation au 'Registre AB' en cas de manque de paiement de la cotisation annuelle.

Pour accord,

Date : (mention obligatoire)

Nom du participant : (mention obligatoire)

(signature) :